

6. Les agencements institutionnels de l'œconomie

1. Qu'est-ce qu'un agencement institutionnel ?

Le concept d'agencement institutionnel est à la fois familier et nouveau, intuitivement évident et néanmoins difficile à définir avec précision. Il est essentiel dans l'approche de l'œconomie. Je vais, dans ce chapitre, commencer par en préciser la définition et l'enjeu puis je développerai l'idée, qui s'est déjà esquissée au fil des pages, que deux agencements institutionnels vont être décisifs au cours des prochaines décennies : les filières et les territoires. C'est en effet ce croisement des filières et des territoires qui constitue l'image que j'ai déjà utilisée de la chaîne et de la trame du tissu œconomique.

Agencement institutionnel, concept familier et nouveau. L'École de la régulation, animée en particulier par Robert Boyer¹⁵², l'a popularisé, soulignant par là que l'économie réelle n'a rien à voir avec le jeu de pure concurrence des entreprises sur les marchés. L'entreprise elle-même est une construction sociale et, qui plus est,

152. Voir www.theorie-regulation.org

les itinéraires de développement des différents pays, par exemple en Europe, se sont construits selon des « arrangements institutionnels aussi variés que complexes qui garantissent l'existence et le fonctionnement des marchés »¹⁵³. L'École de la régulation entend par là non seulement la manière dont les entreprises se sont construites, mais aussi et surtout les relations qui se sont établies entre l'État, les grandes entreprises, les autres entreprises et les syndicats, relations qui ont structuré l'espace dans lequel s'est déployée l'économie de marché. Force est de reconnaître, néanmoins, que s'il n'est pas nouveau, le concept d'agencement institutionnel est resté relativement marginal, tant l'attention s'est en général polarisée sur les institutions dotées d'un statut juridique, en particulier sur les entreprises.

Dans le chapitre précédent, présentant le concept d'« être vivant collectif » et celui d'« acteur », j'ai soutenu la thèse selon laquelle il fallait cesser de se polariser sur les institutions pour regarder les multiples configurations, formelles ou informelles, qui structurent la société en général et l'économie en particulier. L'entreprise, du moins l'entreprise classique, qui est au plan juridique une association de copropriétaires – les actionnaires – ayant pour seul objectif (en théorie heureusement !) d'assurer le maximum de profit à ses actionnaires, en échange du risque qu'ils ont pris en y mettant leur argent, est impuissante à répondre au cahier des charges de l'œconomie. Dès lors, deux voies s'offrent à nous. La première serait de réformer radicalement la nature juridique de l'entreprise en en faisant un nouveau type d'institution animé par une autre logique. C'est une piste qu'il ne faut pas négliger. J'ai évoqué le renouveau, depuis quelques années, de l'économie sociale. Elle répond à des attentes croissantes de sens de la part des salariés et des consommateurs. J'ai également et surtout mentionné l'initiative anglaise de créer les CIC (Community Interest Companies). C'est une nouvelle manière de combiner les qualités d'efficacité de l'entreprise capitaliste avec la poursuite d'autres buts

153. *La lettre de la régulation*, septembre 2005.

que le seul profit des actionnaires. Il faudrait aussi mentionner, mais je ne prétends pas ici, tant s'en faut, à l'exhaustivité : les approches cogestionnaires à l'allemande où l'on cherche à ce que les différentes parties prenantes – historiquement, essentiellement les salariés – puissent participer à la gouvernance de l'entreprise ; les fondations communautaires américaines ; les entreprises à but non lucratif d'Italie et de Belgique, etc. La conscience de l'insuffisance du statut juridique actuel des entreprises est telle que le Medef, l'organisation patronale française, a mis à l'ordre du jour de son université d'été de 2008 le « capitalisme à but non lucratif » et le « développement durable » ! Mais, après avoir examiné toutes ces évolutions, je me suis rendu compte qu'une rénovation du statut des entreprises ne suffirait pas et qu'il fallait inventer des agencements institutionnels nouveaux.

Deuxième point, le concept d'agencement institutionnel est intuitivement évident et pourtant difficile à définir avec précision. Intuitivement, c'est la définition que j'en ai proposée : un ensemble d'acteurs et d'institutions et les relations stables qui se sont établies entre les uns et les autres. Mais, à y regarder de plus près, le concept comporte deux aspects différents. C'est ce qui en fait la richesse, mais ce peut être aussi une source de malentendu.

Dans un premier sens, parler d'agencement institutionnel, c'est mettre l'accent sur la logique profonde de fonctionnement des organisations. Ce sens découle de la théorie de la gouvernance. Le troisième principe général de gouvernance stipule, en effet, qu'une société doit inventer des agencements institutionnels compétents et pertinents. Dans un livre écrit en 1993, *Mission possible*¹⁵⁴, j'avais intitulé un des chapitres : « Peut-on gouverner les machines institutionnelles ? » Cette interrogation se matérialisait par un slogan : « L'essentiel est aux cuisines. » L'interrogation m'est venue de mon expérience de fonctionnaire. Je voyais combien chaque administration était tentée de travailler pour son propre

154. Pierre Calame, *Mission possible*, *op. cit.*, chapitre 6. Téléchargeable gratuitement sur le site eclm.fr

compte et comment les règles budgétaires ou encore la gestion de la fonction publique et les relations entre catégories de fonctionnaires, des plus prestigieuses aux plus humbles, structuraient le rapport que l'administration avait avec la société, avec le temps, avec les autres administrations. Ce que l'on appelle en éducation le « cursus caché », c'est-à-dire les critères selon lesquels les élèves se sentent jugés même si l'institution met explicitement en avant d'autres critères, vaut autant sinon plus dans les institutions. J'ai déduit de cette multitude d'observations l'idée que chaque institution avait son métabolisme, sa logique profonde de fonctionnement, la direction vers laquelle elle allait spontanément. Cette observation vaut aussi pour les entreprises et pour toutes sortes d'institutions. J'ai, par exemple, constaté comment les relations, souvent ambivalentes ou de frustrations réciproques, que l'on observe dans les fondations, entre le conseil de fondation et l'équipe permanente est une donnée structurante pour comprendre, indépendamment de ses statuts, ce qu'une fondation est capable ou non de faire.

Il y a dans les logiques institutionnelles quelques règles simples, relatives à la taille des partenaires ou relatives au temps. Il est extrêmement difficile, par exemple, pour une grosse organisation, de traiter avec un grand nombre d'organisations de petite taille et selon le proverbe « qui se ressemble s'assemble », les milieux ont tendance à se structurer par taille. Quant à la prise en compte du temps, on constate que dans beaucoup d'institutions le souci d'évaluer l'impact à court terme de l'action détermine ce qu'une institution est capable ou non d'entreprendre. L'obsession du court terme n'est pas le propre de l'entreprise. Elle envahit et gangrène tout notre corps social.

Le corollaire de l'idée que toute institution a sa logique profonde, sa logique institutionnelle, est qu'en règle générale une institution va là où sa logique la pousse et non là où on voudrait la faire aller. Exiger d'une institution formatée pour mesurer son impact et son efficacité à court terme qu'elle s'engage dans une mutation à long terme, c'est un peu comme exiger d'un poisson

qu'il vole ! D'où mon expression « l'essentiel est aux cuisines » : les discours, c'est-à-dire l'expression des volontés des dirigeants, se tiennent au salon mais ce qui fait vraiment fonctionner le système, c'est ce qui se passe aux cuisines, ce sont les rouages si modestes et si triviaux qu'on ne sait ou ne daigne les regarder, qui finalement imposent la marche de l'institution.

Je me souviens à ce sujet d'une autre anecdote qui remonte au début de ma vie professionnelle, en 1969. Je menais à l'époque une étude sur la stratégie de la Datar (Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale) pour le compte de celle-ci. Dans le cadre de cette étude, j'avais été amené à interviewer la plupart des chargés de mission de la Datar. J'avais été frappé du fossé entre le discours que la Datar tenait sur elle-même et sa réalité. Il y avait à l'époque un prestige attaché aux grands discours généraux. Mais, quand on y allait voir de plus près, l'essentiel du pouvoir était au sous-sol, si je peux m'exprimer ainsi, dans le comité de décentralisation qui délivrait les autorisations d'extension des activités des entreprises en région parisienne, en particulier l'extension des sièges sociaux, en échange d'implantations d'activités industrielles en province. C'était au temps où le livre du géographe Jean-François Gravier, publié en 1947, intitulé *Paris est le désert français* était une référence politique principale et guidait l'effort de la Datar.

À la Banque mondiale, de la même manière, ce sont les rouages internes de règles de délivrance des prêts qui gouvernent la politique bien plus que les grands discours. Quant à la coopération européenne avec les pays d'Afrique et du Pacifique, que j'ai évaluée en 1999 à la demande du Parlement européen, j'ai pu mesurer combien les procédures mêmes qui étaient mises en œuvre rendaient pratiquement impossibles des engagements à long terme, pourtant si indispensables en matière de développement¹⁵⁵.

155. Pierre Calame, *Mettre la Coopération européenne au service des acteurs et des processus de développement*, Éd. Charles Léopold Mayer, 1999. Téléchargeable gratuitement sur le site www.eclm.fr

La conclusion s'impose : la gouvernance étant l'art de créer les régulations de la société, de lui faire prendre une direction plutôt qu'une autre, le cœur même de cet art est d'inventer des institutions et des agencements institutionnels dont la logique profonde est d'aller précisément dans cette direction. La plupart du temps, on en est loin. La politique se fait au salon, dans les discours, en faisant fonds sur la fameuse formule du général de Gaulle : l'intendance suivra. Mais précisément l'intendance ne suit pas ! Un des facteurs majeurs de la crise de la politique tient à l'incapacité récurrente à réformer l'État. Cette incapacité a des causes multiples mais l'une au moins saute aux yeux : pour transformer la logique profonde des administrations, et notamment leur culture, il faut au bas mot quinze ou vingt ans d'action opiniâtre, mais cette durée est incompatible avec les mandats présidentiels et *a fortiori* ministériels. Comme me l'ont dit des ministres, aussi bien de droite que de gauche, « puisqu'on n'a pas le temps de conduire de telles transformations... on fait des lois ». D'où le prurit législatif qui n'a fait que croître et embellir sous la présidence de Nicolas Sarkozy. La loi est avant tout un discours proclamatoire supposé provoquer le changement par le verbe. On sait pourtant qu'en France la majorité des lois n'ira pas jusqu'au décret d'application et ne sera donc jamais appliquée. C'est pourquoi, redonner à la gouvernance son efficacité et à la démocratie ses couleurs implique d'apprendre à concevoir et à mettre en place des agencements institutionnels et d'engager des stratégies à long terme pour faire évoluer ceux qui existent. Voilà pour le premier volet du concept.

Dans un second sens, qui justifie le choix du terme même d'agencement institutionnel, le concept souligne la nécessité de sortir de l'attention trop exclusive portée aux institutions. J'ai en mémoire, à l'époque où j'étais consultant, un débat sur la « politique de la ville » en région Île-de-France. En clair : la politique en faveur des banlieues dites défavorisées. J'entendais dire que la vitalité de la vie sociale en banlieue se mesurait au nombre d'associations. Myopie étonnante. L'essentiel de la vie sociale se structure à travers des solidarités communautaires, ethniques, régionales,

à travers l'organisation des bandes, les trafics, les solidarités entre voisins et entre femmes, etc. Cette confusion entre la forme et le fond se retrouve dans tous les domaines. Mettre en avant le concept d'agencements institutionnels, c'est affirmer la nécessité de s'intéresser à la réalité du tissage de la vie économique. En France, pour ne citer qu'un exemple, la hiérarchie implicite du statut des professions, les relations de solidarité nées de la fréquentation des mêmes écoles, les liens étroits entre administration et dirigeants des entreprises structurent la vie économique. Mais il y a plus. Prenons le cas des entreprises multinationales. Officiellement, elles ont un périmètre comptable et ne sont responsables qu'au sein de ce périmètre. Mais, comme on l'a vu à propos de la légitimité des dirigeants, il leur est impossible en réalité de nier que leur influence s'étend à leurs fournisseurs, avec lesquels elles tissent nécessairement des relations stables. Rappelons-nous le cas du naufrage du pétrolier maltais Erika qui a sombré au large des côtes bretonnes en 1999. Juridiquement, Total, dont Erika transportait la cargaison, n'était en rien responsable du naufrage et des dégâts immenses qu'il a causés à la Bretagne. En janvier 2008, à l'issue d'un procès à rebondissements, Total a été condamné à une amende d'un peu moins de 400 000 euros, et à verser 192 millions d'euros de dommages et intérêts solidairement avec le propriétaire, le gestionnaire et la société de classification de l'Erika. La compagnie a fait appel, jugeant que la condamnation qui la frappait était injustifiée, ayant été trompée par les faux certificats délivrés au pétrolier, qui indiquaient qu'il était en état de prendre la mer. Mais, car il y a un mais, Total a néanmoins accepté « immédiatement et de manière irrévocable » de verser aux victimes les dommages et intérêts fixés par le tribunal ! Il est évident que Total était bien heureux de s'en tirer à si bon compte. Il a fait appel pour des raisons de jurisprudence : la compagnie ne voulait pas rentrer en matière sur l'idée qu'elle doit exercer une responsabilité vis-à-vis de ses sous-traitants. Mais, si la décision de verser l'indemnité a été immédiate et irrévocable, pour reprendre l'expression même de l'entreprise, c'est bien parce que, vis-à-vis

de l'opinion publique, l'idée qu'une compagnie de cette ampleur ne soit pas responsable à un titre ou à un autre de ce que font ses fournisseurs et sous-traitants est intenable. Une autre affaire est venue défrayer la chronique en 2007, c'est l'affaire des jouets fabriqués en Chine. On se souvient qu'une polémique est née entre les États-Unis, l'Europe et la Chine à propos du danger que représentaient les jouets conçus en Occident, notamment par Mattel, incriminés en raison du danger que représentaient les petits aimants, qui se détachaient, et que les enfants avalaient, et la peinture au plomb dont ils étaient recouverts. Mattel a compris le danger. La compagnie a rappelé instantanément 20 millions de jouets et s'est même excusée auprès des dirigeants chinois, indiquant « que 87 % des jouets rappelés l'avait été à cause d'un défaut de conception et 13 % à cause de la peinture au plomb ». Une autre entreprise canadienne a voulu tergiverser et expliquer que ce que faisaient ses sous-traitants n'était pas de sa responsabilité. Elle a fait un flop total. De même, le distinguo entre des contrats durables, qui lient en particulier les salariés au sein de l'entreprise, et des liens qui seraient, eux, précaires, avec les sous-traitants fournisseurs ou avec les pouvoirs publics ne reflète pas la réalité.

Ces différents exemples montrent que le système de production et d'échanges est fondé sur des configurations de relations plus ou moins stables, informelles ou formelles, qui lient les institutions entre elles et sont transversales aux institutions. C'est cet ensemble de relations qui constitue l'agencement institutionnel.

Il faut parvenir à concevoir des agencements institutionnels concrets dont le fonctionnement réponde au cahier des charges de l'économie. La question se décompose en deux : quels seront les agencements institutionnels essentiels dans l'avenir ? comment les concevoir pour qu'ils répondent au cahier des charges ? La première appelle une réponse précise, la seconde une réponse plus floue, et pour une raison simple : les agencements institutionnels peuvent se préfigurer, s'esquisser mais leur réalité sera l'aboutissement d'inventions et d'apprentissages collectifs. Je crois qu'une fois l'objectif clairement perçu et partagé, les imaginations se mettront

en marche et des solutions nouvelles s'inventeront. Elles seront liées à l'évolution des techniques et nous ne sommes pas en mesure de les préfigurer. L'important aujourd'hui est de parvenir à un accord au sein de la société sur la nécessité de privilégier deux familles d'agencements institutionnels : le territoire, c'est-à-dire la trame horizontale du tissu économique et la filière, c'est-à-dire la chaîne verticale. Voilà les deux pivots de l'économie au XXI^e siècle.

J'ai exposé au chapitre précédent les raisons pour lesquelles le territoire est un agencement institutionnel primordial de l'avenir, et constitue la trame du tissu économique, son approche horizontale. La filière, de son côté, s'impose comme modèle pour la chaîne du tissu économique, pour son approche verticale, pour les mêmes raisons. Qu'il s'agisse de bananes, de voitures, de médicaments ou d'informatique, la filière décrit l'ensemble de l'itinéraire de la matière et de l'énergie, les transforme, en s'appuyant sur différents types de capitaux et en mobilisant du travail, de l'information et de la connaissance, en des objets désirables ou utiles aux hommes de notre temps. Ceux-ci les consomment, les usent ou les périment plus ou moins rapidement pour les renvoyer, si je peux m'exprimer ainsi, à la terre originelle, soit en étant recyclés et en devenant matière première, soit en étant jetés, dissipés dans l'atmosphère, transformés en chaleur, rejetés dans l'océan. C'est le grand cycle de la vie, c'est le nôtre – poussière tu n'es que poussière et tu retourneras à la poussière –, et c'est ce qui explique d'ailleurs qu'on ait adopté des expressions telles que le cycle de vie des produits ou encore, de façon plus imagée, du berceau à la tombe, "*from cradle to grave*". Il n'y a d'économie responsable qu'une économie qui est en mesure de gérer lucidement l'ensemble du cycle.

En raison de leur importance, je consacrerai un paragraphe particulier à chacun de ces deux agencements. Voyons-en néanmoins dès maintenant le cahier des charges commun.

2. Le cahier des charges des agencements institutionnels de l'économie

Qu'il s'agisse de territoire, de filière ou de tout autre agencement à concevoir, les agencements institutionnels de l'économie doivent satisfaire à un cahier des charges commun qui en est, pour parler le langage de la gouvernance, « l'obligation de résultats ». Il découle nécessairement du cahier des charges de l'économie lui-même et de la grille de lecture de la gouvernance.

Un petit dessin valant mieux qu'un long discours, on trouvera ce cahier des charges résumé dans la carte en annexe page 557.

Je me bornerai à en reprendre les différentes dimensions en en donnant, quand c'est nécessaire, des illustrations concrètes.

Tout d'abord, les agencements institutionnels du futur doivent poursuivre simultanément les différents *objectifs* généraux de la gouvernance : la paix, la cohésion sociale, l'équilibre entre la société et son environnement. Pour cela il faut, par exemple, qu'ils contribuent à une gestion pacifique et équitable des biens de catégorie 2, les ressources naturelles.

Ils doivent, en second lieu, respecter les *principes* de gouvernance. Certes, ces formulations apparemment vagues ont, mine de rien, des implications pratiques. L'articulation des échelles de gouvernance, par exemple, oblige à préciser comment les acteurs de ces agencements institutionnels s'organisent à ces différents niveaux. Le principe d'équité, de son côté, impose la transparence sur la répartition de la valeur ajoutée et pour les biens de catégorie 2, des règles de répartition internationale des ressources naturelles entre les différentes filières, règles qui révolutionneront le droit international.

Troisièmement, les agencements doivent faciliter la *gestion des relations* et *prendre en compte le long terme*. Je lie ces deux dimensions parce que la relation, au contraire de la transaction, se construit dans la durée. Cet élément du cahier des charges a une importance manifeste pour le statut de l'entreprise et l'organisation du système financier. Anticipant sur la suite, je voudrais en

donner quelques illustrations concrètes. Depuis quelques années, des études montraient la force de résistance du capitalisme familial, fondé sur le long terme, face au capitalisme de la *shareholder value*, de la valeur d'actionnaire. À l'été 2008, cette résistance s'est manifestée de façon éclatante en Allemagne avec l'annonce du probable rachat de l'équipementier automobile Continental par Schaeffer, une entreprise familiale bien plus petite que lui et du géant Volkswagen par le nain Porsche. En économie, comme en politique, on ne peut construire le long terme par une succession d'actions à court terme. Fondamentalement, les agencements institutionnels du futur reposent sur ce que l'association Sherpa, dont j'ai évoqué l'engagement à propos de la responsabilité des dirigeants, appelle « contrat durable ». Je crois que cette formule est heureuse. Les différents types de contrat, contrat de travail et contrat commercial sont probablement appelés à se rapprocher mutuellement. Symbole des relations, les agencements institutionnels du futur appellent un partenariat nouveau entre acteurs. Territoires et filières sont le siège de tels contrats durables mais ils lient aussi entre eux territoires et filières. L'économie du XXI^e siècle sera moins fondée sur l'organisation de la libre concurrence entre acteurs atomisés et indépendants que structurée ainsi par des systèmes de relation entre acteurs de diverses natures : les différents participants à la chaîne de production, les distributeurs, les consommateurs. Pour ne prendre qu'un exemple, les consommateurs sortent de leur rôle passif, deviennent partie prenante de l'acte de production. L'idée que la consommation est un acte de citoyenneté, qu'il faut sortir de la schizophrénie consommateurs-citoyens, s'est progressivement répandue. On ira beaucoup plus loin dans l'avenir. Les consommateurs – reste à voir selon quelles modalités ils peuvent être représentés – seront des acteurs à part entière des agencements institutionnels de l'économie.

Au titre de la prise en compte du long terme, les agencements institutionnels devront conserver et même développer les quatre types de capitaux – matériel, humain, immatériel et naturel – mobilisés dans l'économie. Filières et territoires doivent

contribuer à l'intégrité du capital naturel. Le capital immatériel doit logiquement augmenter puisque le concept même d'agence-ment institutionnel met l'accent sur la coopération entre acteurs et le développement des liens, de l'amont à l'aval de la production. Des politiques de formation concertées peuvent aussi conduire à l'augmentation du capital humain. Le principe de préservation et de développement des quatre types de capitaux conduira à un important changement de regard, ne serait-ce que par la nécessité d'en effectuer la mesure. Un autre volet important du long terme est la finance. J'évoquerai en dernier chapitre de l'ouvrage la transformation de la monnaie et de la finance. Le principe du contrat durable entre les acteurs devra permettre aux deux grands agencements institutionnels, le territoire et la filière, de mobiliser des financements à long terme, ce qui implique de leur apporter des garanties de stabilité. Je pense, par exemple, que les deux agencements institutionnels pivots permettront de renouveler la conception de l'Accord multilatéral sur l'investissement (AMI), plus que jamais nécessaire. À l'époque où l'OCDE s'en était faite le promoteur et le négociait en catimini, l'arrêt des négociations a été la première victoire internationale du mouvement altermondialiste. Il dénonçait, à juste titre, la dissymétrie des engagements. Les États devaient s'engager à ne pas compromettre par des lois ultérieures la rentabilité prévue des investissements des entreprises étrangères. Les entreprises, elles, au nom des incertitudes de l'avenir, ne s'engageaient à rien. Le propre d'un contrat, au contraire, est de créer une symétrie des engagements. On peut imaginer des accords à long terme plus équitables entre territoires et filières. Les systèmes productifs locaux ou clusters dont j'ai parlé à propos des territoires, préfigurent déjà de tels accords.

Quatrième dimension, les agencements institutionnels doivent renforcer la conscience, à différents niveaux, de former une communauté. À l'échelle mondiale, l'enjeu est ici de renforcer les liens entre tous les acteurs de la filière. Cela passe par l'interconnaissance, par la traçabilité du travail et de la matière tout au long de la filière. Je ferai à ce sujet des propositions précises.

Cette traçabilité débouche sur le point suivant du cahier des charges : permettre à chacun de trouver une cohérence entre ce à quoi il croit et ce qu'il fait. La traçabilité en est la condition, car elle permet à chacun de mettre sa propre activité de producteur, de distributeur, de consommateur en perspective.

Cinquième dimension du cahier des charges, comment parvenir à la fois à plus d'unité et plus de diversité ? L'unité était supposée caractériser l'entreprise, et la diversité caractérisait les liens entre les entreprises ou les produits offerts aux consommateurs. Ce n'est plus le cas. Une unification des processus de production se fait par le grand mouvement de normalisation. La « guerre des normes » est d'ailleurs un volet à part entière de la guerre économique : de la télévision numérique terrestre aux normes comptables ou juridiques, c'est un des champs de bataille entre l'Union européenne et les États-Unis, tout autant que la concurrence entre Airbus et Boeing. À l'opposé, les grandes entreprises ont appris à créer des conditions d'autonomie en leur propre sein et à diversifier leurs produits et leur organisation pour prendre en compte la diversité des contextes. Nous n'en sommes, je crois, qu'au début de cette grande inversion de l'unité et de la diversité. En effet, au côté de l'unité, le passage d'une société des biens à une société d'utilisation poussera plus loin la logique de normalisation, avec l'établissement de normes d'interopérabilité entre les composantes d'un produit, normes s'appliquant à l'ensemble des acteurs de la filière. L'exigence de recyclage y contribuera aussi, comme le montre la directive européenne sur le recyclage des automobiles en fin de vie. Du côté de la diversité, la première révolution industrielle et le fordisme avaient fait du processus technique de production, la chaîne, immortalisé par *les Temps Modernes* de Charlie Chaplin, le principe unificateur de l'entreprise. C'était l'aboutissement du grand mouvement d'unification des temps et des cadences, commencé au Moyen Âge quand la cloche des beffrois – le temps des villes, le temps compté des marchands – s'était opposée à la cloche des églises – le temps qui n'appartient qu'à Dieu – et au morcellement du temps féodal. Cette unification

s'était poursuivie avec l'horloge. « L'horloge, disait Lewis Mumford, n'est pas seulement le moyen de suivre la marche des heures ; c'est aussi un moyen de synchroniser les actions des hommes. C'est l'horloge, et non la machine à vapeur, qui est la machine vitale de l'ère industrielle moderne ¹⁵⁶. »

La nouvelle révolution industrielle met au centre, non plus la machine, mais la connaissance, l'information et l'aptitude des personnes et des collectifs de travail à les mobiliser de façon coordonnée. Externalisation par les entreprises d'une part croissante de leurs activités de production et de maintenance, bureau nomade, répartition du temps de travail entre plusieurs lieux – dont le domicile – émergence de collectifs de travail de plus petite taille, ateliers flexibles, horaires à la carte sont les faces d'une même monnaie. Ces évolutions rejoignent celle, déjà mentionnée, d'un rapprochement entre contrat de travail et contrat commercial. En un mot comme en cent, filières et territoires ne sont pas appelés à devenir des ensembles monolithiques et hiérarchisés, mais plutôt une large confédération d'acteurs unis, comme dans toute gouvernance, par des objectifs, une éthique et des dispositifs de travail communs ¹⁵⁷.

Sixième dimension, la nécessité, pour les agencements institutionnels, de garantir l'exercice de la responsabilité des acteurs. Disons le tout de go, même si les obstacles sur la route seront nombreux, les filières, agencements institutionnels internationaux, devront faire l'objet d'un droit et de chambres d'arbitrage eux-mêmes internationaux. Le principe de responsabilité oblige par ailleurs à renforcer les droits et devoirs des lanceurs d'alerte. À l'heure actuelle, les lanceurs d'alerte sont dans une position délicate. Ils font face à un dilemme : tirer le signal d'alarme, c'est risquer, non seulement de se mettre le patron à dos, mais aussi d'apparaître comme un traître aux yeux des collègues. En

156. Citation tirée de Jacques le Goff, « L'Occident médiéval et le temps », in le Goff, *Un autre Moyen Âge*, Gallimard, 1999.

157. Ce « trépied » de la gouvernance est exposé dans *La démocratie en miettes*, op. cit.

généralisant l'exigence de responsabilité et en plaçant son expression au-delà de l'acteur pris en particulier pour aller vers l'agencement institutionnel pris dans son ensemble, il sera certainement possible, sinon de faire disparaître le dilemme (un dilemme a la vie dure par définition !), du moins de l'atténuer.

Septième dimension, les agencements institutionnels doivent contribuer à l'intelligibilité du monde. C'est un fil rouge suivi de chapitre en chapitre : notre représentation du monde est largement déterminée par les informations émises quotidiennement par les institutions dans le cadre de leur fonctionnement. Il suffit d'écouter quotidiennement les informations à la radio sur les dernières fluctuations de la Bourse pour s'en convaincre. J'ai parlé, à propos des territoires, de voile d'ignorance jeté sur la réalité du fonctionnement du monde du fait que nos systèmes institutionnels et économiques nous abreuvent d'une infinité d'informations qui façonnent notre imaginaire mais ne nous permettent guère de comprendre. Raison pour laquelle la question du flux d'informations produit par un agencement institutionnel donné est loin d'être une question abstraite ou sans portée. Les agencements institutionnels de l'économie doivent par exemple produire, à travers leur fonctionnement quotidien, une connaissance des différents flux de ressources mobilisés, énergie, ressources naturelles, travail et information, une connaissance de l'évolution des différents types de capitaux, des liens tissés par le système de production et d'échange, de la distribution de la valeur ajoutée, de la part d'exergie mobilisée, de la nature des relations entre les différents acteurs.

Cette intelligibilité du monde est indispensable pour sortir l'économie de cette zone grise actuelle où, parce qu'elle est mondialisée et parce qu'elle se prétend une science objective, elle échappe de plus en plus radicalement à la démocratie. Si l'on veut, dans la ligne des évolutions actuelles, que les citoyens se saisissent des questions économiques, il faut que ces questions soient intelligibles ¹⁵⁸.

158. H. Rouillé d'Orfeuillet, *Économie, le réveil des citoyens*, La Découverte, 2002.

Huitième et dernière dimension du cahier des charges, les agencements institutionnels doivent se conformer aux régimes de gouvernance spécifiques à chaque catégorie de biens. C'est ce que l'on peut appeler une économie conforme à la nature des choses.

3. La filière et les accords de filière

La filière de production, d'échange et de consommation – les trois termes ont leur importance – sera au plan mondial l'agencement institutionnel majeur des prochaines décennies. Elle est la chaîne, la colonne vertébrale de l'économie.

La notion de filières procède de l'idée qu'au bout du compte les activités humaines s'organisent autour de la production, de l'échange et de la consommation de biens et services concernant un nombre limité de secteurs. Pour l'essentiel, ces secteurs peuvent être décrits à partir du budget des ménages. Ce sont les différents besoins et désirs qu'ils doivent ou veulent satisfaire : la nourriture, l'habitat, les transports, l'habillement, la santé, les loisirs et le tourisme. Ces filières principales forment déjà des catégories mixtes combinant la nature des biens et les fonctions qu'ils assurent. Je pense, par exemple, à la santé. Sa partie matérielle, la production de médicaments, est une sous-branche de la chimie, de la pharmacie, mais l'essentiel de la santé se joue ailleurs, dans les soins médicaux, l'alimentation, les conditions de vie. À ces filières qui répondent directement à des consommations individuelles et familiales s'ajoute un certain nombre d'activités économiques qui visent à assurer des fonctions collectives ou constituent des corps de métier si importants dans le processus de production qu'il vaut la peine de les isoler : les industries de défense, les travaux publics, l'informatique, la banque et les assurances, l'industrie des biens intermédiaires, principalement la production de machines. On pourrait chipoter à l'infini sur les caractéristiques et la liste des filières. Tel n'est pas le propos de cet ouvrage, et je vous propose

de garder en mémoire surtout la première catégorie de filières, celle qui aboutit à la satisfaction directe des besoins des personnes et des familles.

La filière, c'est l'ensemble des acteurs et des relations entre eux. Ces acteurs peuvent être des producteurs – contribuant à la transformation de la matière première en produits utiles, des distributeurs, des consommateurs eux-mêmes et, en aval, tous ceux qui recyclent les déchets. Ce qui fonde la filière, c'est le cycle complet des biens et des services. C'est ce cycle qu'il importe d'organiser conformément au cahier des charges de l'économie.

Vision angélique ? futuriste ? pas vraiment. Je voudrais d'abord montrer que cette réflexion n'est que le prolongement et la systématisation de nombreuses évolutions qui se sont produites au cours des dernières décennies, sous l'influence combinée de quatre évolutions : celle des systèmes de production eux-mêmes, celle qui découle de la priorité accordée au développement durable, celle qui résulte de l'organisation et des motivations des consommateurs, celle, enfin, qui résulte de la normalisation.

L'évolution du système de production

La mondialisation ne s'est pas faite par le développement de gigantesques systèmes de production intégrés depuis la matière première jusqu'à la distribution finale. Ces grands systèmes intégrés, hiérarchisés et centralisés, à la soviétique pourrait-on dire, se sont révélés, malgré les économies d'échelle théoriques qu'ils comportent et malgré l'envie des acteurs dominants de ne rien laisser échapper de la valeur ajoutée, mal adaptés à la complexité des technologies, des chaînes de production et à la diversité des marchés. On a pris conscience, au cours des années 1960, des grandes rigidités de ce type de système, donc de leur faible capacité d'adaptation aux évolutions des techniques et des marchés. Comme il n'existait pas de monopoles mondiaux dans une filière donnée, y compris les plus concentrées d'entre elles comme l'informatique au temps d'IBM, il n'était pas facile de tirer, en contrepartie de la lourdeur, une rente de monopole comme ça a

été le cas dans le passé dans le cadre d'économies nationales¹⁵⁹. Dès lors, les économies d'échelle et les spécialisations pouvaient être obtenues sans en payer le prix au niveau des rigidités, par le recours à des sous-traitants spécialisés travaillant pour une diversité de producteurs. Je pense, par exemple, aux boîtes de vitesse dans l'automobile ou aux micro-processeurs dans l'informatique. On a vu, au cours des années 1980, les mêmes grandes entreprises qui avaient été tentées vingt ans auparavant par une intégration amont et aval de leur activités, tenir le discours inverse, se recentrer comme elles le disaient sur leur « cœur de métier ». Jusqu'où pouvait aller cette spécialisation et cet allègement des structures des entreprises ? Quel était le cœur de métier ? À quel moment ce cœur de métier, après s'être concentré sur le marketing, la recherche et développement, l'aptitude à organiser la chaîne entière de production devenait évanescent ? À quel moment, à l'amont ou à l'aval, des sous-traitants ou des clients deviendraient si puissants qu'ils iraient jusqu'au bout de la logique en prenant le pouvoir ? Toutes ces questions ont agité depuis plusieurs décennies les entreprises elles-mêmes et les cabinets conseil. Aux États-Unis, l'obsession de l'allègement des coûts fixes et le souci de profiter au maximum des avantages comparatifs offerts par l'installation d'unités de production dans des pays à bas salaires, sans risquer une contamination syndicale, a ainsi créé la mode de l'*outsourcing*, de l'externalisation. Le débat a fait rage autour de l'idée de *hollow corporation*, en traduction littérale, l'entreprise vide. L'ancien dirigeant de Xerox, Paul Strassmann, en donne une définition générale. Ce sont les entreprises « organisées autour de la gestion de leurs coûts de transaction et de leurs dépenses de recherche et développement »¹⁶¹. Les risques de cette stratégie sont évidents quand

159. L'économiste chinois Chen Ping montre de façon convaincante que la différence d'évolution des économies russe et chinoise, après la chute du mur de Berlin, tient notamment au fait que l'économie russe était structurée en monopoles mais pas l'économie chinoise. Chen Ping, "Complexity of Transaction Costs and Evolution of Corporate Governance", in *The Kyoto Economic Review*, décembre 2007.

161. www.strassmann.com/blog, commentaire posté en février 2005.

la marque devient le seul argument de vente. On a pu voir des redistributions s'opérer très rapidement. Microsoft s'est développée grâce à l'absence de volonté d'IBM de développer son propre système d'exploitation, puis Microsoft a balayé son mentor. De même, dans la construction de micro-ordinateurs, Dell a fini par supplanter les anciens producteurs. La concentration des fonctions de distribution aux mains de quelques grandes chaînes de magasins et d'hypermarchés, au premier rang desquels Walmart aux États-Unis et Carrefour en Europe, conduit celles-ci à développer leurs propres marques en essayant de récupérer ainsi une part plus grande de la plus-value. Ce qui est certain, en tout cas, c'est qu'au contraire des années 1950, il n'y a plus de filière qui soit assurée de bout en bout au sein d'une même entreprise, ce qui ne veut pas dire que l'acteur pivot, celui qui organise la chaîne de valeur ajoutée ne soit pas en mesure de contrôler l'ensemble. Cette évolution des systèmes de production conduisait nécessairement à déplacer le regard de l'entreprise vers la filière.

La nouvelle priorité : le développement durable

À cette première évolution technologique et managériale s'est ajoutée plus récemment la préoccupation croissante pour le développement durable, pour l'évolution du climat, donc pour l'efficacité des économies en ressources naturelles et en énergie. On a donc commencé, à partir du Sommet de la Terre de 1992, à parler globalement du système de production et de consommation. Ce thème a été mis en avant lors du dixième anniversaire du Sommet de la Terre, à Johannesburg en 2002, et a donné naissance à ce que l'on appelle couramment le « processus de Marrakech » qui vise à mieux comprendre l'ensemble du système. L'Union européenne, notamment sous l'influence des Anglais et des Allemands, a fait de cette question une des priorités du sixième programme cadre de recherche (2005-2008) donnant naissance au programme Score (Sustainable Consumption Research Exchange) que j'ai déjà mentionné à propos des études sur la relation entre mode de vie et consommation de ressources naturelles. Ce

programme associe plus de vingt universités et centres de recherche. Les Hollandais, les pays nordiques, l'Allemagne et l'Autriche, le Royaume-Uni, représentent l'essentiel des membres. Ce programme reflète la préoccupation officielle de plus en plus marquée de réagir aux déséquilibres que fait naître pour la planète la consommation excessive de ressources naturelles, notamment par les pays développés. Cet excès, comme on l'a vu à plusieurs reprises, est porteur de grands dangers aussi bien du côté des déséquilibres écologiques que du côté de l'exacerbation des rivalités avec les nouveaux entrants, en particulier la Chine et l'Inde, pour le contrôle de ressources naturelles et énergétiques devenues trop rares. Or toutes ces études et recherches mettent en avant, implicitement ou explicitement, la filière. C'est, en effet, l'unité à partir de laquelle on peut analyser les flux de matières premières et le cycle de vie des produits. Voilà la seconde raison pour laquelle les filières sont entrées dans notre univers quotidien.

L'organisation et les motivations des consommateurs

La troisième raison, elle, découle des consommateurs. De mieux en mieux organisés au plan international, de plus en plus motivés, ce sont eux qui ont initié les premiers labels de durabilité pour les forêts, la pêche, le commerce équitable et l'agriculture durable. Or ces labels s'appliquent nécessairement à des filières. Cette pression des consommateurs a introduit une nouvelle dimension dans la régulation internationale des filières, celle des négociations multiacteurs. Les mouvements de consommateurs et les mouvements de protection de l'environnement se sont invités à la table des grands, se sont imposés comme des interlocuteurs, souvent plus importants aux yeux des entreprises que les États car l'impact des organisations de consommateurs et de militants sur le chiffre d'affaires, donc sur les résultats, de l'entreprise, peut être bien supérieur et bien plus immédiat que des contraintes imposées par l'État. Celles-ci, compte tenu du rapport de force entre État et entreprises multinationales, sont toujours potentiellement

négociables, au niveau de leur nature, de leur application effective ou des sanctions qui leur sont attachées.

La normalisation

La quatrième évolution résulte de la place croissante de la normalisation. J'ai parlé, à propos de la société d'utilisation, de la norme d'interopérabilité comme d'un nouveau bien public¹⁶². Là aussi, nous ne partons pas de zéro. Cette idée s'inscrit dans une évolution tendancielle très bien reflétée par l'évolution de la norme ISO. J'ai toujours trouvé le développement des normes ISO particulièrement intéressant. Elles jouent un rôle capital en économie et il s'agit d'un être vivant collectif hybride très original. Tout le monde a plus ou moins entendu parler de la norme ISO. Elle fixe les caractéristiques d'un produit et remplit de ce fait un rôle capital dans le commerce international où il importe d'avoir quelques certitudes sur la nature des produits auxquels on a affaire. L'histoire de l'ISO (l'Organisation internationale de normalisation – International Organization for Standardization) est fort bien présentée sur son site web¹⁶³ auquel je renvoie le lecteur. L'ISO est née en 1947, dans le grand mouvement d'innovation institutionnelle internationale de l'immédiat après-guerre. L'objectif était d'unifier les normes industrielles au plan international. L'histoire de la normalisation est si ancienne, si liée à l'histoire de l'unification des États et du tissu industriel, que nous n'y réfléchissons même plus. C'était à l'origine, comme le dit l'ISO elle-même, une histoire de boulonnerie : il fallait se mettre d'accord sur les caractéristiques géométriques des pas de vis. Le besoin de normalisation portait à la fois sur la compatibilité entre produits industriels et sur les unités de mesure. Quiconque s'est baladé dans le monde en trimballant le convertisseur de format de prise électrique pour pouvoir brancher son téléphone portable ou son ordinateur en Chine ou en Amérique, connaît bien, *a contrario*, les avantages de la normalisation. De même, ceux qui, comme

162. Première partie, chapitre 4, paragraphe 4.

163. www.iso.org

moi, ont tant de difficultés à convertir les degrés Fahrenheit en degrés Celsius, les livres et les onces en kilo, les pouces et les pieds en mètres, etc. En règle générale, les États ont développé des instituts publics de normalisation, comme l'Afnor en France, par exemple. Mais, et c'est la seconde originalité de cette démarche de normalisation, elle ne prend pas la forme de norme contraignante. Elle ne peut pas s'élaborer sans les industriels eux-mêmes. ISO a, de ce fait, une longue tradition de négociations multiacteurs et de recherche du consensus. Les entreprises se rallient de façon volontaire aux normes une fois qu'elles sont établies, d'abord parce qu'en règle générale elles ont participé à l'établissement de la norme, ensuite parce qu'il est dangereux pour elles de se placer en marge. C'est tout le problème, bien connu pour les ordinateurs, des systèmes d'exploitation. Il y a aujourd'hui 17 000 normes ISO différentes dans le monde, c'est dire combien cette démarche couvre un vaste champ de l'activité économique. Et c'est seulement en 1970 que des normes nationales ont été remplacées par des normes internationales. J'aurais envie de dire : la norme et la filière sont les formes les plus indolores mais aussi les plus efficaces d'ingérence. Or, ce qui est particulièrement intéressant pour ce qui nous occupe ici, la nature des normes a profondément évolué depuis la fin du XX^e siècle. Elles portaient au départ sur des spécifications techniques et étaient attachées à des produits. Progressivement, elles se sont élargies aux processus de production eux-mêmes pris dans leur ensemble, et jusqu'au management des entreprises. Ce sont les fameuses normes ISO 9001 et ISO 14001. Ces deux normes ont été adoptées à l'issue d'un processus étalé sur plusieurs années. ISO 9001 a été adoptée en l'an 2000. La norme porte sur le processus de qualité. Elle découle de l'observation faite au cours des décennies précédentes que ce qui garantissait la qualité d'un produit ce n'était pas le contrôle au moment où le produit est fini mais l'attention à la qualité à toutes les étapes de la production. Ce qu'on appelle quelquefois la « qualité totale ». À travers cette analyse, la norme s'invite dans la gestion de l'entreprise. En 2006, 900 000 entreprises dans le monde avait déjà

adopté la norme ISO 9001¹⁶⁴. La norme ISO 14001, adoptée en 2004, va plus loin encore dans cette direction puisqu'elle porte sur l'ensemble du management environnemental de l'entreprise. En 2006, 129 000 entreprises à travers le monde l'avaient déjà adoptée. Il va de soi que ce développement de la normalisation est directement lié à la croissance explosive des échanges internationaux : l'adoption par l'entreprise de ces normes est décisive pour lui ouvrir des marchés, notamment dans les pays développés qui ont les moyens de formuler des exigences de qualité, sans pour autant que l'imposition d'une norme soit contraire au principe de libre concurrence. Les régulations à mettre en place dans les filières ne sont, finalement, que le prolongement de cette dynamique née dès l'après-guerre. Est d'ailleurs actuellement en préparation une norme ISO 26000 sur la responsabilité sociale de l'entreprise. Elle va aussi dans le sens de notre réflexion.

Ainsi, voilà quatre grands mouvements en marche, l'évolution du système de production, le développement durable, l'attitude des consommateurs et le rôle croissant de la normalisation, qui convergent vers la nécessité de concevoir maintenant de manière plus générale, j'allais dire plus conceptuelle, plus générique en tout cas, à partir de tous ces apprentissages, les agencements institutionnels des filières de demain.

Ces agencements peuvent être vus sous deux angles : la manière de satisfaire au cahier des charges décrit au paragraphe précédent ; la manière dont l'action publique peut contribuer à fixer le cadre normatif de ces agencements institutionnels.

Je commencerai par le premier point. Mon but, en esquissant ici des propositions, n'est pas de clore le débat mais de l'ouvrir en illustrant la manière de mettre concrètement en œuvre le cahier des charges général des agencements institutionnels. Mes propositions sont résumées dans la carte que vous trouverez en annexe page 559.

La première idée est qu'une filière réunit dans un contrat durable l'ensemble des acteurs de la production, de la distribution et

164. Source : ISO Survey, 2006.

de la consommation. L'accord de filière est élaboré dans le cadre d'un forum multiacteurs, à l'image de ce qui est né ces dernières années pour la gouvernance d'Internet, ou à l'image des négociations multiacteurs sur les labels. Par exemple, un tel forum multiacteurs est en train de naître pour la filière « banane », le premier fruit commercialisé au monde. Les consommateurs s'organisent principalement dans le cadre des territoires. Ainsi, une filière est à la fois un lien entre les producteurs, tout au long de la chaîne d'élaboration du produit, et un lien entre entreprises et territoires. Ces territoires peuvent être soit des espaces d'organisation des consommateurs soit des éléments de la chaîne de production. Lorsqu'un accord de filière est signé autour d'une marque, c'est le détenteur de la marque qui est l'acteur pivot assumant la responsabilité juridique principale. Celle-ci est néanmoins partagée par tous les acteurs, y compris les distributeurs. Un parallèle serait à établir entre les responsabilités des distributeurs et les responsabilités des gestionnaires de serveur sur Internet: le débat n'est pas encore clos pour savoir s'ils sont de simples hébergeurs de contenu et, à ce titre, sans responsabilité sur les messages qui transitent par eux, ou s'ils ont en réalité une fonction d'éditeurs et, à ce titre, assument une responsabilité sur le contenu.

L'accord de filière stipule, conformément au principe de responsabilité, que les engagements concernent non seulement les dirigeants des institutions signataires du contrat mais aussi l'ensemble du personnel. À ce titre, l'accord de filière généralise à l'ensemble de la chaîne de production les pratiques nées des codes de conduite des entreprises, mais en y incluant un point nouveau et essentiel: il s'accompagne d'une obligation pour tout acteur de donner l'alerte en cas de non-respect par son employeur du contrat de filière. En effet, comme l'a bien vu l'Initiative internationale pour la responsabilité sociale des cadres¹⁶⁵, l'exercice de la responsabilité renvoie à une hiérarchie des loyautés. En l'occurrence, la loyauté à l'accord de filière doit l'emporter sur les obligations de loyauté et de secret professionnel vis-à-vis de l'employeur.

165. www.responsabilitesocialesdescadres.net

La filière participe, ensuite, à la construction de la conscience d'une communauté mondiale. Ceci peut se faire de trois manières. La première, la plus importante, porte sur la traçabilité du processus de production. Cette information détaillée, puisqu'elle identifie précisément les différents acteurs de la chaîne, peut ne pas figurer en totalité sur les emballages mais, ce qui est très simple avec les systèmes informatiques, l'information relative à chaque lot peut être transmise aux distributeurs qui peuvent l'afficher. Bref, c'est l'opposé de ces mentions vagues « fait dans l'Union européenne » ou « made in France », quand seuls les boutons de la chemise ont été cousus en France, qui alimentent aujourd'hui l'ère du soupçon¹⁶⁶.

En second lieu, tout accord de filière donne naissance à un site web qui est l'espace d'échanges entre producteurs, distributeurs, consommateurs et territoires. Le développement très rapide des nouveaux sites web, notamment ceux des réseaux sociaux, crée des pratiques culturelles nouvelles qui peuvent être mises au service de cette traçabilité, en rendant tangible à un très faible coût la présence des partenaires de la filière à l'autre bout de la planète. Ce site web d'échange sera aussi le point d'appui du droit et devoir d'alerte de chaque partie prenante de la filière. Une assemblée annuelle, enfin, qui peut se mener en partie à distance par le biais d'un forum ouvert sur le site Internet, complète ce dispositif d'échange.

Une norme ISO de la nouvelle génération précise les modes de production, de distribution et d'usage des produits de la filière. Le respect de cette norme incombe non seulement aux producteurs, mais aussi aux distributeurs et aux consommateurs regroupés en territoires. Il précise en particulier le devenir des produits en fin de vie, leur recyclage étant défini en commun par les acteurs de la chaîne de production et par les territoires.

166. Nathalie Sarraute, *L'ère du soupçon*, Gallimard, 1959. L'expression est souvent reprise maintenant pour dénoncer la surveillance des citoyens par l'État mais elle vaut tout autant pour décrire les relations entre producteurs et consommateurs.

La mise en œuvre de l'accord de filière est consigné dans le rapport annuel. Il s'inspire bien sûr des rapports comptables, sociaux et environnementaux devenus obligatoires dans un pays comme la France. Mais au lieu d'engager une entité juridique, le rapport engage l'ensemble des acteurs de la filière. Il porte notamment sur une analyse du cycle total du produit, incluant la pratique de consommation. En outre, il décrit les flux de matière, de travail et d'argent au sein de la filière et évalue le taux d'utilisation de l'exergie. À ce titre, il comporte une analyse des étapes de réutilisation, de moins en moins noble jusqu'au déchet final, des différents produits et sous-produits. La conception du rapport annuel est décisive. C'est l'espace collectif d'apprentissage. Les questionnements n'y sont pas à sens unique, ils vont des consommateurs vers les producteurs mais aussi des producteurs vers les consommateurs. Le rapport annuel acte les apprentissages de l'année, analyse une série d'expériences, en tire les leçons. Chacune des parties prenantes est fondée à demander la vérification sur place des assertions contenues dans le rapport annuel.

Tous les trois ans, une rencontre multiacteurs, multiterritoires, et multifilières permet de faire le bilan du processus, notamment pour ce qui concerne les questions communes à tous les territoires et à toutes les filières : les méthodes d'analyse des flux, la mise en œuvre du principe d'exergie, les traductions concrètes du principe de responsabilité. Les acteurs de la filière peuvent aussi se mettre d'accord sur des procédures privées d'arbitrage. C'est l'extension à une démarche multiacteurs des méthodes d'arbitrage prévues dans de nombreux contrats commerciaux.

Les filières, conformément aux principes de gouvernance, doivent assurer le maximum d'unité et de diversité. Pour cela, la norme ISO de filière précise, conformément aux principes de la société d'utilisation, la modularité (possibilité de décomposer le produit en composants indépendants des uns des autres, permettant le renouvellement du produit par parties) et l'interopérabilité des produits de différentes marques. Les territoires sont fondés à demander, directement ou par le biais des distributeurs, que cette

interopérabilité soit respectée, au moins pour les produits livrés sur le territoire. On voit à ce sujet toute la portée que peut avoir la mise en réseau des territoires. De même, une négociation peut porter sur la création, à l'échelle d'un territoire ou d'un groupe de territoires, de relais de production communs à différentes marques ou de relais de reconditionnement et de réutilisation des produits. On connaît bien les clauses de réciprocité dans les grands contrats à l'exportation. C'est ce qui s'est passé en 2007 dans la négociation des contrats entre entreprises françaises et chinoises. Les politiques de substitution de capacités de production nationale aux biens manufacturés importés ont été largement pratiquées par l'Amérique latine dans les années 1950. Elles ont souvent fait débat. Outre le fait qu'elles n'étaient pas conformes aux dogmes libéraux et déplaisaient donc aux États-Unis, elles ont été accusées, parfois à juste titre, d'être contre-performantes, soit parce qu'elles offraient des rentes de situation à des monopoles, soit parce que les marchés étaient trop étroits pour permettre à ces unités de production de se développer et de suivre le rythme du progrès technique. Ici, des accords entre producteurs et territoires n'auraient pas ces inconvénients, le territoire n'étant pas en mesure d'imposer à ses habitants un monopole d'achat de produits d'une marque donnée. On peut faire observer par ailleurs que l'évolution des systèmes techniques favorise le retour à des unités de production plus petites mais fortement nourries en savoir-faire sophistiqués. Comme disent les économistes, on est entré dans une période post-fordiste. Volvo a attiré l'attention du monde entier, il y a une vingtaine d'années, avec ses ateliers flexibles qui prenaient le contre-pied de la division du travail chère à Taylor et à Ford. On imagine assez facilement ce que pourrait donner ce genre de démarche si un véritable effort d'imagination à la fois technique et organisationnel était déployé grâce à l'élaboration des accords de filière. Ce mouvement sera aussi facilité par l'unification progressive des niveaux technologiques des grands ensembles régionaux entre lesquels s'opère le commerce mondial. Mon hypothèse est que d'ici trente ans la division du travail entre fonctions

« nobles », à haut niveau de connaissances et de qualifications incorporées, et fonctions de simple production, ce que l'on appelait il y a une vingtaine d'années les usines tournevis, se sera largement estompée.

Va-t-on de ce fait vers une contraction du commerce international ? Pas nécessairement. Il s'organise déjà aujourd'hui largement entre pays développés, permettant une très grande variété de biens et de services. S'il y a contraction du commerce international, il résultera plutôt de l'augmentation des coûts de l'énergie et du transport, mais seulement quand ce dernier représente une part appréciable des coûts énergétiques incorporés au produit. Il faut sur ce plan se méfier des « évidences ». La quantité transportée multipliée par le nombre de kilomètres est souvent présentée comme le symbole même du caractère non durable de notre modèle de production et d'échange, mais on oublie, ce faisant, la variabilité extrême du coût énergétique de la tonne-kilomètre. Si l'on mesure l'efficacité énergétique du transport en kilomètres parcourus par une tonne de marchandise avec un kilo pétrole, cette efficacité va de 6,7 pour les véhicules urbains légers à 60 pour les véhicules de 30 tonnes et à 230 pour les trains entiers. Presqu'un saut de 1 à 10 entre le véhicule urbain léger et le camion de 30 tonnes, puis un saut de 4 entre camion de 30 tonnes et train entier¹⁶⁷. D'où l'intérêt, là aussi, de considérer dans la filière l'ensemble production-distribution-consommation. L'efficacité énergétique, en effet, est encore bien plus basse avec le transport des marchandises par les voitures individuelles des clients. Ceux-ci, dans ce qui sera peut-être la dernière période d'essence réputée abondante, n'hésitaient pas à faire quarante kilomètres et plus pour aller fréquenter les grands hypermarchés. En 2008, la grande chaîne de distribution Carrefour a vu le chiffre d'affaires de ses hypermarchés chuter en France. Elle sait qu'elle doit réinvestir dans les

167. Source Serge Wachter, *Perspectives et enjeux du transport de fret à l'horizon 2030 : réflexions préliminaires*, Centre de prospective et de veille scientifique et technologique, ministère des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer, mars 2006.

magasins de proximité. En outre, nous n'en sommes qu'au début du groupage de commandes par Internet. En abordant à la fois la production et la consommation, la filière permet de se doter d'une vision d'ensemble, qui manque encore aujourd'hui. Une étude du Wuppertal Institut, datant de la fin des années 1990, a fait le tour du monde. Elle montrait qu'en Allemagne, les ingrédients d'un simple pot de yaourt, produit banal s'il en est et facile à réaliser localement ou en famille, parcouraient au total des milliers de kilomètres. Les analyses auxquelles l'Institut a procédé depuis sur la filière agroalimentaire ont montré que les coûts énergétiques de la production de l'agriculture intensive et de transformation des produits étaient, en réalité, bien supérieurs aux coûts des transports.

La filière, et c'est le point suivant, doit prendre en compte le long terme et faciliter la gestion des relations. L'accord de filière implique des contrats durables entre les différentes parties prenantes. On quitte le champ de la simple transaction ponctuelle pour rentrer dans le champ des relations. Du côté de la production, il n'est d'ailleurs pas évident que ce soit une innovation radicale : une entreprise soucieuse de la réputation de ses produits est amenée, de toute façon, à contrôler la qualité chez ses fournisseurs et sous-traitants et cela n'est pas possible sans la construction de relations de confiance qui ne s'établissent que dans la durée. La relation entre filière et territoire est, en revanche, plus nouvelle et demandera un effort d'imagination entre producteurs et distributeurs, et surtout entre producteurs et distributeurs d'un côté, territoires et utilisateurs de l'autre. J'ai évoqué au niveau du territoire la possibilité que s'expriment des préférences collectives, généralisation des contrats groupés. Il n'est probablement pas question, à court ou à moyen terme, de brider le choix des consommateurs en leur demandant de s'engager sur leur consommation de produits courants ou plus durables sur le moyen terme. Mais les territoires peuvent jouer sur la loi des grands nombres et sur la visibilité qu'acquerra un accord de filière impliquant un territoire donné avec ce que cela comporte, par exemple, de rabais sur les prix ou de service après-vente. On sait bien l'importance de ces

services après-vente dans les domaines aussi variés que les automobiles, les ordinateurs, les installations de plomberie ou encore l'électroménager. Il y a donc là d'importants espaces de négociation sur les engagements mutuels à moyen terme.

Avec les accords de filière, on peut imaginer aussi, au titre d'engagement à long terme, des accords multilatéraux sur les investissements équilibrant les engagements des territoires et des autres parties prenantes de la filière.

Enfin, le contrat de filière devra viser explicitement l'obligation de préserver ou développer les différents types de capitaux, notamment le capital naturel et le capital immatériel. La nature même des relations tissées entre les acteurs de la filière augmente le capital immatériel en renforçant les pratiques de coopération multiacteurs. Il devra enfin stipuler et traduire dans les faits le respect des régimes de gouvernance des différentes catégories de biens tels qu'exposés dans le chapitre qui leur a été consacré.

J'en viens maintenant à la seconde question : comment les pouvoirs publics peuvent-ils faciliter, encourager, hâter la mise en place des accords de filière et ce nouveau type d'agencement institutionnel ? J'ai de nouveau dressé une carte (en annexe page 561) qui recense les pistes possibles, en remplaçant simplement les « conditions de pertinence des agencements institutionnels » par les « moyens de la gouvernance ».

De façon sommaire, j'ai identifié sept moyens d'action aux mains de la puissance publique : outre la mise en place des agencements institutionnels, la puissance publique peut agir directement par des investissements publics, y compris en participant à l'implantation d'unités de production, en orientant la commande publique, par exemple dans le domaine de la restauration collective ou de l'informatique, par le développement de services publics, par exemple les transports en commun ou les systèmes de recyclage. La puissance publique peut agir également par la fiscalité. Elle peut agir par le droit et les règles, par l'animation du débat démocratique et l'établissement de préférences collectives, enfin par la coordination des acteurs.

Les investissements publics et le développement des services publics vont concerner de préférence le niveau territorial et le niveau national. C'est à cette échelle pour l'instant que se situe l'essentiel des ressources fiscales propres, ce qui dote les pouvoirs publics de moyens d'action. La commande publique s'organise au niveau territorial et au niveau national. On pourra poser pour règle que les commandes publiques devront, dans leur cahier des charges, stipuler que la mise en concurrence est réservée aux entreprises qui ont signé un accord de filière. C'est déjà ce qui se pratique dans de nombreux domaines avec la norme ISO. Dans le cas de l'Europe, les procédures de concertation ouverte peuvent également jouer un rôle extrêmement efficace en organisant la concertation entre les États membres. Compte tenu du poids commercial que représente l'Union européenne, on imagine l'impact qu'auraient des recommandations sur les spécifications de la commande publique en Europe. Imaginons une seconde l'impact qu'auraient les commandes informatiques réservées à des matériels qui utilisent les logiciels libres, en particulier le système d'exploitation Linux ou, pour les véhicules, des firmes qui ont signé un accord de filière précisant les modalités de remplacement et d'interopérabilité des composants !

La fiscalité, de son côté, est appelée à jouer un rôle décisif. Est-ce compatible à court et moyen terme avec la faiblesse de la gouvernance mondiale, avec l'impossibilité avérée jusqu'à présent de parvenir à un consensus international dotant la communauté mondiale de moyens fiscaux propres, alors même que la taxation de l'énergie fossile s'impose à l'évidence ? Je suis plutôt optimiste sur l'évolution à terme à condition de procéder en deux temps. Dans un premier temps, il faut faire reconnaître que l'équilibre entre l'humanité et la biosphère, en particulier la gestion des biens de catégories 1 et 2, constitue une norme impérative de droit international, un *jus cogens*¹⁶⁸. Le *jus cogens* est une sorte de super

168. J'emprunte à l'article de Wikipédia « *jus cogens* » la définition du terme et les commentaires tirés du livre de Dominique Carreau, *Droit international économique*, Dalloz, 2007.

norme à portée universelle, introduite en 1969 par la convention de Vienne sur le droit des traités. C'est, d'une certaine manière, le retour à une notion chère au siècle des Lumières de « droit naturel », un droit qui découle de la « nature des choses » et s'impose de ce fait à toutes les sociétés. N'est-ce pas précisément la définition des normes qui doivent s'imposer à nous pour sauvegarder le patrimoine de l'humanité et les conditions dans lesquelles les générations futures y auront accès (cas des biens de catégorie 1) ou pour assurer à tous les humains un accès minimum aux ressources naturelles (cas des biens de catégorie 2) ? Si cette idée de *jus cogens*, s'appliquant aux biens de catégories 1 et 2 s'impose au plan international, il en découlera à terme plus ou moins rapproché que les États et les ensembles régionaux devront adopter des dispositifs juridiques et fiscaux assurant la mise en œuvre de ce droit. Je pense précisément à trois dispositifs. Le premier va du local au mondial et concerne l'attribution à chaque individu et à partir de là, à chaque territoire, chaque État national et chaque région du monde, des quotas négociables correspondant au droit minimum d'accès aux biens de catégorie 2. Je pense également à deux formes de fiscalité aux niveaux national et territorial. La première, déjà mentionnée à propos des territoires, est le transfert progressif de la taxe à la valeur ajoutée (TVA) vers une taxe à la ressource consommée (TRC), cessant de pénaliser fiscalement le travail et poussant à une utilisation optimale de la matière et en particulier des ressources naturelles. La seconde serait l'instauration d'une taxe à l'exergie inutilisée, énonçant ainsi un principe d'optimisation des intrants de la filière. Comme je l'ai souligné, l'intérêt supplémentaire des dispositifs fiscaux est qu'ils introduisent des mécanismes de mesure, donc de connaissance de flux qui sont aujourd'hui très mal connus à l'échelle d'une filière.

Les pouvoirs publics peuvent aussi agir par l'instauration de droits et de règles. Je pense en particulier à la question controversée des droits de propriété intellectuelle et surtout des brevets. La puissance publique a déjà, dans le droit actuel, la possibilité d'imposer aux détenteurs de brevets des licences obligatoires : elle

se substitue au détenteur de brevet pour autoriser un autre fabricant à utiliser une technologie brevetée. Ce dispositif vise au départ à lutter contre les pratiques anticoncurrentielles, lorsqu'un fabricant détenteur d'un brevet refuse d'en céder les droits d'usage ou prétend imposer à cette cession des conditions financières déraisonnables¹⁶⁹. Cet exemple montre que, dès lors que la filière sera reconnue comme un moyen majeur de construire des sociétés durables, le législateur ne manquera pas de moyens juridiques d'action pour aller vers des accords de filière, et ce d'autant plus que, si l'on suit mon raisonnement sur les biens de catégorie 4, le droit de la propriété intellectuelle est appelé à se transformer profondément au cours des prochaines décennies.

Le dernier mode d'action des pouvoirs publics concerne la coordination des acteurs. Il y a là, indubitablement, un domaine privilégié d'engagement pour les institutions internationales. J'en évoquerai quatre dimensions. Tout d'abord, l'Organisation internationale de normalisation (ISO). Elle est en première ligne. L'évolution de la normalisation, au cours des cinquante dernières années, en a, comme on l'a vu, élargi les perspectives. L'élaboration de normes caractéristiques des filières durables, prenant en compte la traçabilité des flux de matière et de travail tout au long du processus de production, s'inscrit dans cette évolution, même s'il s'agit d'un saut qualitatif. L'expérience historique de l'ISO dans la construction de consensus entre acteurs sera irremplaçable. Deuxième institution internationale potentiellement concernée, l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Souvenons-nous que la référence au développement durable figure dans son préambule. L'Organisation mondiale du commerce, contrairement au Gatt auquel elle a succédé, n'a pas pour objet statutaire la suppression, partout et toujours, et quelles qu'en soient les conditions, des obstacles au commerce international. C'est pourquoi j'ai déjà avancé dans les chapitres précédents l'idée que l'OMC serait

169. Voir Juris International, « Organisation mondiale du commerce », « Centre du commerce international », thème « licence obligatoire » (www.jurisint.org).

appelée à jouer dans les prochaines décennies un rôle beaucoup plus large que celui qu'elle joue actuellement. Or, et c'est là un aspect qui nous intéresse pour la promotion des filières, l'Organisation mondiale du commerce est la seule institution internationale qui ait les moyens de gérer les différends et qui a développé une pratique reconnue dans ce domaine. Il est vrai que, jusqu'à présent, l'OMC ne traite que de différends entre États. Le saut qualitatif pour traiter de différends dans la mise en œuvre d'accords de filière n'est malgré tout pas si grand. Enfin, deux organisations pourraient jouer un rôle complémentaire. Tout d'abord la Commission des Nations unies pour le commerce, l'environnement et le développement (Cnuced). Sa création a été un lot de consolation après l'échec de la Conférence internationale sur le commerce et l'emploi de la Havane en 1947. Elle continue à se chercher une vocation. Elle pourrait la trouver en étant l'espace de confrontation des expériences sur la mise en place d'accords de filière. Enfin, le Global Compact, lancé par Kofi Annan, pourrait, si l'on parvenait à en convaincre les membres, constituer un puissant lobby pour instaurer progressivement les accords de filière¹⁷⁰.

4. Le territoire et l'Agence économique territoriale

J'ai tenté, au chapitre précédent, de jeter les fondements philosophiques et techniques de l'économie territoriale en montrant son rôle éminent dans un système mondialisé et en analysant de façon détaillée la manière dont un territoire acteur pouvait organiser la mobilisation des capitaux et des ressources, gérer au mieux l'exergie et mettre en œuvre les régimes de gouvernance des différentes catégories de biens. J'ai aussi montré pourquoi l'organisation de l'économie territoriale, loin d'échapper au champ de compétence de la démocratie locale, devait en devenir un sujet central. J'ai enfin passé en revue un certain nombre de moyens,

170. Voir à ce sujet le chapitre 4, paragraphe 3.

qui nous sont maintenant familiers, de mettre en œuvre concrètement cette économie territoriale, en construisant la base d'informations nécessaire, en réorientant la fiscalité, en créant une monnaie locale, etc. Mais j'avais encore laissé en pointillés, attendant la réflexion que nous venons de mener sur les agencements institutionnels, la nature des agencements à inventer à l'échelle des territoires, notant simplement qu'il était inévitable de dissocier le champ de compétence et les moyens d'action des collectivités locales et les agencements capables d'agir directement dans le champ économique. C'est ce que je vais m'efforcer de préciser maintenant.

Dans tout agencement, il faut un architecte, un acteur pivot. Dans le cas des territoires, il ne s'agit pas de créer un acteur économique unique, bras armé des pouvoirs publics. Ce serait contraire au principe de conciliation de l'unité et de la diversité, d'autant plus que le territoire est l'espace par excellence de l'économie plurielle, de la coopération et de la cohabitation de l'économie classique avec l'économie sociale et solidaire ou avec le bénévolat. Je propose d'appeler Agence économique territoriale, en bref AOT, cet architecte, cet acteur pivot. Je le fais avec les réserves déjà formulées pour les filières : s'il est possible d'indiquer la marche à suivre et le cahier des charges à respecter, les agencements institutionnels réels seront le fruit d'une invention et d'un apprentissage collectifs. Réserve d'autant plus importante que les agencements institutionnels territoriaux, comme on le voit déjà pour les services publics, seront fort différents d'un pays à l'autre. J'ai pensé néanmoins que concevoir une Agence économique territoriale, une AOT, permettrait de concrétiser les réflexions.

Au plan juridique, la CIC anglaise, Community Interest Company, correspond bien à ce que j'imagine. J'en ai déjà salué le pragmatisme¹⁷¹ : une entreprise avec une activité commerciale et de production, comme une entreprise ordinaire, mais avec un but non lucratif ; un capital bloqué au moins sur une certaine

171. Voir chapitre 3, paragraphe « Principe de moindre contrainte ».

période et qui rapporte aux actionnaires des dividendes plafonnés à 5 % du capital.

La constitution d'une telle CIC, que je propose dans la suite du texte de franciser en EIG (entreprise d'intérêt général), serait le prolongement, la traduction juridique du processus politique qui conduit les différents réseaux et institutions du territoire à décider qu'ils deviennent ensemble un « territoire acteur ». L'apport de capital par chacun des acteurs scelle en quelque sorte le pacte de coopération, ce que j'ai appelé « l'entrée en projet » qui définit l'acteur. Pour analyser plus en détail l'agencement institutionnel qui peut en résulter et dont cette Agence économique territoriale n'est que le pivot, j'ai élaboré, comme pour les filières, deux cartes : la première qui balaie les conditions de pertinence de l'agencement institutionnel et la seconde qui décrit les initiatives que doivent prendre les pouvoirs publics, au niveau européen, national comme au niveau local, pour que cet agencement devienne possible. Ces deux cartes se trouvent en annexe, pages 557 et 565.

Comme beaucoup d'idées ont déjà été exposées dans le chapitre sur les territoires, je me permettrai de les balayer au pas de course.

Introduisant l'idée d'Agence économique territoriale, j'utilise l'expression d'architecte. En effet, le rôle d'une telle agence n'est pas de faire les choses elle-même mais de mettre en synergie une multitude d'initiatives. Je commencerai donc par l'idée qu'elle doit faciliter la gestion des relations. Le rôle majeur de l'AOT est de développer le capital immatériel du territoire donc les relations entre les différents types d'acteurs. Cela suppose pour elle de commencer par décrire et cartographier ce capital immatériel, les relations de coopération qui existent déjà entre les acteurs du territoire, celles qu'il serait souhaitable de développer. Mais ce rôle de développement des relations n'est pas seulement interne. Il est doublement tourné vers l'extérieur. D'abord vers d'autres agences du même type. L'économie doit être conforme au principe de subsidiarité active. À l'intérieur du territoire, l'AOT peut se subdiviser en agences plus petites élaborant ensemble leurs

obligations de résultat, mutualisant leurs expériences. À son tour, l'AOT d'un territoire s'inscrit dans un réseau d'agences similaires aux plans national et international, mutualisant à son tour son expérience avec d'autres, reportant à un autre niveau les initiatives qu'elle ne peut prendre seule. L'autre relation majeure tournée vers l'extérieur concerne le lien avec les filières. J'ai parlé à propos des filières de contrat durable, notamment avec des territoires. Nous avons déjà vu à plusieurs reprises qu'aller vers une « société d'utilisation » supposait de créer au niveau territorial des lieux de montage et de reconditionnement des produits. Ce n'est pas, en soi, une innovation radicale mais plutôt le renforcement et la systématisation du mouvement qui conduit les grandes entreprises à créer leurs agences territoriales pour être au plus près du marché et de ses besoins. Les agences économiques territoriales peuvent faciliter l'émergence de projets conjoints entre des entreprises d'une filière et le territoire, voire, quand l'occasion se présente, entre filières. Les entreprises d'intérêt général (EIG), sur le modèle des CIC, doivent pouvoir avoir des filiales strictement commerciales ou, dans le cas présent, être, de façon minoritaire, au capital de ces entreprises communes à la filière et au territoire, de façon à garder un œil sur l'ensemble et jouer, pour toutes les filières, le rôle d'apprentissage dans l'articulation entre filières et territoire.

Doit-il y avoir un statut type pour les Agences économiques territoriales ? Probablement pas. J'ai dit combien j'étais séduit par l'approche pragmatique des Britanniques dont le critère d'acceptation d'une CIC est d'avoir « des buts qu'une personne raisonnable considère comme des buts d'intérêt général ». Mais l'idée est bien que cette Agence économique territoriale incarne la volonté que l'économie soit au service des buts généraux de la société. C'est pourquoi, les objectifs permanents de la gouvernance sont statutairement ceux de l'AOT : le bien-être de tous, la cohésion sociale, les relations harmonieuses avec le monde extérieur, l'équilibre entre humanité et biosphère. Je cite à nouveau la formule du Dalaï-lama : « faire de la paix une épopée ». Tant que les peuples heureux n'ont pas d'histoire, tant que l'épopée est du côté de

l'exploit guerrier et la paix du côté des vertus domestiques, un tantinet ennuyeuses, on ne mobilise pas les énergies et les créativité pour la paix. Il en va de même dans le domaine de l'économie. Les revues sont pleines d'exploits techniques, de conquêtes des marchés, d'innovations audacieuses conduisant à la richesse. Mais les exploits d'aujourd'hui, n'est-ce pas de procurer plus de bien-être avec moins de matière et d'énergie consommées, plus d'épanouissement humain avec moins de ressources ? Sur ce plan, les AOT doivent avoir un rôle symbolique important, travailler très concrètement – et c'est l'avantage des territoires que de donner des formes concrètes aux plus belles idées – à la manière de concilier à travers la production, l'échange et la consommation les différents objectifs de la société.

L'AOT doit être aussi dépositaire de tous les apprentissages de gestion des biens de différentes catégories. Ce n'est évidemment pas à elle d'entretenir le patrimoine historique, fragment local du patrimoine de l'humanité, ou encore la biodiversité. Mais son travail est, bien par bien, service par service, d'en examiner la gestion actuelle sous l'angle des régimes de gouvernance qui s'appliquent aux différentes catégories de biens. Ce sera à elle, par exemple, de vérifier que le territoire assume sa part de responsabilité dans la gestion de la biodiversité sauvage et domestique, d'identifier les raisons éventuelles de ses insuffisances, de proposer de nouvelles coopérations entre acteurs publics et privés pour mieux y parvenir. De la même manière, ce n'est pas l'Agence économique territoriale qui va gérer elle-même l'eau, l'énergie ou les sols. Mais, une fois reconnue la nécessité de concilier les deux critères de justice sociale et d'efficacité, il lui appartiendra, par exemple, de créer la bourse d'échange, le marché des quotas individuels négociables dont je parlerai plus loin en matière d'énergie, de proposer des modifications de tarification de l'eau pour prendre en compte ces deux critères. De ce point de vue, le réseau des AOT jouera un rôle essentiel de collecte des expériences, de dissémination des bonnes pratiques, d'énoncé des obligations de résultat.

L'AOT peut-elle contribuer à la démocratie économique et sous quelle forme ? Ce n'est pas à elle de conduire le débat public à la place des pouvoirs publics et des partis politiques. Mais, s'il y a bien un choix démocratique en amont de tout le reste, c'est pour les citoyens d'un territoire de décider si celui-ci veut devenir acteur. Ceci supposera alors une redéfinition de la citoyenneté, comme équilibre des droits et responsabilités, et l'agence peut jouer sur ce plan deux rôles. D'abord un rôle de sensibilisation. La base d'informations construite sur le métabolisme territorial permettra à chacun de prendre conscience de l'impact de ses actes, selon les trois dimensions de la responsabilité présentées à propos de la légitimité de l'économie. Ensuite, un rôle d'accueil et de mutualisation des propositions d'engagement de chacun. Mobiliser les créativité et valoriser les passions suppose, comme on l'a raconté à propos du mouvement des réseaux d'échanges réciproques de savoirs (MRERS) ou à propos des systèmes d'échanges locaux (SEL), des lieux de confrontation de l'offre et de la demande qui ne se réduisent pas à l'échange marchand classique. On a besoin, à l'échelle territoriale, de lieux assurant toutes ces mutualisations. L'Agence économique territoriale ayant à se doter d'outils informatiques performants, notamment pour ses fonctions d'analyse des flux qui irriguent le territoire, elle deviendra tout naturellement cet espace polyvalent de confrontation de l'offre et de la demande et répondra de ce fait à des aspirations d'engagement, de citoyenneté active au service de la communauté, qui demeurent latentes et invisibles tant qu'elles n'ont pas les moyens de s'exprimer.

J'en viens maintenant au rôle de l'agence dans la compréhension du métabolisme territorial, dans le suivi des flux entrants et sortants du territoire et dans celui des flux internes. J'ai longuement exposé la nécessité pour le territoire de tirer parti au mieux de son exergie et celle, en amont, de se doter au moins d'une monnaie électronique permettant de suivre et d'analyser ces flux.

Pour permettre au territoire de se connaître lui-même et avant que l'ensemble des agencements institutionnels mis en place produisent et actualisent cette connaissance de manière systématique, l'agence devra tirer parti des données venant de l'extérieur et animer un travail d'enquête, de recherche participative, avec l'ensemble des citoyens, pour construire de façon collective, ce que j'ai appelé une intelligibilité du monde : une compréhension plus profonde, plus juste de la dépendance du territoire à l'égard de ressources naturelles et d'énergies extérieures, du bon et du mauvais usage qui en est fait, de la place des échanges internes au territoire et du moyen de développer ces échanges. Heloisa Primavera, une économiste brésilienne qui a notamment acquis une notoriété internationale à l'occasion de la crise économique grave qu'a connue l'Argentine à la fin du XX^e siècle, en y organisant un système de troc d'une ampleur inconnue jusqu'alors, souligne la nécessité, pour que nous changions de regard sur notre société, de parler d'économie de l'abondance au lieu d'économie de la rareté¹⁷². Je crois qu'elle touche juste. S'il y a bien rareté, et rareté bien plus grande que nous feignons de le croire, des ressources naturelles, il y a abondance de créativité et de connaissances sous-employées. L'économie des biens de catégorie 4 est fondamentalement une économie de l'abondance. Mais comment juger de l'abondance d'un bien dont nous n'avons même pas conscience ? Comment apprendre à partager quand l'école et le système économique actuels nous enseignent jour après jour les vertus de la compétition et rejettent la coopération au magasin des accessoires ? Il y a assuétude à la concurrence, à la compétition comme il y a assuétude à la drogue. Seul un long processus de désintoxication, l'apprentissage du plaisir de faire autrement peut nous en déprendre. Et, là, l'Agence économique territoriale, en nous aidant par le travail sur l'information à reconstruire une intelligibilité plus grande et plus complète du monde contemporain, peut jouer un rôle décisif. Cet intelligibilité débouche, comme

172. Heloisa Primavera : www.heloisaprimavera.com

je l'ai évoqué à propos de la citoyenneté, sur une conscience plus partagée de la responsabilité. Celle-ci commence avec les recherches participatives que j'évoquais il y a un instant. C'est déjà en faisant participer chacun à l'établissement de la base d'informations sur le métabolisme territorial, en invitant chacun à rendre compte des flux de matière et de travail qui le traversent qu'il devient lui-même acteur, identifie ses espaces de liberté. C'est le préalable à la responsabilité. Dans le même esprit, l'agence peut avoir un rôle d'évaluation de l'exercice de leur responsabilité par tous les acteurs du territoire. Il ne s'agit pas ici de instituer en autorité morale distributrice de bons et de mauvais points. La responsabilité est la contrepartie du pouvoir et de la liberté, elle ne se porte pas comme un fardeau de culpabilité, elle doit pouvoir se célébrer comme une fierté et un prestige. Encore faut-il qu'il y ait un espace neutre et collectif de réflexion sur le sujet pour tout à la fois dédramatiser – chacun commence par nier sa responsabilité en craignant qu'on ne la lui envoie au visage – ensuite pour doter la communauté d'une compétence collective dans la mise en œuvre de ce principe fondamental de l'éthique.

Comment, et ce sera mon point suivant, l'Agence économique territoriale peut-elle contribuer à mettre en place sur le territoire des activités assurant un maximum de diversité et d'unité ? L'enjeu des mutations actuelles est souvent de remettre diversité et unité à leur juste place, de remettre de la diversité là où il y avait de l'unité et inversement de l'unité là où il y avait de la diversité. Un bon exemple nous est donné par la gestion des ressources humaines du territoire. Elles sont souvent mal connues. Elles ne s'expriment que par les statistiques de niveau de diplôme ou de statut socioprofessionnel, traduction en une dimension d'une réalité infiniment plus riche et complexe. Le territoire acteur doit avoir, au même titre que les entreprises performantes, une connaissance et une vision prospective de ses ressources humaines, une stratégie résolue pour les enrichir. On assiste partout en Europe à la généralisation du concept de flex-sécurité – une contraction des concepts de flexibilité et de sécurité qui ressemble fort à ma

démarche intellectuelle proposant l'ouverture des territoires. On comprend bien la réticence des syndicats quand le concept est promu de façon trop unilatérale par les organisations patronales : ils craignent qu'on ne retienne que le concept de flexibilité, si cher au cœur des entreprises, le concept de sécurité, lui, étant renvoyé aux calendes grecques ou mis à la charge d'institutions publiques qui n'ont pas les moyens de rendre cette sécurité effective. Et pourtant, l'idée est indéniablement bonne. L'objectif poursuivi est de donner aux personnes des garanties sur leurs conditions de vie et leur statut professionnel, tout en évitant d'y parvenir, comme on le faisait traditionnellement, par une sécurité de l'emploi, voire du poste de travail, au sein d'une entreprise particulière. Selon moi, le territoire, l'espace du bassin d'emploi, est le niveau idéal de mise en œuvre du principe de flex-sécurité car l'éloge de la flexibilité n'est pas l'éloge de l'individu sans racine et sans ancrage social, à qui l'on assure sécurité de l'emploi et revenus au prix d'une mobilité géographique non maîtrisée. Aussi, l'Agence économique territoriale doit-elle avoir un rôle d'ensembliser dans la gestion des ressources humaines et dans la valorisation, temporaire ou plus durable, de ressources humaines qui ne trouvent pas, pour une raison ou pour une autre, preneur sur le marché de l'emploi. Je ne crois pas à une économie de la redistribution sociale où une minorité de personnes se livreraient aux joies perverses du travail forcené (les États-Uniens qui ont le sens de la formule parlent de "*workaholics*", les shootés au travail), pendant que les autres, ne trouvant pas à employer leurs énergies créatives, se voient concéder par la communauté le droit et le devoir d'être simplement de bons consommateurs. C'est un devoir commun des personnes et de la communauté tout entière d'offrir à chacun un moyen d'être utile et, sur ce plan, je suis plus indigné, comme je l'ai évoqué à plusieurs reprises, par une économie dont les règles conduisent à faire coexister bras ballants et besoins non satisfaits que par les risques de dérive d'une obligation de retour au travail des chômeurs de longue durée. L'espace territorial et l'économie plurielle qui le caractérise est le bon espace pour explorer la palette

des opportunités de ce retour à l'activité, de cette obligation d'utilité sociale, ne craignons pas le mot même s'il fâche, en offrant de façon temporaire ou plus pérenne de multiples possibilités d'insertion allant de l'emploi d'utilité publique à la création de sa propre activité, de l'emploi salarié dans des activités non marchandes à des systèmes d'échanges locaux de troc, de savoir et de travail. Sur ce plan, je vois assez bien l'Agence économique territoriale comme une sorte de direction des ressources humaines du territoire. À l'instar de ce qui a été dit à propos des initiatives conjointes du territoire et des filières, l'Agence économique territoriale doit avoir vocation à accompagner, y compris par une prise de capital minoritaire, le développement de nouvelles activités économiques. Le cahier des charges de l'économie précise que l'objectif n'est pas l'accumulation de ressources matérielles mais le développement du bien-être et nous avons analysé, à propos de la légitimité de l'économie, les quatre composantes principales de ce bien-être : la dignité, le capital social, la possibilité de créer et la cohérence entre ce qu'on fait et ce à quoi l'on croit. Ces quatre termes méritent de figurer en lettres d'or dans le programme de l'Agence économique territoriale. L'ensemble de cet effort contribuera doublement à renforcer la conscience de chacun d'appartenir à une communauté. À une communauté territoriale, parce qu'on la voit vivre et parce que l'on a de nouvelles possibilités d'y participer, mais aussi à une communauté mondiale car, à travers la traçabilité des liens, l'affichage détaillé de la chaîne des ressources et du travail, dont j'ai parlé à propos des filières, le territoire se trouve inscrit non seulement dans une communauté locale et nationale, mais aussi, plus largement, dans une communauté mondiale dont chacun peut ainsi voir se tisser les liens d'interdépendance et de solidarité.

Enfin, l'Agence économique territoriale doit permettre de construire le lien entre le court terme et le long terme, entre le présent et le futur. Cela implique que l'action même de l'Agence économique territoriale s'inscrive dans le long terme, ne fluctue

pas au gré des alternances politiques au sein des différentes collectivités territoriales qui composent le territoire. La démagogie ici, ne doit pas être de mise. Il a fallu de longs débats, au niveau européen, pour que s'impose la thèse de l'indépendance de la Banque centrale européenne et beaucoup, en France, y voient, aujourd'hui encore, une démission du politique. En 2008, le président français Nicolas Sarkozy a apporté de l'eau à ce moulin en accusant, au moment de la crise des *subprimes* et pour se dédouaner de l'incapacité de la France à tenir ses engagements européens de réduction du déficit public, la Banque centrale d'être, par son indépendance et sa rigidité doctrinale, la responsable de l'atonie de la croissance européenne, quitte à saluer, trois mois plus tard, la rigueur avec laquelle Jean-Claude Trichet, le président de la BCE, a géré la crise financière. Je ne rentrerai pas ici dans le débat de la politique monétaire européenne, de l'intérêt ou non d'une relance keynésienne de la croissance, des mérites et défauts réciproques de la rigueur et du laxisme dans la création monétaire. Ce que je veux souligner, c'est la nécessité d'avoir, à tous les niveaux, en commençant par le territoire, des instances mises en place par l'autorité politique mais capables, une fois créées, de garder le cap, y compris, à l'occasion, contre les volontés politiques. Cela suppose que le capital de l'Agence économique territoriale soit suffisamment réparti, entre les collectivités locales elles-mêmes, les acteurs économiques, les citoyens et, pourquoi pas quand l'occasion se présente, des fondations communautaires comme il s'en est créé en grand nombre depuis une vingtaine d'années aux États-Unis; cela suppose que les organes dirigeants de l'AOT aient eux-mêmes un mandat renouvelable d'une durée déterminée dont l'échéance ne coïncide pas avec les échéances électorales. Bien sûr, on peut toujours redouter que les dirigeants de l'AOT ne s'encroûtent et ne se notabilisent, mais le risque me paraît moins grand que d'incessants changements de cap au moment où nous devons conduire ce que j'ai appelé « la grande transition », d'une économie prédatrice vers une économie durable, avec ce que cela demande de volonté, de continuité et de persévérance.

L'activité de l'AOT, par ailleurs, devrait permettre l'expression du long terme à travers la solidarité entre générations. J'en prendrai deux exemples concrets. Le premier est relatif au statut de l'AOT. Il devrait prévoir de manière souple, comme est souple la création des fondations dans des pays comme la Suisse ou la Hollande, la possibilité pour l'AOT d'être bénéficiaire de dons et de legs avec des exonérations de droits de succession. Cela permettrait aux personnes aisées âgées de poser des actes de foi dans l'avenir de leurs communautés en aidant le développement à long terme. L'exemple des fondations communautaires américaines (Community Foundations) mérite d'être suivi. Cela supposerait de nous affranchir en France de la culture de la méfiance et du soupçon qui nous conduit toujours à nous mettre une ceinture et des bretelles, à subordonner la reconnaissance d'intérêt public à une mise sous tutelle de l'État. L'économie ne peut se bâtir que sur la confiance. Le contrôle *a posteriori* de l'action des AOT est bien préférable à toute forme de contrôle *a priori*.

Une autre manière concrète d'exprimer la solidarité entre générations serait manifestée par les soins aux personnes âgées. Toutes les sociétés du monde, à l'exception peut-être de quelques pays musulmans, sont maintenant engagées dans une transition démographique plus rapide qu'on ne l'aurait imaginé il y a encore vingt ans, quand nous étions obnubilés, au contraire, par le risque d'explosion démographique, tel qu'il s'annonçait dans nos statistiques. Mais la plupart des grands pays, à commencer par la Chine, vont connaître un vieillissement de leur population infiniment plus rapide que celui que nous connaissons aujourd'hui en Europe. La question des soins aux personnes âgées et de leur financement va se poser partout. La réponse qu'ont apportée les familles depuis la nuit des temps est celle de la solidarité intergénérationnelle: je m'occupe de mes aïeux et de mes enfants; mes enfants et la communauté prendront soin de moi quand, à mon tour, je serai dans l'impossibilité de subvenir à mes besoins. On peut très bien imaginer que l'Agence économique territoriale crée une bourse du temps. Le don d'une partie de son temps pour s'occuper des

personnes âgées, pendant qu'on est valide, créerait un crédit de temps, un droit équivalent à ce que l'on prenne soin de moi quand je serai âgé. Ainsi la fonction de bourse de confrontations de l'offre et de la demande, que j'ai décrite à plusieurs reprises pour l'AOT se retrouverait ici non plus assurée en temps réel mais au contraire dans la durée.

Je voudrais aussi mentionner, à propos du long terme, une autre idée. Celui qui épargne pour ses vieux jours, sans être un spéculateur, souhaite bien, le moment venu, ne pas retrouver que de la monnaie de singe. C'est pour répondre à ces attentes que se mettent en place, par exemple, des fonds de placements à revenu minimum garanti dont certains me semblent d'ailleurs proches de l'abus de confiance. L'idée, vieille comme le monde, est que l'épargne soit pour cela placée dans une valeur sûre dont on sait, comme l'or, qu'il n'aura pas pourri le jour venu ou dont on pense qu'il est appelé à prendre de la valeur. C'est la fonction de « réserve de valeur » de la monnaie. Pour cela, l'idéal serait, à l'opposé des stock-options, que chaque épargnant se sente en quelque sorte intéressé à la prospérité future de la communauté. Cela prendrait un sens très concret au niveau d'un territoire : mon épargne est en quelque sorte indexée sur l'évolution des quatre capitaux de la communauté : matériel, immatériel, humain et naturel. Je suis certain qu'il y a ici une piste à explorer.

J'en viens maintenant au rôle des pouvoirs publics dans la mise en place des agencements institutionnels territoriaux (carte en annexe, page 565).

Chacun aura pu voir, dans l'exposé des fonctions de l'Agence économique territoriale, que certaines hypothèses avancées ne sont pas compatibles avec la législation européenne ou avec la législation française. Il importe donc d'identifier les changements nécessaires pour faire de ces AOT une réalité ou, au moins, une possibilité. Je me concentrerai sur trois aspects de l'action publique : les droits et les règles ; la fiscalité ; les investissements publics.

L'évolution des droits et des règles est nécessaire à la fois au niveau européen et au niveau national. Au niveau européen, il

faudra faire reconnaître que le principe de subsidiarité active s'applique aussi à l'économie. Reconnaître que l'économie est une branche de la gouvernance facilitera cette évolution, d'ailleurs déjà en marche. J'ai eu l'occasion de montrer que la réflexion européenne sur les services d'intérêt général (SIG), et plus précisément sur les services sociaux, avait provoqué une certaine évolution des esprits. Mais il reste à la Commission européenne de découvrir qu'en introduisant le principe de la subsidiarité active dans l'organisation de la production et des échanges, et en particulier en reconnaissant l'importance du niveau territorial, elle n'affaiblit pas la construction européenne en faisant des concessions au principe de la libre-concurrence, elle la renforce, au contraire, en la rendant plus légitime et mieux adaptée aux besoins du XXI^e siècle. La progression pourra se faire en deux temps : la reconnaissance du principe de subsidiarité active comme l'une des bases de la gouvernance européenne ; la reconnaissance de l'économie comme une branche de la gouvernance, relevant à ce titre des mêmes principes fondamentaux que les autres.

Au niveau des États, il faut faire accepter la création d'un nouveau type d'institution économique, les EIG, les entreprises d'intérêt général. Dans le cas de la France, une tentative du même genre a été menée avec la création de la SCIC, la société coopérative d'intérêt collectif. Cette création, promue par Guy Hascoët, quand il était secrétaire d'État à l'économie solidaire, part des mêmes intuitions que la CIC anglaise, mais cela a été fait à la française, de manière moins pragmatique, en rajoutant des contraintes comme le respect des règles coopératives (répartition du pouvoir sur la base du principe une personne = une voix, implication de tous les associés à la vie de l'entreprise et aux décisions de gestion, pas de rémunération du capital) et en donnant responsabilité aux préfets de département de valider les statuts. Résultat, pendant que les Anglais créaient 1 700 CIC en deux ans, les Français ont créé un peu plus de 100 SCIC en 6 ans, dont la moitié sont des reconversions aux nouveaux statuts d'activités préexistantes. Faisons les comptes : cinquante SCIC vraiment

nouvelles avec dix salariés en moyenne, au total cinq cents emplois, autant dire un canon pour écraser une mouche. Si on veut libérer les énergies, il faut faire confiance.

Les réformes les plus profondes à venir concernent la fiscalité : l'organisation du marché des quotas négociables, le changement des bases de la fiscalité pour passer de la taxe à la valeur ajoutée à la taxe à la ressource consommée, le droit de créer des monnaies locales et la possibilité de paiement partiel des impôts locaux en monnaies locales. Les perspectives sont là. Reste la volonté de les mettre en débat et en œuvre.

7. **Monnaie et finance**

1. Monnaie, finance, énergie : trois facettes, une même réalité

Monnaie, monétaire, finance, financiers, intermédiaires financiers, financiarisation : ces mots se retrouvent dans tous les chapitres de l'ouvrage comme autant de cailloux du Petit Poucet pour nous amener à ce dernier chapitre.

Sans être un spécialiste de la monnaie ou de la finance, j'y ai été confronté en permanence, aussi bien dans ma vie de fonctionnaire que dans celle de dirigeant de la fondation. J'ai rencontré avant l'heure l'idée de monnaie locale quand j'étais fonctionnaire à Valenciennes, confronté à une région en pleine crise. Tous les promoteurs de la monnaie locale, à commencer par Gesell en Autriche au début du siècle, ont peu ou prou suivi le même raisonnement que moi : ils se sont indignés devant le scandale des bras ballants et des besoins non satisfaits.

À la fondation, c'est en 1986 que j'ai connu Mohammed Yunus, par l'intermédiaire de Maria Nowak, la fondatrice de l'ADIE (Agence pour le développement de l'initiative économique). Ni lui, ni le microcrédit n'avait à l'époque la notoriété acquise vingt ans plus tard, et nous l'avons aidé à réaliser l'un des premiers films

sur la Grameen Bank. Je me suis intéressé d'abord au microcrédit sous l'angle de la lutte contre l'exclusion sociale¹⁷³ mais, très vite, je me suis rendu compte que l'intérêt de l'expérience de la Grameen Bank était de faire réfléchir, plus généralement, à la construction de la confiance dans les systèmes financiers. C'est à partir de là que nous avons organisé, en 1992, une des premières rencontres internationales sur la finance solidaire, d'où est née, en France, Finansol¹⁷⁴.

En tant que directeur de la Fondation Charles Léopold Mayer, j'ai été confronté à sa gestion financière. Une fondation est confrontée, par nature, à un dilemme. D'un côté, elle mène son action avec les revenus de son patrimoine, qui doivent donc être significatifs, tout en garantissant durablement ses moyens d'action, en gérant son patrimoine « en bon père de famille ». Mais, d'un autre côté, une fondation ne peut pas ne pas se poser la question de l'éthique de ses placements et, par conséquent, de l'impact sociétal de la logique de rendement patrimonial dont elle bénéficie. Cela m'a conduit à regarder de plus près le fonctionnement des banques dans la gestion des patrimoines. J'ai été, je l'avoue, impressionné par le professionnalisme étroit de nombre d'entre elles. J'entends par là la difficulté à sortir de ce qui figure dans les pages saumon du *Financial Times*. C'est le règne du conformisme¹⁷⁵. Je me souviens d'une conversation croustillante avec le représentant d'une banque de renom de la place suisse nous expliquant comment il gérait notre patrimoine. Soudain, il évoqua la manière dont il gérait le patrimoine qu'il destinait à ses propres enfants. Je

173. Pierre Calame, *Mission possible*, op. cit., 1993.

174. Finansol (www.finansol.org), fondée en 1995, fédère les organisations de finance solidaire en France. L'association a créé le label Finansol qui permet de donner une consistance pratique à l'idée de finance solidaire.

175. John Meynard Keynes écrivait en 1931 : « Un banquier sensé n'est hélas point un banquier qui voit venir le danger et l'écarte, mais un banquier qui, lorsqu'il se ruine, le fait de manière orthodoxe et conventionnelle, en même temps que ses collègues, de façon à ce qu'on ne puisse rien lui reprocher. », cité par James K. Galbraith dans « La fin du nouveau consensus monétaire », *La vie des idées*, août 2008. www.laviedesidees.fr

lui demandai s'il le gérait comme le nôtre. Exclamation indignée : « ah non alors, je le gère dans une perspective de long terme ! » Heureusement, en 1997, nous avons eu la bonne fortune de rencontrer sur notre route MBS Capital Advice¹⁷⁶. Son fondateur, Moshen Sohrabi, développait une fonction, encore peu répandue à l'époque en Suisse, de conseiller des institutions qui avaient besoin de faire gérer leur patrimoine ; ce que l'on appellerait dans les travaux publics « l'assistance au maître d'ouvrage ». Nous avons disposé, grâce à lui, d'une réflexion critique sur la pratique des gestionnaires de patrimoine et, ce qui est plus précieux encore, d'une mise en perspective à long terme des phénomènes financiers.

Nous avions depuis longtemps le sentiment que les financiers faisaient tourner un système dont ils ne voyaient plus eux-mêmes les finalités. Que de fois ai-je été témoin de propos schizophrènes entre le discours officiel de la banque sur l'efficacité des marchés financiers et le discours privé sur l'absurdité de l'économie de casino ! C'est pourquoi, à l'instigation d'un de ses membres, Maurice Cosandey, ancien président des Écoles Polytechniques suisses, le Conseil de notre fondation a confié, en 1992, à deux économistes, Paul Dembinski et Alain Schönenberger, un mandat d'analyse des marchés financiers. De ce premier travail est sorti le livre *Marchés financiers : une vocation trahie ?*¹⁷⁷, puis, en 1996, l'Observatoire de la finance s'est créé à Genève¹⁷⁸.

En parallèle, depuis la fin des années 1980, réfléchissant à l'impasse philosophique de la frugalité, j'ai commencé à comprendre que nous ne parviendrions pas à bâtir une société durable en continuant à mesurer le travail humain et la consommation de ressources avec le même étalon.

Voilà pour mes découvertes successives sur la monnaie et la finance. Parlons maintenant méthode. Monnaie et finance ne peuvent pas être traitées comme des disciplines spécifiques de

176. MBS capital Advice, www.mbscapital.com

177. Paul Dembinski et Alain Schönenberger, *Marchés financiers, une vocation trahie ?*, Éd. Charles Léopold Mayer, 1994.

178. Voir www.obsfin.ch

l'économie, qui se borneraient à développer, fermées sur elles-mêmes, des théories de la masse monétaire ou des outils mathématiques de gestion du risque et d'optimisation de la gestion des patrimoines. La fermeture de l'économie sur elle-même est déjà dommageable. Que dire alors du repli de la monnaie ou de la finance sur elles-mêmes, quand elles deviennent des objets en soi, indépendamment des biens et services qui s'échangent et de ceux qui les échangent, indépendamment des conséquences sur la société de la financiarisation du monde ! Je me suis donc imposé, dans ce chapitre, une discipline méthodologique qui puisse me prémunir d'une clôture du discours sur lui-même. Je l'ai fait en appliquant de façon systématique un principe énoncé en début de la seconde partie de l'ouvrage : la gouvernance doit s'aborder sous de multiples angles¹⁷⁹. Utilisant l'outil conceptuel Desmodo¹⁸⁰, j'ai adopté les six grilles de lecture suivantes, que je parcourrai, rassurez-vous, au pas de charge : la dynamique d'évolution de la monnaie et de la finance ; les moyens de connaissance et d'évaluation dont nous disposons à ce sujet ; la capacité de la monnaie et de la finance à répondre aux objectifs de la gouvernance ; la manière dont elles satisfont aux principes généraux de la gouvernance ; la place et le point de vue des différents acteurs ; les stratégies de changement à conduire. Cette méthode est laborieuse et je m'en excuse d'avance auprès des lecteurs mais elle a, je crois, le mérite de la clarté.

Pourquoi avoir intitulé ce premier paragraphe : monnaie, finance et énergie ? Parce qu'ils sont devenus trois facettes de la même réalité. Pour comprendre comment on en est arrivé là, il faut commencer par rappeler le processus historique qui, après la Seconde Guerre mondiale et surtout à partir des années 1970, avec la décision de Richard Nixon de découpler le dollar et l'or en 1971 et le premier choc pétrolier en 1973, a conduit les trois

sphères, au départ distinctes, que sont la monnaie, la finance et l'énergie fossile à s'interpénétrer au point de n'être plus à présent qu'une seule et même réalité.

En quoi consiste au juste la « financiarisation du monde » ? Le terme désigne à la fois l'unification des marchés financiers, c'est-à-dire un flux ininterrompu de transactions abolissant le temps et l'espace, et le transfert progressif du pouvoir des entreprises de production vers la finance internationale.

La première chose qui me frappe, dans la financiarisation, c'est le syndrome TINA ("There Is No Alternative", propos de Margaret Thatcher pour souligner qu'il n'y avait pas d'alternative au traitement de choc qu'elle était décidée à infliger à l'Angleterre). C'est de ce sortilège TINA dont il faut se défaire avant toute chose. Bernard Lietaer, dont les réflexions ont inspiré bien des passages de ce chapitre, met en exergue de son rapport de 2006 au Club de Rome, intitulé « la monnaie et la durabilité, le lien manquant¹⁸¹ » cette phrase de Mark Kinney : « La monnaie, c'est comme un anneau de fer dont nous nous sommes percé les narines. Elle nous mène partout où elle veut. Nous avons seulement oublié que c'est nous qui l'avons conçue ». Le système monétaire et financier, pour reprendre une expression qui résume le livre de Paul Dembinski, *Finance servante, finance trompeuse*¹⁸², a remplacé la relation par la transaction. La transaction est abstraite, elle s'est dégagee du temps, de l'espace et du lien, qui inscrivent tous trois charnellement notre destinée humaine.

Paul Dembinski rappelle à ce sujet les paroles de Nick Leeson, ce fameux trader qui a provoqué l'effondrement de la vieille et honorable Banque Barings : « Dans l'espace virtuel, on n'a pas l'impression d'avoir affaire avec la vraie monnaie ». Ces propos, neuf ans plus tard, pourraient être mis dans la bouche de Jérôme Kerviel, le trader qui a ébranlé la Société Générale. Il a fait, si

179. Deuxième partie, chapitre 1, paragraphe 2, « L'économie doit s'inspirer des principes fondamentaux de la gouvernance ».

180. Voir www.exemole.net

181. Bernard Lietaer, Stephan Brunhuber, *Money and Sustainability: the Missing Link*, rapport au Club de Rome, Citerra Press, 2006.

182. Paul H. Dembinski, *Finance servante ou finance trompeuse*, Parole et Silence, 2008.

c'était possible, encore plus dans l'abstraction que Leeson, manifestant dans ses interrogatoires une absence de distance proprement hallucinante à l'égard des mécanismes qu'il faisait fonctionner. Cela me rappelle les propos de Robert Oppenheimer, « le père de la bombe atomique » : « Quand vous voyez quelque chose de techniquement séduisant, vous allez de l'avant et vous le faites, et vous ne vous demandez ce que vous en ferez qu'une fois que vous avez réussi à le faire. C'est ce qui s'est passé avec la bombe atomique ». Et on prête à Enrico Fermi, autre physicien de renom participant au projet Manhattan, cette exclamation à propos du largage de la première bombe atomique : « C'est horrible, mais quelle belle expérience ! »

On a le sentiment que c'est vraiment ce qui s'est passé avec nos apprentis sorciers de la finance. J'essaie de les imaginer dans leur bureau. Ils doivent jouer, avec le même dopage à l'adrénaline, aux *wargames* collectifs sur ordinateur et à la manipulation des milliards de leur banque et de ses clients.

Le problème, c'est qu'à la différence des *wargames*, les jeux excitants de la finance ont un impact très réel sur nos vies, sur l'avenir de nos entreprises et, peut-être, plus gravement et plus sournoisement, sur nos valeurs. Un impact sur nos vies, c'est évident. La « crise des *subprimes* » ne fait que commencer à faire sentir ses effets. Barkley Rosser a analysé le dénouement de quarante-six bulles financières : dans la quasi-totalité d'entre elles, il y a eu un premier choc, puis une lente érosion, puis un effondrement. Il n'est pas exclu que l'on soit dans cette situation aujourd'hui¹⁸³. La confiance entre grandes banques a été ébranlée avec la « crise des *subprimes* ». Les interventions répétées du gouvernement américain pour sauver de la faillite les grandes

183. Barkley Rosser est chercheur au "Comparative economics in a transforming world economy" et spécialiste des dynamiques non linéaires en économie. Note de décembre 2008. La réalité du second semestre 2008 a évidemment confirmé le diagnostic de Barkley Rosser. Ce qu'il importe de remarquer ici, c'est que les événements qui se sont succédé après la faillite de Lehmann Brothers étaient hautement prévisibles.

institutions et l'intervention des fonds souverains, notamment asiatiques, pour recapitaliser les plus grands acteurs financiers, ne suffisent pas à la rétablir. Nous sommes à la merci d'une récession généralisée, d'un effondrement brutal du dollar ou de faillites en chaînes de grands établissements financiers¹⁸⁴. Tous les signes avant-coureurs étaient déjà là dix ans auparavant. La Réserve fédérale avait déjà dû voler au secours du *hedge funds* Long Term Capital Management (LTCM). L'effondrement de la Banque Barings avait montré les risques pour les banques de jouer au jeu dangereux et solitaire de la spéculation. Rien n'a servi de leçon sinon, peut-être, que les pouvoirs publics seraient toujours contraints d'intervenir pour éviter une crise systémique. La présence de maîtres nageurs sur la plage encourage parfois les baigneurs à l'imprudence.

La financiarisation a, en second lieu, un impact sur nos entreprises. La règle abstraite, arbitraire et absurde d'un taux de rendement interne de 15 % des capitaux propres (en anglais *Return On Equity* – ROE) est devenue progressivement, à partir des années 1970, la règle d'or du dirigeant salarié d'entreprise qui veut garder sa place¹⁸⁵. Voilà donc les mille plus grandes entreprises du monde, celles dont on a vu qu'elles structurent à elles seules plus de la moitié du commerce mondial qui, sous la pression de fonds à l'affût, *hedge funds*, *equity funds* et autres *raiders*, se sont vu imposer un modèle économique fondé sur une pure abstraction.

184. Note de décembre 2008. Seule l'intervention massive et concertée des gouvernements du monde entier a évité les faillites en chaîne. Quant à l'effondrement du dollar, il est retardé par un phénomène conjoncturel, la perte de confiance dans tous les placements financiers, qui transforme très provisoirement les bons du Trésor en valeur refuge, et un phénomène structurel, l'importance des avoirs étrangers détenus en dollars qui fait que la chute brutale du dollar ferait beaucoup de perdants, à commencer par le gouvernement chinois qui a encore augmenté, fin 2008, ses réserves en dollars tout en donnant des signes de plus en plus visibles d'inquiétude.

185. Jean-Paul Betbèze, *Les dix commandements de la finance*, Odile Jacob, 2003.

La financiarisation a, enfin, un impact sur nos valeurs. Le modèle du gagnant solitaire, sans véritable création de richesses, habile seulement à exploiter les opportunités, finit par gangrener notre vie sociale¹⁸⁶.

Quelques chiffres permettent de mesurer l'ampleur du phénomène et la rapidité de son évolution. Le coup d'envoi de la financiarisation a été le découplage, en 1971, du dollar américain et de l'or. Il s'est traduit par une croissance très rapide de la dette totale américaine, passée de 1,2 fois le PNB à trois fois le PNB. En un mot, la planche à billets a tourné à plein régime¹⁸⁷. On estime aujourd'hui à vingt mille milliards de dollars les avoirs en dollars détenus à l'étranger.

Deuxième donnée, la nature des transactions boursières. Il y a quelques décennies, j'avais une vision naïve de la Bourse. J'y voyais un moyen pour les entreprises de se procurer des fonds propres, d'impliquer de nouveaux actionnaires, de nouveaux partenaires dans une aventure collective. Si c'était le cas, les transactions boursières seraient en rapport avec les besoins nouveaux de financement, augmentation de capital ou entrée en Bourse. Or, selon les évaluations de Paul Dembinski¹⁸⁸, ces nouveaux financements ne représentent que trois à cinq pour cent du total des transactions. C'est-à-dire que les 95 à 97 % restants sont de purs échanges d'actions préexistantes. Le seul bénéficiaire est l'intermédiaire financier, qui prend sa petite commission au passage. Toujours selon les calculs de Paul Dembinski, le rapport entre la valeur ajoutée des entreprises, une mesure simple de leur activité économique, et le total des transactions, a été multiplié par cinquante en quarante ans. Pour un euro de valeur ajoutée des entreprises, il y

186. Note de décembre 2008. L'ampleur de l'escroquerie Madoff donne une idée de l'extension de la gangrène et le fait qu'une partie de l'establishment financier s'y soit fait prendre sur la foi d'un rendement exceptionnel dont nul ne cherchait à comprendre l'origine, en dit long sur le mélange de rapacité et de naïveté qu'a induites au fil des années la financiarisation.

187. Tiré du rapport Lietaer pour le Club de Rome, p. 12.

188. Paul H. Dembinski, *Économie et finance globale, la portée des chiffres*, New-York et Genève, Nations unies, 2003.

a aujourd'hui vingt-cinq euros échangés sur les marchés financiers ! On voit ce qu'abstraction veut dire. Les masses d'argent en jeu sont telles que les chiffres eux-mêmes deviennent abstraits. Le journal satirique français, *Le Canard enchaîné*, au début de l'année 2008, avait proposé une nouvelle unité monétaire, le « bouton », du nom du PDG de la Société Générale. Un bouton = 4,9 milliards d'euros, soit l'équivalent des pertes subies par la banque du fait des agissements presque solitaires d'un jeune trader. C'est un peu comme si l'on voulait mesurer son trajet domicile-travail en utilisant comme unité de distance l'année lumière¹⁸⁹ !

Le journal *The Economist*, dans son numéro du 29 mai 2008 intitulé *The Oil Price Recoil*, analyse les effets respectifs de l'augmentation de la demande mondiale et de la spéculation sur la hausse des prix du pétrole. Il estime à 260 milliards de dollars les fonds spéculatifs sur les matières premières. Des fonds mobiles, prêts à faire des paris sur le futur. Vingt fois plus qu'en 2003. Et comme, dans ce genre d'opération, les marges appelées sont inférieures à 10 %, le volume total de transactions mobilisables par ces fonds est donc dix fois plus gros, soit 2 600 milliards de dollars¹⁹⁰ ! Toutes ces évolutions qui s'accroissent sont les symptômes d'un processus hors de contrôle. C'est ce qu'on appelle en chimie une « réaction qui s'emballe ».

Mais revenons à l'histoire monétaire et financière de l'après-guerre. C'est la rencontre de Bretton Woods, en 1944, qui a jeté les bases du système actuel. Même si John Maynard Keynes n'a pas pu imposer, face à l'Américain Harry Dexter White, l'idée d'une monnaie mondiale, les grandes puissances de l'époque, échaudées

189. Note de décembre 2008. Au second semestre 2008, les plans de sauvetage des banques et les plans de relance, aux États-Unis, en Europe et en Chine ont véritablement adopté la centaine de milliards, d'euros ou de dollars, comme unité de compte. Pour le citoyen moyen à qui l'on explique à longueur d'année que les caisses sont vides, il y a de quoi en perdre son latin et en déduire qu'il y a deux poids, deux mesures.

190. Cité par Paul Davidson, magazine *Challenges*, juillet-août 2008.

par les erreurs et les drames de l'avant-guerre, mettent en place un système capable de pacifier et de sécuriser les échanges internationaux. Le dollar est la monnaie mondiale. En contrepartie, les États-Unis assument la responsabilité que leur confère leur pouvoir, en garantissant la convertibilité du dollar : 35 dollars pour une once d'or fin. Les taux de change entre grandes monnaies peuvent être renégociés régulièrement et le Fonds monétaire international (FMI) est créé pour stabiliser le système en cas d'incidents de parcours. À cette époque, monnaie et finance restent deux domaines nettement séparés. Depuis la constitution d'États unifiés et centralisés, le roi, puis l'État, ont le privilège de battre monnaie. Elle est même le symbole de la souveraineté et de l'autorité de l'État. Elle appartient à la sphère publique. La finance, elle, reste affaire d'investisseurs, de Bourse, dans la sphère privée.

Je décris dans la carte que vous trouverez en annexe page 567 les principaux mouvements qui s'opèrent à partir des années 1970. Ils résultent de trois évolutions, de trois dynamiques qui s'interpénètrent.

Il y a d'abord l'évolution des systèmes techniques. Avec le téléphone, l'informatique et plus encore avec Internet, le système financier et le système monétaire mondial s'interconnectent. C'est en 1973 qu'est créé le réseau SWIFT (Society for Worldwide Interbank Financial Telecommunication) qui automatise et accélère les transferts de banque à banque. En 2006, trois milliards de messages par jour s'échangent entre ses 2 400 membres, de façon quasi instantanée¹⁹¹. Cette informatisation permet que les liquidités d'une entreprise ou d'un particulier soit gérées, non plus comme un simple dépôt, mais comme un placement. Il faut voir, au quotidien, la Banque Postale en France, hier encore notre bonne vieille poste et son compte courant, nous culpabiliser parce que le dépôt sur le CCP n'a pas été placé à court terme par le truchement de l'un de ses produits financiers. C'est l'illustration de l'intégration de la monnaie et de la finance. Après la décon-

191. Paul H. Dembinski, *Finance servante ou finance trompeuse*, op. cit.

nexion du dollar et de l'or, la spéculation sur les devises a repris de plus belle. Selon Bernard Lietaer¹⁹², les achats et ventes de devises, sans lien avec des échanges de biens et services, représentent 97 % des échanges de devises dans le monde. Les échanges correspondant à des échanges de biens et services ne représentant que 2 à 3 %. Les devises ne sont plus qu'un produit financier comme un autre sur lequel on spéculé à coup de produits dérivés. On dirait qu'avec le conseil intéressé des intermédiaires financiers, c'est devenu un devoir moral pour chacun de nous de faire de l'argent avec le blé, le pétrole, les devises... Tout est motif à parier, tout est motif à jouer.

Après l'évolution des systèmes techniques, l'évolution de la société. La donnée de base est ici l'évolution démographique. Dans les pays riches, une population vieillissante et aisée a peur de manquer et ne compte plus sur les solidarités familiales ou locales pour se protéger des aléas de la vie. Comme nous l'avons déjà mentionné, avec le vieillissement général de la population, en Occident et au Japon aujourd'hui, en Chine demain et plus vite peut-être que l'on ne croit sur les autres continents, chacun de nous se voit confronté dans des termes nouveaux à la question éternelle : qui prendra soin de moi pour mes vieux jours ? La réponse traditionnelle était transgénérationnelle : j'ai pris soin de mes parents, j'ai pris soin de mes enfants, mes enfants à leur tour prendront soin de moi quand je serai vieux. Mais, quand le temps pendant lequel j'escompte que la société pourvoira à mes besoins s'allonge considérablement et quand la société ne fait plus assez d'enfants, il faut trouver ses sécurités ailleurs. Les enquêtes montrent d'ailleurs que plus les gens sont riches, plus ils ont peur de manquer. Il faut dire que les pauvres ont un apprentissage quotidien de la précarité qui les vaccine un peu contre cette peur. Ma génération de baby-boomers, dans un pays comme la France, qui a connu emploi permanent et sécurité, ne sait rien dans sa chair

192. Bernard Lietaer, *Mutations mondiales, crises et innovations monétaires*, Éd. de l'Aube, 2008.

de ce que signifie la vie dans un monde incertain. Notre société exalte l'efficacité et la performance. Nous voulons maîtriser notre fécondité, notre rendement intellectuel, notre vieillissement, notre avenir. « Regardez les lys des champs, ils ne tissent ni ne filent », dit l'Évangile. Nous avons réglé le problème : il n'y a plus de lys dans les champs. Résultat, « les ressources accumulées par des fonds de pensions et autres institutions de prévoyance sont estimées à 15 000 milliards de dollars et constituent entre 30 et 60 % de l'épargne brute des ménages¹⁹³ ». C'est ainsi qu'à côté des acteurs financiers du passé, banques et compagnies d'assurance, notre univers s'est peuplé d'acteurs financiers gigantesques qui sont des doubles métaphoriques de nous-mêmes : les fonds de pension et notre désir d'une assurance parfaite de ne manquer de rien, les *hedge funds* et notre rêve de gagner au loto. Ce qui est peut-être le plus important dans cette transformation démographique et sociologique, c'est que l'on pense faire reposer notre sécurité non pas sur la construction d'une confiance à long terme, l'échange entre les soins que j'apporte maintenant à l'un et les soins que je recevrai plus tard, mais sur des transactions abstraites, anonymes et éphémères, qui sont la négation même du lien. Situation troublante, les fonds de pension ont vocation à investir sur le long terme, puisque leur objet même est de transformer l'épargne d'aujourd'hui en une garantie de ressources dans vingt ou trente ans, mais beaucoup d'entre eux sont engagés dans une économie de casino et de rentabilité immédiate.

La troisième grande évolution, après celle qui a amené monnaie et finance à fusionner, est celle de l'énergie. Notre société est plus affamée encore de pétrole que de sécurité. Or, la nature étant pour une fois mal faite, les grandes réserves d'énergie fossile sont situées dans un petit nombre de pays et, de surcroît, des pays peu peuplés, incapables de transformer à court terme, sur leur propre territoire, la manne pétrolière en investissements productifs. Le mouvement a pris une grande ampleur avec les deux chocs pétroliers de 1973

193. Paul H. Dembinski, *Finance servante ou finance trompeuse*, *op. cit.*

et 1980, qui peuvent s'analyser comme l'augmentation brutale du tribut prélevé par les détenteurs d'énergie fossile. Ce fut l'heure de gloire des « pétrodollars ». Les banques, sommées de trouver à placer des capitaux sans disposer de la capacité entrepreneuriale de créer de la richesse avec ces capitaux, se sont engagées dans des placements aventureux et notamment dans des prêts aux pays en développement, souvent à des dictatures, ce qui a donné naissance ensuite, avec la hausse brutale du taux d'intérêt du dollar, à la « crise de la dette ». On comprend bien pourquoi cette dette est vécue, un peu partout dans le monde, comme illégitime : l'emprunt n'avait pas été gouverné au départ par une demande et une capacité d'absorption, elle était impulsée par la nécessité de trouver à placer ces capitaux excédentaires. S'il y a une véritable monnaie mondiale aujourd'hui, c'est bien le pétrole ! Je suis même étonné qu'on ne l'utilise pas comme unité de compte. On parle de l'évolution du prix du pétrole en dollars ou en euros, mais il serait plus significatif de faire des graphiques d'évolution des PIB des pays calculés en TEP (tonne d'équivalent pétrole), l'évolution du dollar en TEP, l'euro en TEP, etc. D'ailleurs les pays pétroliers régulent la valeur de leur monnaie pétrole en en émettant plus ou moins, en augmentant ou en réduisant leur production de pétrole. Si l'on regarde les trois fonctions de la monnaie, moyen de paiement (une denrée dont tout le monde a besoin en permanence et qui peut s'échanger contre n'importe quelle autre), unité de compte et réserve de valeur, le pétrole a tous les attributs de la monnaie et l'OPEP les attributs d'une banque centrale. Le parallèle peut d'ailleurs être poussé plus loin : la « malédiction pétrolière » empêche les pays qui détiennent les grandes réserves d'or noir de se développer réellement, comme l'afflux d'or et d'argent des Amériques a ruiné l'économie espagnole lors des grandes découvertes.

C'est ainsi qu'au bout de ces évolutions amorcées en 1971, nous nous trouvons avec un marché unifié, abolissant le temps, l'espace et le lien dans des milliards de transactions abstraites et gérant de façon intégrée la monnaie, la finance et l'énergie.

2. Mettre la monnaie et la finance au service des communautés et d'une réelle compréhension de l'échange

Je vais maintenant examiner la pertinence du système monétaire et financier actuel sous trois angles : ses concepts fondateurs et les moyens de connaissance et d'évaluation dont il est doté ; sa capacité à atteindre les objectifs de gouvernance ; enfin la manière dont il respecte ou non les principes généraux de gouvernance.

L'examen du système monétaire et financier, à la lumière de ses concepts fondateurs et des moyens de connaissance et d'évaluation qu'il induit ou dont il dispose, est synthétisé dans les cartes que vous trouverez en annexe page 566 et suivantes.

Le nœud du problème se situe dans le système de pensée lui-même, dans les concepts. Comme le rappelle fort justement Bernard Lietaer dans son petit livre¹⁹⁴ déjà cité : deux grandes hypothèses implicites concernant la monnaie sous-tendent l'ensemble de la théorie économique. La première postule que la monnaie est neutre. Elle n'est qu'un instrument passif, utile pour réaliser des échanges qui, de toutes les façons, auraient lieu. Cet instrument est présumé ne changer ni les types de transactions réalisées ni l'horizon des investissements mis en œuvre et encore moins les relations entre les gens qui l'utilisent. La seconde postule que la monnaie est ce qu'elle est et que nous n'y pouvons rien. Ces deux hypothèses sont fausses. Monnaie et finance ont deux fonctions historiques fondamentales : l'organisation des liens au sein d'une communauté ou entre communautés par le biais de l'échange de biens et services ; la mise en relation d'une épargne et d'un besoin, si possible d'un besoin d'investissement. Ces fonctions ont été progressivement perdues de vue.

L'échange a, au-delà de sa valeur pratique – l'acquisition de choses qui m'intéressent et dont l'autre dispose et est prêt à se défaire – une valeur de lien. C'est attesté depuis la nuit

des temps. Jean-Michel Servet, dans son article éclairant sur les paléo-monnaies¹⁹⁵, souligne que l'échange est un lien que le dénouement de l'échange, c'est-à-dire le paiement du bien ou le remboursement de la dette, n'éteint pas. Un peu à la manière dont la cohésion des systèmes physico-chimiques est assurée par les échanges entre les atomes et les molécules, une communauté n'existe que par l'entretien des liens entre ses membres et ces liens ne sont entretenus que par une chaîne ininterrompue d'échanges matériels, sociaux ou symboliques. Pour antiphramer la publicité de la pile Wonder, la communauté et la relation ne s'usent que si l'on ne s'en sert pas. C'est d'ailleurs parfaitement passé dans le langage courant où l'on parle « d'entretenir des (bonnes) relations ». Il y a échange dès lors qu'il y a communauté et il y a communauté dès lors que s'organise un flux permanent d'échanges. La monnaie est à la fois moyen de l'échange et symbole de la communauté. D'où il découle un important corollaire : il y a autant de monnaies possibles que de communautés qui décident de consolider leurs liens par l'échange. Par exemple, pour les gens de ma génération, l'instauration de l'euro a eu une valeur symbolique extraordinaire. Il est trop tôt pour dire si l'euro tiendra ses promesses de prospérité pour l'Europe. Comme ce fut toujours le cas dans l'histoire de la construction européenne, nous sommes aujourd'hui dans une situation de déséquilibre : la création de l'euro nous conduira, tôt au tard, à une harmonisation des politiques économiques et fiscales. Mais, au-delà de ces retombées matérielles, je suis frappé par la force symbolique de la disparition des frontières et de l'usage d'une monnaie commune. Je me sens étranger dans les pays de l'Union où je dois penser à changer de l'argent et où je passe une frontière. Je me sens chez moi dans la zone euro. L'adoption d'une monnaie commune est bien un acte fondateur de la communauté. L'enjeu de cohésion de cette communauté est d'entretenir, de densifier et de rendre visibles les

194. Bernard Lietaer, *Mutations mondiales, crises et innovations monétaires*, op. cit.

195. Jean-Michel Servet, « Monnaie et esprits du don », in *La part de l'œil*, vol. 1, Bruxelles, 2008-2009.

échanges en son sein. La monnaie est un des moyens privilégiés de la faire, même si ce n'est pas le seul. Bien des réseaux se créent, comme par exemple les réseaux sociaux développés sur Internet, dont l'icône est le réseau Facebook (le trombinoscope), qui s'entretiennent par l'échange sans pour autant qu'il y ait de monnaie.

L'entretien de la communauté par l'échange de biens et services pose trois questions : quel est le pourtour de la communauté ? Quel est le support de l'échange et peut-on avoir confiance en lui ? Qu'est-ce qui permet à l'échange de ne jamais s'interrompre, pour entretenir la cohésion de la communauté ?

Première question, le pourtour de la communauté. Il délimite une sphère privilégiée d'échange. Les monnaies complémentaires qui se développent aujourd'hui renvoient à chaque fois à la définition d'une communauté. Au sein de cette communauté, chacun a donc à la fois confiance en l'autre et confiance dans la monnaie, qui est le support de l'échange. D'où l'expression de Bernard Lietaer : « La monnaie est le signe d'un accord. » Une monnaie de référence mondiale, comme le dollar après la guerre, était l'expression de la volonté d'aller au-delà des rivalités nationales. C'est aussi, aujourd'hui, la fonction symbolique majeure de l'euro. Il y a enchevêtrement de communautés du local au mondial donc, logiquement, enchevêtrement de monnaies.

Deuxième question : quel est le support de l'échange ? Selon Paul Dembinski : « Pour qu'un ordre monétaire soit viable, il faut qu'il parvienne à tenir en échec trois craintes qui accompagnent tout emploi d'un moyen de paiement : la hantise de la contrefaçon, la peur de l'érosion ou de la perte de valeur et le risque de non-acceptation par un tiers¹⁹⁶. » Si je m'en tiens ici à la monnaie comme moyen d'échange, il n'y a de monnaie que s'il y a confiance. C'est vrai pour nos monnaies officielles. C'est tout aussi vrai pour les monnaies dites complémentaires. Au moment de la crise argentine, au milieu des années 1990, un réseau global

de troc s'est mis en place sous forme d'une fédération de clubs locaux de troc. À la fin du XX^e siècle, ce réseau global impliquait plusieurs millions de personnes. Certaines collectivités locales acceptaient même le paiement des impôts avec cette monnaie. Le réseau global de troc éditait des « *creditos* ». Il s'est effondré peu de temps après, victime d'une contrefaçon massive.

Traditionnellement, c'est l'autorité centrale, le seigneur, puis le roi, la Banque centrale européenne, qui est le garant, qui incarne la confiance dans la monnaie. C'est pourquoi, on a souvent associé l'idée de monnaie à l'idée de pouvoir centralisé. Mais il ne faut pas confondre une fonction à remplir et la manière dont elle est remplie à un moment donné, manière qui dépend du système technique disponible. La gestion informatique des échanges peut très bien aujourd'hui permettre un contrôle collectif de ceux-ci, donc de la monnaie qui les exprime, sans le recours à une autorité centrale. D'ailleurs, même pour la monnaie officielle, c'est l'échange électronique entre les banques à l'échelle internationale qui est devenu aujourd'hui le garant collectif du système.

Troisième question : qu'est-ce qui permet à l'échange de ne jamais s'interrompre ? Que se passe-t-il dans la communauté quand une partie de ses membres rompt la chaîne de l'échange, ne veut pas jouer le jeu, transforme le moyen de circulation des biens et services en moyen de thésaurisation ? C'est ce que John Maynard Keynes appelait la « trappe à liquidités ». C'était la question centrale que se posait Silvio Gesell, personnage étonnant que cite précisément Keynes et qui, oublié de l'économie officielle, est devenu depuis quelques années l'une des références intellectuelles des promoteurs des monnaies complémentaires¹⁹⁷. Sa « monnaie fondante », une monnaie à taux d'intérêt négatif, visait à assurer la continuité de l'échange et à pénaliser la thésaurisation. Celui qui rompt l'échange et pénalise de ce fait la communauté doit être pénalisé à son tour. La monnaie d'échange doit se déprécier

196. Paul Dembinski, *Finance servante ou finance trompeuse*, op. cit., p. 43.

197. Denis Clerc, « Silvio Gesell : un prédécesseur de Keynes ? », in *Alternatives économiques*, avril 1998.

si elle n'est pas utilisée. Cette dépréciation est ce que l'on appelle le demurrage (autrement dit le coût de stockage) ou en anglais *demurrage*, les frais de parking comme le dit Bernard Lietaer. Dans son livre, *Of Human Wealth: New Money for a New World*¹⁹⁸, il décrit sous cet angle les monnaies féodales du Moyen Âge qui perdaient de leur valeur à peu près tous les cinq ans, incitant à leur circulation permanente. S'appuyant sur les travaux d'un certain nombre d'historiens, il voit même dans la reprise en mains par l'autorité royale de la monnaie et la raréfaction des moyens d'échange qui en est résulté un des facteurs de la grande crise dans laquelle a sombré l'Europe au Moyen Âge. La crise a culminé avec les famines des dernières années du XIII^e siècle puis avec la peste au milieu du XIV^e siècle. La plupart des monnaies de fait que constituent maintenant les miles, ces bons de fidélité distribués par les compagnies aériennes et qui peuvent servir à bien d'autres choses que l'obtention de voyages gratuits, comportent de tels mécanismes de dépréciation qui poussent à l'échange.

On peut retenir de ce survol quatre idées. Un, les moyens de paiement correspondant à l'entretien de l'échange à l'intérieur d'une communauté n'ont aucune raison de s'exprimer dans la même unité que les moyens d'épargne et d'investissement. Deux, toute communauté est fondée à créer ses moyens d'échange, donc sa monnaie. Trois, ces moyens d'échange reposent sur la confiance et il y a une dialectique de la construction de la confiance et de la construction de l'échange, l'un nourrissant l'autre et l'affaiblissement de l'un affaiblissant l'autre. Quatre, les monnaies d'échange supposent peu ou prou un mécanisme de dévaluation. Celui-ci pénalise la thésaurisation mais encourage l'épargne et l'investissement : si mon argent se déprécie, soit je l'utilise, soit je le place. C'est exactement ce qui se passe en Chine. L'argent a un taux d'intérêt réel négatif et les gens n'ont pas de retraite, d'où l'investissement massif, notamment dans l'immobilier.

198. Bernard Lietaer, Stephen Belgin, *Of Human Wealth: New Money for a New World*, Citera presse, 2006.

Une nouvelle question se pose : qu'échange-t-on au juste et avec qui ? Je commence par le second membre de la phrase : « avec qui ? » On parle actuellement, par exemple, d'une dynamique de développement « financée par l'endettement ». Il ne fait pas de doute que le déficit américain, la manière dont tourne la planche à billets, récemment l'effort de la FED pour éviter la récession aux États-Unis après la crise des *subprimes* en baissant encore les taux d'intérêt, la politique d'argent facile du précédent directeur de la Fed, Alan Greenspan, ont entretenu au cours des deux dernières décennies la croissance mondiale, de sorte que, si les autres pays blâment les États-Unis pour leur laxisme monétaire et budgétaire, ils se disent *in petto*, « pourvu que ça continue sinon c'est la récession ». Mais, pour un non-spécialiste comme moi, qui ne veut pas entrer dans le détail du mécanisme de création monétaire, une question reste posée : s'il y a un emprunteur, il y a bien quelque part un créancier. Qui est-il ? Sinon, ce n'est pas véritablement de l'endettement, cela s'apparente plutôt à la distribution de départ d'une dotation de moyens d'échange à chaque membre de la communauté, comme au Monopoly ou comme dans les monnaies complémentaires, pour que le jeu commence. Mais, quand on regarde maintenant le jeu à trois joueurs, nous, les autres et la biosphère, il devient clair que le fonctionnement actuel de la monnaie ne nous dit rien sur la réalité des flux qui s'établissent entre ces trois joueurs, dont l'un n'est pas consulté et pour cause : la biosphère. Or, sa préservation au bénéfice des générations futures est un élément central du cahier des charges de l'œconomie. Non seulement ce troisième acteur est lésé, mais on ne dispose même pas d'outils de mesure pour apprécier de combien il est lésé. J'ai déjà évoqué la nécessité¹⁹⁹ d'être en mesure de décrire l'évolution du « système monde ». Considérée comme unité de compte, la monnaie actuelle ne nous fournit aucun instrument de mesure de cette évolution.

199. Deuxième partie, chapitre 1, paragraphe 3.

Le mystère s'épaissit quand on tente de répondre à la seconde partie de la question : « qu'échange-t-on ? ». On retrouve le voile d'ignorance que jette la monnaie sur la réalité de l'échange. Non seulement la monnaie ne nous renseigne pas mais elle masque, elle oppose un écran compact à notre compréhension des autres et de l'univers. Elle est la fine pointe de ce que j'ai appelé à propos des territoires « la société sans grumeau ». J'ajoute ici la société « sans dimension ». Je m'explique. L'échange est à la fois un lien et un objet. Le bien ou service obtenu a des qualités physiques, il peut se définir par tout ce qui a contribué à le produire et à l'acheminer. Il a mobilisé quatre capitaux et trois types de ressources. En réduisant ces données complexes à une seule grandeur, la valeur monétaire, on produit une phénoménale dégradation de l'information, par un tour de passe passe logique auquel un élève de terminale ne se laisserait pas prendre. L'erreur consiste à dire : de toute façon, tout cela revient au même puisque, au bout du compte, le consommateur rationnel – l'acheteur –, maximise une seule fonction, sa satisfaction. Et alors ? Que cela prouve-t-il au juste ? Quand nous nous alimentons, tout aboutit en fin de compte dans notre estomac et, d'une façon générale, quand nous avons acheté notre alimentation, nous avons fait des arbitrages entre la viande, les légumes, etc. Est-ce pour autant qu'il n'y pas de différence entre une protéine et un lipide ? Pouvons-nous nous passer d'un équilibre alimentaire entre les uns et les autres ? Quel nutritionniste raisonnerait uniquement en termes de quantité de calories absorbées sous prétexte qu'au bout du compte tout cela produit des calories ? Quel mathématicien débutant confondrait un espace vectoriel et un produit scalaire ? N'importe quel praticien vous dira que l'information doit être dégradée le plus tard possible par l'utilisateur final. Si elle est dégradée à la source, aucun mouvement inverse ne sera plus possible et l'utilisateur final de l'information est esclave de la manière dont l'émetteur de l'information l'a dégradée. C'est ce qui se passe avec la monnaie. La conclusion tombe sous le sens : la monnaie, en tant qu'unité de compte, doit comporter, jusqu'à l'utilisateur final, l'information la plus riche

possible sur le processus de production et sur les composantes, irréductibles l'une à l'autre, du produit.

L'ignorance qu'induit la monnaie contraste avec les moyens détaillés de comptabilité analytique dont s'est dotée la société pour permettre à chacun, personnes, familles ou entreprises, de savoir où est allé l'argent. Une famille a besoin de savoir ce qu'elle dépense en nourriture, en transport, en logement, en loisirs, etc. Une entreprise respecte un plan comptable détaillé. Nous savons parfaitement construire une information multidimensionnelle riche dès lors que nous en éprouvons la nécessité. Il n'en est que plus révélateur de ne pas avoir voulu le faire pour les échanges.

L'ignorance dans laquelle nous place la monnaie se retrouve dans la finance. Pour illustrer mon propos, je reviens à ma pratique de gestionnaire d'une fondation. Notre Conseil de fondation s'est intéressé à l'éthique de nos placements. J'ai regardé d'un peu plus près en quoi consistaient les critères des fonds éthiques. En l'état actuel des choses, il est extrêmement difficile de se faire une opinion sérieuse sur l'impact sociétal de l'activité d'une entreprise. Je me souviens d'une conversation avec un gestionnaire de fonds éthique connu sur la place suisse. Je lui demandais, voyant ses ressources humaines limitées, quels critères il utilisait pour incorporer ou non les actions d'une entreprise dans son fonds. Il commençait par éliminer de son univers d'investissement ce qui touchait au tabac, à l'alcool, à la drogue et aux armes. Une fois fait ce tri à gros grain, notre gestionnaire retenait comme critère majeur de sélection des entreprises la « gouvernance d'entreprise », la *corporate governance*. Convaincu que cette *corporate governance* était une mode passagère, comme le montre la prospérité à long terme d'entreprises familiales, dont la véritable garantie est la volonté de pérennité de l'œuvre, je me suis étonné auprès de lui de ce qui me paraissait un choix étrange. Réponse désarmante : « Peut-être, mais c'est la seule donnée qui nous soit facilement accessible compte tenu de nos moyens d'investigation ». C'est la métaphore classique de l'ivrogne qui cherche sous un réverbère ses

clés perdues, non parce que c'est là qu'il les a perdues mais parce que c'est là qu'il y a de la lumière.

Même les agences de « notation éthique » plus puissantes s'en tiennent pratiquement à l'analyse des rapports environnementaux et sociaux des entreprises. Aller chercher plus loin supposerait des moyens d'investigation dont elles ne disposent pas. La question du coût d'accès à l'information est ici décisive. Le coût d'accès à l'information explique l'importance prise par les agences de notation internationales comme Standard & Poors et Moody's, régulièrement épinglées elles-mêmes pour n'avoir rien vu venir dans l'affaire Enron ou dans celle des *subprimes*. La conclusion s'impose d'elle-même : il n'y aura de moyens précis d'évaluation des entreprises que si l'information pertinente est saisie à la base, comme sous-produit de l'activité quotidienne. Les accords de filières et les normes ISO de filière durable conduiront à la mise en place de tels systèmes d'information.

Dispose-t-on, au moins, de bons indicateurs sur la qualité des intermédiaires financiers ? Rares sont ceux qui fournissent à leurs clients une information pertinente. Beaucoup usent des mêmes grosses ficelles que nos responsables politiques : quand ça va bien c'est grâce à eux et quand ça va mal c'est parce que la Bourse baisse. Quatre données permettent d'apprécier l'activité des intermédiaires financiers : la rotation du portefeuille, dont j'ai évoqué l'accélération phénoménale au cours des trente-cinq dernières années, signe que l'intérêt de l'intermédiaire financier l'a emporté sur celui du client ; les résultats à long terme (on ne devrait jamais avoir d'indice de performance des gestionnaires autrement que sous forme d'une performance cumulée sur au moins cinq ans) ; l'univers d'investissement, pour comprendre ce que l'intermédiaire a les moyens d'appréhender de façon réellement professionnelle ; enfin, les moyens d'investigation propres dont il dispose pour évaluer la qualité des placements. Toutes ces données sont facilement accessibles mais ce ne sont pas en général celles qui sont mises en avant.

La question de l'évaluation sociétale de leur action ne se pose pas que pour les grandes entreprises et les grands chefs la finance. Elle concerne tout autant des institutions financières drapées dans leur vertu. Je pense notamment aux IMF (les institutions de microfinance) qui délivrent des microcrédits. Voilà bien, Yunusmania aidant, le paragon de l'utilité sociétale. Est-ce si sûr ? Que mesure-t-on au juste de leur activité ? Le désir de croire, le besoin de certitudes sont tels qu'après la foi dans l'efficacité des marchés, voici venue la martingale du microcrédit dans la lutte contre la pauvreté. Hélas, ce n'est pas si simple. Jean-Michel Servet a présenté en mars 2008 à ce sujet, aux journées internationales de micro-intermédiation à l'université d'Orléans, un article décapant montrant, comme pour les placements éthiques, le long chemin vers la rigueur²⁰⁰. L'article commence par une citation d'Emmanuel Bove qui résume bien le propos : « Il n'y a rien de plus trompeur que la bonne intention car elle donne l'illusion d'être le bien lui-même. » Et Jean-Michel Servet de citer l'étude financée par Action aid (une très importante ONG internationale de solidarité) et l'ONG du Bangladesh Unayan Parishad, menée par le professeur Qazi Kholiquzzaman²⁰¹, sur les impacts réels du microcrédit au Bangladesh. Autant dire, une étude sur la pratique de la foi au Vatican ou à la Mecque ! Les conclusions sont décapantes. Je cite un passage sélectionné par Jean-Michel Servet : « En règle générale, le microcrédit ne fournit pas aux emprunteurs une base économique qui leur permette de sortir du cercle vicieux de la pauvreté et d'accéder à un niveau significativement plus élevé de revenus et de qualité de vie. De plus, nombre d'entre eux se trouvent pris dans le cercle vicieux de la dette et s'enfoncent encore plus dans la pauvreté. » Consciente de ces dérives, notre fondation a soutenu

200. Jean-Michel Servet, « Comment définir la responsabilité sociale des divers acteurs contemporains de la microfinance ? », Journées internationales de micro-intermédiation, mars 2008.

201. Qazi Ahmad Kholiquzzaman, *Socio economics and indebtedness – related impact of micro-credit in Bangladesh*, Dakka, The Universal citypress limited, 2007.

un travail international qui a maintenant fait ses preuves sur les critères de performance sociale des institutions de microfinance²⁰². Ce détour par le microcrédit montre que la construction d'une base d'informations qui permette de comprendre les réalités et de mesurer les impacts s'impose dans tous les registres de la monnaie et de la finance.

Nous ne sommes pas mieux lotis pour évaluer l'état du système monde ou l'évolution des différents types de capitaux. Une approche normalisée devrait être adoptée au plan international pour faire cette évaluation à différentes échelles géographiques avec des règles précises d'agrégation car certaines grandeurs, comme le capital immatériel ou la biodiversité par exemple, ne sont pas additives. Le Programme des Nations unies pour le développement (Pnud) a créé en 1990 l'indice de développement humain (IDH). C'est un indice composite cherchant à évaluer le niveau de développement humain des pays du monde. Il prend en compte une diversité d'indicateurs de prospérité économique et de niveau de vie, principalement l'espérance de vie (longévité), l'éducation et le niveau de vie. Il a, en partie, modifié notre regard sur les différents pays et c'est un bon exemple d'impact des indicateurs sur la perception du monde. Mais on voit bien qu'il ne prend pas en compte ce dont nous venons de parler ici. Nous sommes abreuvés de chiffres et finalement nous ne savons rien de ce qui est vraiment important.

Replacer monnaie et finance au service de l'économie suppose donc de repenser simultanément les concepts qui les fondent et les systèmes d'information qu'elles génèrent pour permettre d'en évaluer l'impact.

202. Finance solidaire : <http://finsol.socioeco.org>

3. Subordonner monnaie et finance aux objectifs et principes de gouvernance

Examinons maintenant monnaie et finance sous l'angle des objectifs de gouvernance. C'est l'objet de la carte que vous trouverez en annexe page 569.

Premier objectif de la gouvernance : monnaie et finance contribuent-elles à l'harmonie entre humanité et biosphère ? En fonction de ce qui vient d'être dit, nous pouvons répondre par la négative. Elles ne créent pas de systèmes d'information qui puissent nous permettre de connaître la nature de ces relations, sans parler de vouloir rechercher leur harmonie. Le caractère abstrait de la monnaie et de la finance, l'ubiquité permise par l'informatique et Internet renvoient dans le néant de nos consciences notre lien avec la biosphère. Les anciennes sociétés ont été prédatrices, mais la prédation s'opérait sous leurs propres yeux et pouvait de ce fait être dénoncée²⁰³. Il faut que, par effet boomerang, ça nous retombe au sens propre sur le nez, avec des pluies acides autrefois, avec le changement climatique aujourd'hui, pour que le rapport entre l'humanité et la biosphère sorte de la pure abstraction. Dans le jeu à trois joueurs de l'emprunt et du prêt, la biosphère est le joueur oublié auquel on « emprunte » sans jamais songer à rendre.

Second objectif de la gouvernance : la paix. La monnaie et la finance servent-elles à la sécurité et au maintien de la paix ? Oui et non. L'économie a le visage de Janus. Visage de paix parce qu'elle tisse des liens et visage de guerre parce qu'elle exacerbe la concurrence sur les ressources rares. Monnaie et finance en sont l'illustration.

Je classe du côté de la paix, et sans doute vais-je ici en faire hurler plus d'un, les liens financiers entre les nations. L'excédent commercial cumulé de la Chine vis-à-vis des États-Unis,

203. Voir à ce sujet le livre de Matthieu Calame, *La tourmente alimentaire*, *op. cit.*

1 200 milliards de dollars, peut s'analyser en dernier ressort comme un crédit à l'exportation au profit des entreprises chinoises. Ce crédit sera-t-il remboursé un jour ? On peut sérieusement en douter. En attendant, il crée une solidarité de fait. Chine et États-Unis se tiennent comme la corde au pendu. L'économiste chinois Ping Cheng l'a bien illustré lors de la récente conférence des Économistes pour la paix et la sécurité (EPS)²⁰⁴ : si le dollar s'effondre, la première victime sera, selon lui, l'équipe dirigeante chinoise, accusée par son opinion publique d'avoir échangé la sueur du peuple contre de la monnaie de singe. Le seul moyen pour les dirigeants chinois d'échapper au pire est, comme ils ont commencé à le faire, d'investir prudemment cet énorme trésor de guerre dans des entreprises occidentales. Je dis prudemment car il ne faut pas chauffer l'eau trop vite, faute de quoi la grenouille saute de la casserole avant d'être cuite²⁰⁵.

L'autre visage de Janus, celui de la guerre, est préoccupant. En effet, la financiarisation du monde conduit des entreprises basées dans différentes nations à détenir des actifs dans des pays tiers. Processus éminemment positif sous réserve que l'échange soit jugé équitable. Or le système financier actuel assure à court terme la sécurité des transactions mais ne fonde pas, à long terme, la sécurité sur les seules garanties qui valent : la légitimité (subjectivement perçue) du contrat passé et la confiance construite entre les parties à l'accord. On l'a bien vu à propos du Sarbanes-Oxley Act : le gouvernement américain ne redoutait qu'une seule chose, l'effondrement de la confiance dans le système. L'absence de relation de confiance se manifeste aussi dans les mouvements actuels de nationalisation des entreprises pétrolières et gazières : rien,

204. Conférence organisée en juin 2008 à la FPH par l'Association des Économistes pour la paix et la sécurité (EPS) et l'Initiative pour repenser l'économie (IRE). Elle avait pour thème la crise financière résultant des *subprimes*.

205. Le syndrome de la grenouille, souvent utilisé en matière écologique, est le syndrome selon lequel une grenouille que l'on plonge dans l'eau froide chauffée lentement ne saute pas de la casserole et se retrouve morte en quelque sorte sans avoir réalisé ce qui lui arrivait, tandis que si on chauffe l'eau plus vite, elle saute de la casserole et s'enfuit.

sinon éventuellement la guerre, ne pourra empêcher une nation de récupérer les ressources de son sous-sol – *a fortiori* avec un droit international reposant encore sur une vision archaïque de la souveraineté – s'il considère que l'entreprise qui a fait les investissements a abusé de son rapport de force. Le même processus peut se reproduire pour d'autres branches d'activités à la faveur d'une crise et d'une poussée populiste encourageant les gouvernants à « récupérer la richesse nationale ». Mais, au-delà de l'hypothèse de nationalisations sans contrepartie, c'est la question de la dette écologique qui risque d'éclater au visage des relations internationales au fur et à mesure que, développement de la Chine et de l'Inde aidant, la question de la juste répartition des ressources naturelles se posera. Elle doit être posée à froid. Si elle est posée à chaud, nous risquons des engrenages guerriers dont l'histoire nous fournit maints exemples.

Troisième objectif de la gouvernance : la cohésion sociale. Ici aussi, le verdict est sans appel, la note mauvaise parce que la relation unit tandis que la transaction, abstraite, isole. La finance isole aussi ses principaux bénéficiaires du reste du monde, comme les stock-options isolent les technocrates des entreprises du reste des salariés. Seul mouvement bénéfique, la création d'une nouvelle génération de fondations par des milliardaires. Je pense évidemment à Bill et Melissa Gates et plus encore à Warren Buffet et George Soros. La remise à une fondation dédiée au bien public d'une part substantielle ou de la totalité de leur immense fortune change le sens même du processus rapide d'accumulation, qui s'analyse plus comme un impôt prélevé à l'échelle planétaire que comme une privatisation de la valeur ajoutée au profit d'un petit nombre. Ce n'est pas un hasard si l'action des fondations en question est résolument internationale, au contraire de la plupart des autres fondations américaines ou européennes. Mais, pour louable que soit l'acte de ces quelques personnes isolées, il ne saurait suffire à légitimer la logique d'ensemble du système. Enfin, comme on l'a vu, le système monétaire actuel ne permet pas l'ouverture des territoires, nécessaire à la cohésion sociale.

Quatrième objectif, le développement humain. Le système actuel reçoit à nouveau une mauvaise note. Je ne parle pas ici de la question de la pauvreté car, comme on l'a vu dans la première partie de l'ouvrage, les impacts du système monétaire et financier actuel sont ambivalents et on peut en partie porter à son crédit le rééquilibrage du monde au profit de l'Asie. En revanche, il démolit la société, car il conduit à la destruction de la confiance. L'incapacité de s'engager à long terme avec les risques assumés que cela représente, le désir de gagner en jouant au plus malin et le caractère abstrait de ce que sont l'autre et la biosphère se situent en effet aux antipodes de la confiance mutuelle. On l'a bien vu au printemps 2008 avec la contribution des fonds spéculatifs à la hausse des biens alimentaires de première nécessité. D'un côté, des joueurs dont la réussite même est abstraite, car à ce stade des millions de dollars en plus ou en moins n'apportent de plaisir que par la satisfaction de s'être montré le plus malin ; de l'autre, des émeutes de la faim. À la confiance dans les autres se substitue alors la confiance « dans le système », comme si ce système existait en lui-même, indépendamment « des autres ». Mais la défiance est contagieuse, s'étend aux institutions et aux relations des institutions entre elles. La crise des *subprimes*, quelle que soit son issue, laissera des traces durables parce que les simples citoyens ont découvert que les grandes banques de la place avaient un comportement irresponsable et qu'elles ne se faisaient même plus confiance entre elles²⁰⁶.

Enfin, cinquième objectif de la gouvernance : la préservation des intérêts des générations futures. Là aussi le système reçoit une note médiocre. Prenons l'exemple des produits dérivés. Ils contribuent, en faisant des paris sur les évolutions à venir, à réduire le futur au présent, à écraser le temps. Tout se joue sur la minute ou sur le trimestre. Alors, l'intérêt des générations futures dans tout cela... Et même les fonds de pension, qui peuvent être un outil

206. Note de décembre 2008. Les événements du second semestre 2008 ont confirmé ce diagnostic et au-delà ! Ce qu'il est convenu d'appeler la crise du crédit ("credit crunch") est l'expression d'une défiance généralisée.

magnifique de préparation du long terme, ménagent mon avenir de vieillard mais non celui de mes enfants et petits-enfants.

Si le système n'atteint pas les objectifs de la gouvernance, respecte-t-il, au moins, les principes de gouvernance ? Les conclusions sont synthétisées dans la carte que vous trouverez en annexe page 571.

D'abord, le système ne peut pas être jugé légitime : il est mené par des irresponsables, il n'est pas conforme au principe d'équité, il fonctionne selon des mécanismes obscurs pour le plus grand nombre (et même obscurs pour les acteurs eux-mêmes, comme l'a montré une fois de plus l'achat et la vente de chats dans des sacs avec la titrisation des *subprimes*), enfin il ne satisfait pas au principe de moindre contrainte puisqu'il s'oppose légalement ou rend difficile l'organisation de systèmes locaux d'échange.

Démocratie et citoyenneté n'y trouvent pas non plus leur compte. L'un des enjeux de la démocratie aujourd'hui, et même sa condition de survie, est de faire en sorte que les citoyens puissent s'emparer, sans pour autant les dénaturer en les simplifiant à l'extrême, des grandes questions complexes, scientifiques²⁰⁷ ou financières, dont dépend notre avenir. Or la finance a su, consciemment ou non, jeter un voile sur ses activités, leur a donné une technicité qui échappe non seulement aux simples citoyens, mais aussi aux régulateurs eux-mêmes. Des spécialistes de la question m'ont dit que dans la négociation des régulations du système financier mondial qui a conduit aux accords dits « Bâle 2 », les experts des États eux-mêmes ne s'y retrouvaient plus, la technicité réservant le débat, donc la conception des régulations, à un petit nombre de grands acteurs. Mais ceux-ci se comprennent-ils eux-mêmes ? L'inefficacité des contrôles internes dans le cas de « l'affaire de la Société Générale » permet d'en douter. La « comptabilité créative » a conduit au scandale d'Enron ; la « finance créative » à la crise des *subprimes*. Une bonne règle de démocratie

207. Je l'ai évoqué en première partie, chapitre 5, paragraphe 3.

serait de ne permettre l'introduction de nouveaux outils que dans la mesure où ils peuvent être compris et évalués par des citoyens moyennement éduqués. La bonne vulgarisation n'est pas celle qui transforme les questions complexes en slogans mais celle qui permet aux citoyens de s'approprier les enjeux de leur société. 208 À quand un panel européen de citoyens sur la finance²⁰⁸ ? On n'accepte pas de mettre un volant dans les mains d'un jeune de moins de dix-huit ans et on lui fait au préalable passer son permis de conduire pour s'assurer qu'il a acquis une maîtrise suffisante de la puissance de son véhicule. Rien d'équivalent avant de confier à des jeunes traders ou à des dirigeants de banque le volant d'un véhicule infiniment plus puissant.

Le partenariat entre acteurs renvoie à la notion de contrat durable. Ce contrat n'existe guère aujourd'hui pour les acteurs de la monnaie et de la finance. En revanche, si la volonté se manifeste, fonds de pension et fonds souverains peuvent devenir dans les années à venir les acteurs puissants d'un nouveau contrat entre les sociétés, et, si je puis me permettre cet abus de langage en parlant de contrat avec une entité sans personnalité juridique morale, entre l'humanité et la planète.

Quant à l'articulation des échelles de gouvernance, elle n'est vraiment pratiquée que par les banques et assurances mutuelles²⁰⁹. Si, comme je le pense, les nouveaux outils de la monnaie et de la finance doivent s'orienter vers une nouvelle articulation des échelles de gouvernance, cet apprentissage social construit sur un siècle et demi sera extrêmement précieux. Il donne aux acteurs de l'économie sociale un avantage comparatif substantiel. Sauront-ils en tirer parti ?

208. J'ai décrit brièvement dans le chapitre 4, § 2 de cette partie les enjeux de ces panels de citoyens.

209. Voir Étienne Pflimlin (président du Crédit Mutuel), « Les mystères de la gouvernance des banques mutualistes », conférence à l'École de Paris du 11 janvier 2008. Téléchargeable sur www.ecole.org.

4. Quelle stratégie de changement et sur quels acteurs s'appuyer ?

Je procéderai ici en deux temps : d'abord, en passant en revue de façon large la position des différents acteurs de la société face à la monnaie et à la finance, puis, en parcourant ma grille de lecture des stratégies de changement.

Le positionnement des différents acteurs

Vous trouverez en annexe page 573 une carte passant en revue le positionnement des différents acteurs et leur aptitude à transformer le système actuel de monnaie et de finance.

J'ai réparti les acteurs en quatre groupes : les acteurs de la représentation (philosophes et religieux, experts universitaires et chercheurs, médias), les acteurs de la société (femmes, personnes en position de pouvoir, exclus, ceci n'étant qu'un petit échantillon que j'ai trouvé particulièrement significatif au regard de la finance), les acteurs de l'économie (entreprises transnationales, syndicats, acteurs financiers, acteurs de l'économie informelle, acteurs de l'économie sociale et solidaire), enfin, les acteurs de la régulation (acteurs publics, partis et dirigeants politiques, collectivités locales, organisations de la société civile). Procédons au balayage dans cet ordre.

Les premiers qui ont quelque chose à dire sur la monnaie et la finance, ce sont les philosophes et les religieux. Leur point de vue garde une importance considérable. Il est particulièrement bienvenu aujourd'hui où l'idéologie de la technicité et de l'efficacité prétend annuler la question du sens. Je retiendrai ici cinq balises.

La première est biblique, c'est la thèse du Jubilé²¹⁰. Périodiquement, tous les quarante-neuf ans (7 fois 7) le compteur doit être remis à zéro. Les esclaves juifs sont libérés. Les sols et, pourrait-on dire dans le langage moderne, les ressources naturelles, doivent retourner à leur clan initial, etc. Force est de reconnaître que

210. Bible, Le Lévitique, chapitre 25, versets 8 à 54.

même dans la théocratie de l'ancienne Israël, le Jubilé n'a jamais été pleinement pratiqué. En outre, les non-juifs étaient exclus de son bénéfice et le principe de restitution ne s'appliquait pas aux biens urbains. L'idée de Jubilé n'en reste pas moins extrêmement puissante. C'est le fondement éthique des droits de succession : le pouvoir appelle le pouvoir, la richesse appelle la richesse et il est indispensable à la société de créer des mécanismes compensateurs. C'est sur ce concept de Jubilé que s'est fondé Jubilé 2000, une coalition internationale de mouvements appartenant à plus de quarante pays qui, à la fin des années 1990, a revendiqué l'annulation de la dette du tiers-monde. Ce mouvement, à mon sens, a un peu manqué de pénétration dans l'analyse et il n'a fait que tardivement de la légitimité de la dette l'axe de son combat. Or, le concept a permis de distinguer, entre toutes les dettes contractées par les pays en développement, celles qui étaient contractées par des régimes démocratiques ou servaient effectivement au développement et celles qui ne satisfaisaient pas à ces deux critères à la fois. Quelles que soient les limites du mouvement, son impact a été indéniable. C'est l'un de ceux qui a le plus pesé en faveur d'une restructuration et d'une annulation partielle de la dette.

Deuxième balise, la philosophie grecque. Aristote distingue l'œconomie, l'art de tirer parti de manière équilibrée des ressources naturelles et la chrématistique, l'enrichissement pour l'enrichissement. Cette distinction reste utile quand on distingue l'échange d'un côté et la thésaurisation de l'autre.

Troisième balise, le christianisme. Il a été en permanence traversé par des contradictions qui sont encore les nôtres aujourd'hui entre solidarité et temps divin d'un côté, efficacité économique et temps humain de l'autre. Deux charnières temporelles importantes : d'abord les ordres mendiants du XIII^e siècle, le basculement du Moyen Âge vers le temps humain et l'efficacité²¹¹, ensuite le protestantisme et Calvin. Calvin fait une nette distinction entre le prêt que j'aurais envie de qualifier de personne à

211. Jacques Le Goff, *Un autre Moyen Âge*, *op. cit.*

personne, prêt de « dépannage », où l'intérêt est rigoureusement interdit, et la prise de participation à l'investissement et au risque qui justifie, elle, d'avoir part aussi aux bénéficiaires. De nouveau cette distinction entre monnaie d'échange et monnaie de placement.

Quatrième balise, Hans Jonas qui a élargi le concept de responsabilité dans le sens où nous l'avons utilisé. À ce sens, la responsabilité du monde financier s'étend à l'impact de la finance sur les valeurs de la société.

Dernière balise, l'islam, plus catégorique encore que le christianisme dans son interdiction du prêt à intérêt mais qui, avec les banques islamiques, a réussi, dans une élaboration intellectuelle qui n'est pas sans rappeler celle de Calvin, à concilier le ciel et la terre.

Ce qui me frappe chez les responsables religieux actuels, même si les mouvements d'origine chrétienne sont en général en pointe sur les questions de finance éthique, c'est la difficulté à articuler une pensée globale et alternative sur la monnaie et la finance. On dirait qu'ils ont du mal à « mettre les mains dans le cambouis », comme si se plonger dans les arcanes du système monétaire et financier était déjà une compromission. Un économiste comme Paul Dembinski, qui enseigne l'éthique de la finance à l'Institut catholique de Paris et qui est lié à différents mouvements catholiques, est néanmoins représentatif d'une nouvelle génération qui ne se situe plus seulement sur une posture morale de dénonciation, commune aux catholiques et aux socialistes, des gens qui s'enrichissent en dormant mais veut comprendre le système de l'intérieur, ce qui est indispensable pour le transformer.

Du côté des experts universitaires et des chercheurs, la tentation est grande de manger au râtelier. La situation n'est pas sans rappeler celle de l'énergie où seules les entreprises de production d'énergie sont en mesure d'offrir à des spécialistes de la question des carrières prometteuses²¹². On le voit avec la formation des mathématiciens : les nouveaux outils dérivés de gestion du risque

212. Voir première partie, chapitre 4.

et de cryptage de l'information pour sécuriser les transactions financières sont à l'heure actuelle deux de leurs grands débouchés, nettement plus lucratifs que la poursuite de recherches jugées plus ésotériques parce qu'elles n'ont pas de débouché économique²¹³... et financier immédiats. La sophistication de la finance est pain béni pour construire des disciplines spécialisées, *a fortiori* quand elles ont des chances de trouver de bons débouchés sur le marché du travail pour les étudiants. Disant cela, je ne prétends pas passer en revue tous ceux, et ils sont nombreux, qui cherchent à élaborer une pensée critique. Ils sont pour l'instant dispersés en de multiples chapelles. Cela peut changer.

Plus préoccupante est la position des médias. La place occupée dans les médias par des informations boursières détaillées fait partie d'une opération d'imprégnation de toute la société par les valeurs de la finance. Le plus gros problème me semble tenir à l'ignorance, mère du conformisme et du prêt-à-penser. Dans un pays comme la France, une revue comme *Alternatives économiques* qui a su se placer à égale distance du militantisme et de la compétence professionnelle, remplit un véritable service public, ce que ne font guère les médias audiovisuels, même publics. Une formation à la finance et à l'éthique de la finance devrait faire partie du cursus obligatoire des journalistes.

Quelle est maintenant la capacité de résistance et de proposition du côté de la société ? Un cas troublant est celui des femmes. La plupart des mouvements féministes a mis l'accent sur la domination des femmes par les hommes, notamment dans la sphère économique : leur place subordonnée sur le marché du travail, l'absence de juste évaluation de la contribution du travail domestique à la prospérité des familles et des peuples, la difficulté d'accès à la propriété et au crédit, toutes choses parfaitement

213. Note de décembre 2008. Le second semestre 2008 a été sanglant pour les spécialistes de la finance mathématisée. On a assisté sans surprise aux contorsions intellectuelles de rigueur dans ce genre de situation du style : « la science est neutre, ce sont ses applications qui ne le sont pas » ; « la mathématique financière est utile par définition mais mise au service de banques irresponsables... ».

exactes. Mais un pan important de la réalité de nos sociétés a été occulté, celui de la propriété par les femmes d'une part importante du capital. En Europe, la majorité du capital est détenue par des femmes, pour des raisons sociologiques et démographiques évidentes : les héritages se partagent maintenant à parts égales entre les femmes et les hommes, mais les femmes vivent en moyenne six ou sept ans plus longtemps que les hommes, de sorte que les femmes âgées contrôlent probablement une part importante du capital. Comment peut-on concilier ce constat avec la dénonciation du « non-pouvoir des femmes » tout en prétendant que c'est l'argent qui mène le monde ? Comment des groupes « sans pouvoir », les femmes, peuvent-elles en même temps détenir les véritables leviers du pouvoir ? Le paradoxe s'explique aisément en y introduisant un troisième terme, d'ordre culturel : les femmes confient leur capital à gérer aux hommes. Nous ne sommes plus dans le champ de la finance mais dans celui des modèles culturels. Si le mouvement des femmes saisit à bras-le-corps cette contradiction entre détention par les femmes d'une majorité du capital et abandon de leur pouvoir, donc de leur responsabilité dans la gestion de celui-ci, si elles construisent, à partir de l'importance accordée aux relations, à ce que l'on se plaît à qualifier de « valeurs féminines » des propositions alternatives, notamment dans la gestion du temps, le mouvement pourrait avoir un impact considérable.

Deuxième groupe social intéressant à observer, les personnes en position de pouvoir. Les « élites », selon un qualificatif auto-proclamé, me paraissent pour l'instant peu porteuses d'une réflexion novatrice sur la monnaie et la finance. D'abord parce qu'elles partagent l'*èthos* de l'efficacité que la finance met en avant. Ensuite, parce que la financiarisation assied les élites économiques sur un siège éjectable et elles se gardent bien, pour conserver leur poste et ne pas être excommuniées par leur milieu, de donner l'impression de « cracher dans la soupe ». George Soros aux États-Unis, Michel Albert ou Jean Peyrelevade en France sont d'heureuses exceptions. Force est de reconnaître, cependant, qu'ils

publient en général leurs livres une fois qu'ils ne sont plus aux affaires. Cela se comprend quand on se rappelle la pression constante sous laquelle se trouvent nos dirigeants d'entreprises et de banques, mais cela affaiblit un peu la portée de leur propos : c'est un milieu où la parole de ceux qui ne sont plus aux affaires perd son influence. Ceci étant, à l'époque du rideau de fer, c'est seulement quand on était « passé à l'ouest » que les langues se déliaient. À quand un groupe de réflexion international d'anciens hauts responsables de la finance prêts à mettre leur réputation en péril en osant dire que le roi est nu et frayer des voies nouvelles ?

Les exclus, enfin, sont particulièrement concernés par le fonctionnement de la monnaie et de la finance. Jean-Michel Servet a raison de parler à leur propos d'exclusion financière et de ne pas vouloir la réduire à l'accès au crédit²¹⁴. L'exclusion vaut tout autant, notamment dans les pays du Sud, pour la gestion de l'épargne (il y en a) et du risque, avec l'absence d'accès à des systèmes d'assurance. C'est aussi avec ce milieu que s'inventent aujourd'hui bien des dispositifs d'économie solidaire et c'est un de ceux qui a le plus à gagner de la réinvention de systèmes monétaires et financiers au niveau local.

J'en viens maintenant aux acteurs de l'économie. Beaucoup peut venir, dans les prochaines années, d'une réflexion syndicale renouvelée. Les syndicats ont bien dû cautionner, quel que soit le nom qu'on leur donne, les fonds de pension et les systèmes de retraite par capitalisation. Ils ne pouvaient, de toute façon, pas ignorer le rôle décisif de ces fonds pour le contrôle de l'appareil productif. Ils sont confrontés à une contradiction radicale : d'un côté, la financiarisation rapide du monde se traduit par une pression de plus en plus forte du capital financier sur les entreprises, contribuant à accroître la précarité du travail ; de l'autre, les fonds de pension des salariés sont aujourd'hui parmi les principaux acteurs de cette financiarisation. La volonté de sortir de cette contradiction pourrait jouer un rôle décisif pour que, sous la

214. Jean-Michel Servet, « Monnaie et esprits du don », *op. cit.*

pression des fonds de pension, la finance retrouve le goût du long terme qui est sa vocation profonde. Il est possible aussi que les syndicats trouvent des alliés dans les technostuctures des très grandes entreprises. Si la finance a su, par le biais des stock-options, s'acheter leur complicité, elle les a aussi isolées au sein des entreprises. Pris globalement, le milieu ne tire pas d'avantages objectifs, bien au contraire, de sa subordination à un capital financier nomade qui se moque du tiers comme du quart de la réalité des processus productifs ou de la complexité humaine, technique et sociale des opérations de fusion ou d'éclatement de grandes organisations. Je vois la possibilité d'alliances nouvelles, notamment autour de l'idée de filière, entre fonds d'investissement, technostuctures des entreprises et syndicats.

Au sein même des acteurs financiers, des évolutions positives sont imaginables. Le balancier est allé trop loin. Avec la « crise des *subprimes* », le milieu a fait la démonstration qu'il était incapable de s'auto-discipliner contrairement à ce qu'il prétendait. L'association des Économistes pour la paix et la sécurité a fait, avec l'IRE, début 2008, une enquête auprès des économistes spécialistes des questions financières sur la manière de repenser le système monétaire international. Beaucoup de propositions mises en avant par les uns étaient contredites par les autres, mais une proposition a pratiquement fait l'unanimité : le retour à une plus grande régulation publique internationale du système financier. À l'intérieur même du milieu, je ne peux juger que par le petit bout de ma lorgnette, mais j'observe le sentiment de mal-être résultant de la schizophrénie dont j'ai parlé, de la contradiction entre ce qu'on est amené à faire quotidiennement et ce à quoi l'on croit vraiment. Bien sûr, il y a dans le milieu des brutes sans scrupule ou sans cervelle, mais il y en a aussi beaucoup qui souffrent de devoir répéter à longueur de journée un discours standardisé auquel ils ne croient pas eux-mêmes. Pensons, toutes proportions gardées, à l'implosion du bloc communiste, accélérée par le fait que la standardisation des discours masquait une adhésion de pure forme. La plupart des gens s'étaient habitués à dissocier discours et

convictions réelles. Cette dissociation existe aussi au sein du système actuel. En outre, deux acteurs clé du système, les fonds de pension et les fonds souverains, vont avoir rapidement intérêt à une autre démarche. À cela s'ajoute la différenciation entre les places financières. Là aussi, la crise des *subprimes* va probablement avoir des effets durables car elle a désacralisé les places de New York et de Londres, ce que préparait déjà le transfert du centre de gravité économique mondial de l'Europe et de l'Amérique du Nord vers l'Asie. L'économiste indien Ramgopal Agarwala, participant au séminaire déjà mentionné des Économistes pour la paix et la sécurité, a publié au printemps 2008 un texte détaillé : *Vers un Bretton Woods asiatique pour restructurer l'architecture financière régionale*²¹⁵. La manière cavalière et méprisante dont les dirigeants états-unis et leurs relais au Fonds monétaire international ont traité la crise asiatique de 1997-1998 a laissé des traces profondes. Le livre qu'il cite de Paul Blustein²¹⁶ décrit la façon dont les dirigeants américains ont pensé pouvoir tirer parti de la crise pour réaffirmer la supériorité de leur modèle de capitalisme. Les dirigeants asiatiques en ont déduit qu'il ne fallait compter que sur eux-mêmes. Ils ont aujourd'hui largement les moyens de le faire. L'empire américain n'a plus les moyens de s'entretenir. Nous allons, ce qui est par ailleurs souhaitable, vers une gouvernance mondiale faite des relations entre grandes régions de la planète, dans une conception « postmoderne » des États dont l'Union européenne montre la voie. La mise en place de ces architectures régionales sera l'occasion, ce qui n'avait pas été le cas depuis Bretton Woods en 1947, de remettre à plat les fonctions du système²¹⁷.

215. Ramgopal Agarwala, "Towards an Asian 'Bretton Woods' for Restructuring of the Regional Financial Architecture", in *Research and information system for developing countries (RIS)*, New Dehli, mars 2008.

216. Paul Blustein, *The Chastening, Inside the Crisis that Rocked the Global Financial System and Humbled the IMF*, Public Affairs, New York, 2001.

217. Note de décembre 2008. Pris par le temps, les dirigeants des grands pays ont bricolé en novembre 2008 un G20 pour rester dans la logique du G7 tout en faisant une place aux grands pays émergents. Mais ce n'est qu'un attelage de fortune et il faudra bien aller vers une négociation entre régions du monde.

Quant aux acteurs de l'économie informelle, de l'économie sociale et solidaire, ils ont le vent en poupe. Mouvement vieillissant il y a peu, dont la concurrence mondiale faisait disparaître progressivement la spécificité, les nouveaux défis de la société sont pour eux une occasion historique de formuler une alternative globale, en lien avec les territoires acteurs. Ils sont habitués à des démarches fédératives et à la gestion simultanée d'objectifs économiques et sociaux. C'est un avantage culturel. L'économie solidaire, quant à elle, a été souvent pilote dans les initiatives locales de recyclage du textile, des déchets, de l'électroménager, du matériel informatique. De là à une reformulation d'ensemble du système monétaire et financier, il y a encore loin, mais la volonté s'en fait maintenant sentir. Toute cette mouvance ne pourra se contenter éternellement de corriger le système à la marge, d'en jouer les supplétifs.

Du côté des acteurs de la société civile, ce sont les ONG qui sont en pointe. Ce sont elles qui ont porté les revendications d'annulation de la dette des pays pauvres ou de finance solidaire. Les deux écueils auxquels font face ces organisations aujourd'hui sont le simplisme, d'un côté, et la foi dans des recettes miracle, de l'autre. C'est ce que j'ai appelé, par exemple, la Yunusmania. Mais il y a, à l'échelle internationale, un réseau capable de s'unir, de faire le lien entre réflexions sur le sens (religieux, philosophique, politique) et une connaissance technique des problèmes, alimentée par tous les acteurs de la finance qui, souffrant comme je l'ai dit de schizophrénie, peuvent la nourrir en informations.

De même, la mondialisation de la monnaie et de la finance amène les institutions internationales à de nouveaux rôles. Il m'est arrivé, par exemple, de participer à la réflexion du groupe de travail du PNUE "*Innovative Finance*" sur l'investissement responsable²¹⁸. J'ai pu constater le pouvoir de convocation de ce type d'institution vis-à-vis des grands acteurs, banques et assurances, entreprises, fonds de pension. C'est peut-être à travers ces

218. Voir www.unepfi.org

institutions périphériques qu'une réflexion mondiale peut se développer.

Du côté des États et des partis politiques, le développement des monnaies complémentaires fournit un test intéressant. Si des pays comme l'Allemagne et le Japon sont ouverts au développement de ces monnaies, un pays centralisé et fiscalisé comme la France y est plutôt hostile. C'est l'alliance avec les réseaux des collectivités territoriales qui pourra faire bouger les choses. Un cas particulier sur lequel je reviendrai est celui des travaillistes britanniques. À ma connaissance, David Miliband, l'une des étoiles montantes du nouveau Labour, a été le premier ministre de l'Environnement à mettre en avant l'idée de monnaie carbone sous forme de quotas individuels négociables, idée qui converge avec mes propres réflexions sur la monnaie vectorielle. Cette monnaie carbone n'a pas encore vu le jour, mais elle dénote un intérêt nouveau pour de véritables alternatives monétaires et financières.

La leçon que je tire de ce paysage encore contrasté est que l'on est maintenant loin du syndrome TINA. Des coalitions surprenantes peuvent voir le jour dans les années qui viennent pour concevoir et mettre en place des alternatives globales qui paraissaient impensables il y a encore dix ans.

Grille de lecture des stratégies de changement

Que faut-il alors pour qu'une véritable stratégie de changement se mette en place ? La carte que vous trouverez en annexe page 575 apporte quelques propositions. Sur cette carte, j'ai fait figurer avec un signe + ce qui va déjà dans le sens du changement et avec une étoile (*) ce qui correspond à des obstacles. La carte est particulièrement intéressante par ses pleins et ses vides.

On peut y observer que les innovateurs et les innovations ne manquent pas. Ils viennent de plusieurs horizons : le développement de la monnaie électronique, avec les paiements sécurisés par Internet et la diffusion des porte-monnaie électroniques ; le rôle croissant des « fonds indiciels » (véhicule de placement financier fondé sur le panier de tout ou partie des actions cotées en Bourse

ou des obligations, dans une région du monde voire dans le monde entier) ; la croissance des fonds éthiques ; l'expérimentation de monnaies complémentaires ; le microcrédit ; le mouvement de la finance solidaire. Aucune de ces innovations ne constitue une solution miracle mais chacune présente de l'intérêt. Du fait même de la logique des innovateurs, la plupart de ces innovations se sont développées indépendamment les unes des autres, souvent au niveau local et *a fortiori* sans lien avec une vision d'ensemble de l'avenir.

Du côté des théoriciens, j'ai déjà souligné le double problème posé par l'éclatement des disciplines et le morcellement des écoles de pensée hétérodoxes. À ceci s'ajoute une contradiction, classique dans les processus d'innovation, qu'il me faut mentionner parce qu'elle joue dans le domaine de la monnaie et de la finance un rôle inhibiteur certain. D'un côté, pour être crédibles et même pour disposer des informations nécessaires, les théoriciens ont besoin d'être reconnus par le milieu universitaire et par le milieu économique et financier. Or celui-ci a tendance à être conformiste par nature. En même temps, repenser le système monétaire et financier sur de nouvelles bases implique des ruptures radicales. Il y a, dans le domaine de la physique, une photo célèbre prise à Bruxelles à l'Institut Solvay en 1911. Elle montre, réunies dans une même salle, toutes les « têtes pensantes » qui allaient révolutionner la physique du XX^e siècle. On y trouve, en photo de groupe, Albert Einstein, Marie Curie, Max Planck, Ernest Rutherford, le mathématicien Henri Poincaré, Paul Dirac, etc. Le seul équivalent des Congrès Solvay de physique est, dans le domaine de la monnaie, la conférence de Bretton Woods de 1944 qui a jeté les bases de l'ordre monétaire de l'après-guerre. Ce qui explique l'appel rituel à « un nouveau Bretton Woods ». En attendant, partisans et adversaires de la globalisation économique se renvoient au visage des noms d'oiseaux, mais ces excommunications réciproques ne font pas vraiment avancer le schmilblick. Finance, monnaie et énergie restent en général pensés dans des sphères séparées. À la fin des années 1980, notre fondation a été assaillie de « savants Cosinus »

qui voulaient chacun obtenir notre appui pour développer une théorie nouvelle de la monnaie. Nous étions très embarrassés. D'un côté, nous prenions au sérieux, en tant que symptôme, l'existence de toutes ces tentatives qui étaient autant de manifestations de l'inadaptation des théories actuelles. Mais, en même temps, il nous était bien difficile de nous faire une opinion sur la pertinence de ces différentes initiatives. Chaque fois que nous consultions autour de nous des spécialistes, plus aptes en principe que nous à en juger, le projet nous revenait avec un zéro pointé. J'allais dire, forcément, puisque les spécialistes, les personnes présumées sérieuses, étaient peu enclines au batifolage intellectuel.

Du côté des généralisateurs, des réseaux internationaux d'innovateurs se sont progressivement constitués, qu'il s'agisse des monnaies complémentaires ou de la finance solidaire. Ils jouent un rôle majeur dans la diffusion rapide, presque épidémique, des innovations. Mais ces réseaux travaillent sur les marges du système, non sur le cœur. Les grands acteurs de la finance, grandes banques commerciales et d'investissement, grands fonds de pension, restent sur une ligne conformiste et comme hypnotisés par leur propre sophistication. D'où l'importance de se saisir de la crise des *subprimes*. Avec cette crise et contrairement aux crises financières du passé – l'éclatement de la bulle Internet et les crises financières russe, mexicaine et asiatique des années 1990 –, c'est le noyau dur du dispositif bancaire et financier qui est atteint : ce sont les États-Unis et la plupart des grandes banques internationales. Il y a peut-être une chance historique que les grands acteurs monétaires et financiers envisagent la nécessité d'une réforme profonde²¹⁹.

219. Note de décembre 2008. Le président français Nicolas Sarkozy a eu beau y aller d'une envolée lyrique sur la nécessité de refonder le capitalisme, la crise semble, dans un premier temps, pousser au sauvetage du système tel qu'il est. L'effet psychologique de la faillite de la banque Lehman Brothers a été tel que les gouvernants n'ont plus eu qu'une idée en tête : éviter l'implosion du système. Mais cela illustre aussi le degré d'impréparation des esprits. Nombreux sont ceux qui ont préconisé un nouveau Bretton Woods mais le premier, en 1944,

Une autre faiblesse tient aux régulateurs, agissant à l'échelle nationale, inadéquate, faute d'une gouvernance mondiale digne de ce nom, et souvent dépassés par la sophistication technique de la finance.

Si l'on regarde maintenant les échelles du changement, on observe que toutes les cases de la carte comportent un ou deux items. On a, au niveau local, les expériences territorialisées, au niveau national, l'évolution des approches de la monnaie en Allemagne ou au Japon, au niveau régional, la création avec l'Euro d'une monnaie commune pour une région du monde et, au niveau mondial, l'intrusion des fonds souverains comme nouveaux acteurs mondiaux de poids, susceptibles d'investir à long terme, et l'obligation de renégocier les accords Bâle 2 après la crise des *subprimes*.

La lecture des journaux du printemps et de l'été 2008 montre la difficulté des milieux politiques et économiques occidentaux à adopter une position claire vis-à-vis des fonds souverains. On les comprend. Le surgissement de ces fonds sur la scène publique internationale est, certes, lié à l'augmentation brutale du pactole pétrolier, mais il résulte aussi d'un changement de stratégie de ces fonds. Jusqu'à présent, ils se faisaient discrets comme la violette, recyclant avec entrain et bonne humeur leurs excédents de liquidités dans le marché financier général, s'en remettant finalement aux banquiers et aux États occidentaux pour en faire bon usage. C'est en particulier le cas des placements asiatiques massifs en bons du Trésor américains. Le changement, d'ailleurs modeste encore, de stratégie des fonds souverains peut susciter quatre types de réactions, deux négatives et deux positives.

Sur le versant négatif, la réaction instinctive est d'éviter que les fonds souverains étrangers ne prennent le contrôle des activités stratégiques. Mais il faut bien reconnaître que les argumentaires en la matière se prennent un peu les pieds dans le tapis. Ces activités stratégiques, quelles sont-elles au juste, quand on a fait

survenait quinze ans après le déclenchement de la crise financière de 1929 et se fondait notamment sur les travaux théoriques de John Maynard Keynes.

l'apologie de la privatisation jusqu'à confier en Irak la guerre, ou du moins une partie de celle-ci, à des acteurs privés ? Et en quoi le fait qu'un fonds soit souverain, contrôlé par un État étranger, modifie-t-il réellement la donne par rapport à la prise de contrôle par des acteurs privés transnationaux ? Deuxième réaction négative, celle qui résulte de la prise de conscience subite que le grand transfert de pouvoir de l'Occident à l'Asie est en marche, beaucoup plus rapidement qu'on avait jusqu'à présent feint de le croire.

Sur le versant positif, à court terme, tout le monde est soulagé que les fonds souverains soient venus au secours de grands établissements financiers ayant un urgent besoin de recapitalisation. On aimerait bien qu'ils n'y disposent pas de droit de vote, mais on ne peut pas tout avoir. À plus long terme, on prend conscience de l'importance de fonds susceptibles de s'investir à long terme. Peut-être cela va-t-il susciter au moins une réflexion dans les pays occidentaux sur le bon usage des autres « silos à épargne » pour reprendre l'expression de Paul Dembinski, que sont les fonds de pension. Le fonds souverain norvégien, le modèle du genre, n'a-t-il pas été conçu pour assurer la prospérité de la Norvège une fois épuisé le gisement de pétrole de la Mer du Nord, comme les fonds de pension veulent assurer le maintien de notre niveau de vie après notre propre période productive ? Les fonds souverains préparent un « après » : après le pétrole pour les fonds liés aux pays pétroliers, après la transition démographique pour les fonds chinois ou japonais. Ce qui veut dire que nous disposons, en additionnant fonds de pension et fonds souverains, des moyens de conduire une stratégie d'investissement à long terme permettant la transition vers des sociétés durables.

Venons-en aux étapes du changement. Première étape, la prise de conscience. Elle est assez réelle et générale, comme nous l'avons vu tout au long de ce chapitre. Beaucoup de gens sentent que quelque chose ne tourne pas rond, que la vocation première de la monnaie et de la finance est trahie, que la réaction chimique s'emballe, que le changement technique n'est pas maîtrisé. Le blocage se situait plutôt jusqu'à présent au niveau de la pensée et des

grands acteurs. Le « nouveau consensus monétaire²²⁰ », terme bien vague, tenait lieu de prêt-à-penser. Les acteurs du système financier, eux-mêmes gonflés de suffisance, étaient convaincus de leur capacité à chevaucher sans risque le cheval au galop des nouvelles sophistications techniques. Les voilà au tapis. De quoi calmer pour un temps leur arrogance.

Mais, et c'est mon second point, la prise de conscience générale que quelque chose ne tourne pas rond est loin de déboucher jusqu'à présent sur une vision partagée. Cela tient à la disparité et à l'émiettement des innovations, mais aussi à l'absence d'espaces démocratiques et collectifs où puisse s'élaborer cette vision commune. Chacun bricole dans son coin, ce qui ne permet pas de renouveler de façon plus globale le système de pensée et encore moins de définir une stratégie d'ensemble. À la fin de l'été 2008, l'idée d'un « New Deal », pour reprendre la fameuse formule de Franklin D. Roosevelt, commence à s'imposer dans la campagne de Barack Obama. C'est le symptôme d'un désir nouveau de remettre à plat le système²²¹.

Si on parvenait à une vision commune de ce qu'il faut réformer, saurait-on trouver les alliés du changement ? L'examen de la position des différents acteurs me rend raisonnablement optimiste : des coalitions, improbables jusqu'à présent, sont aujourd'hui imaginables. Quant aux premiers pas du changement, ils transparaissent dans toutes les pages qui précèdent et ne sont pas très difficiles à imaginer dès lors qu'une vision partagée aurait émergé. C'est à esquisser les grandes lignes de cette vision que je vais maintenant me consacrer. Quels sont les éléments d'une telle vision commune ?

220. James K. Galbraith, « La fin du nouveau consensus monétaire. La crise financière et l'héritage de Milton Friedman », *op. cit.*

221. Note de décembre 2008. Le slogan a pris du plomb dans l'aile aux États-Unis car les élites savent bien, là-bas, que ce n'est pas le New Deal qui a fait sortir les États-Unis du marasme économique où ils étaient englués depuis la crise de 1929, mais que c'est... la guerre mondiale. L'idée du « Green New Deal » est beaucoup plus stimulante à condition de ne pas en rester à un programme d'investissements, fussent-ils « verts ».

Intuitions, convictions, constats et propositions ont été réunis tout au long du chemin, comme autant de fleurs des champs glanées de-ci de-là. Construire une vision commune, c'est maintenant les mettre en bouquet.

Je propose de le faire en redécoupant la sphère de la monnaie, de la finance et de l'énergie d'une manière nouvelle. Classiquement on commence par parler de la monnaie et de la manière dont elle remplit ses trois fonctions traditionnelles – unité de compte, moyen d'échange et réserve de valeur – puis on traite du fonctionnement des marchés financiers, enfin on s'intéresse plus particulièrement au marché de l'énergie. Ceci, à mon sens, n'est plus adéquat. La réserve de valeur n'est plus faite d'argent thésaurisé mais de produits financiers, incluant d'ailleurs des produits de placement monétaire ou même des fonds de spéculation sur les devises. Quant à l'énergie fossile, elle a acquis en réalité d'ores et déjà le statut de monnaie.

Il me paraît donc préférable de constituer deux bouquets. Le premier concerne la gestion des échanges et s'intéresse donc aux flux échangés. Il mobilise les deux fonctions d'unité de compte et de moyen d'échange. Le second concerne la gestion du temps. Elle est vue sous l'angle de l'épargnant, soucieux que son épargne ne se déprécie pas et à ce titre prend en charge la fonction de réserve de valeur traditionnellement dévolue à la monnaie. Elle est aussi vue sous l'angle de l'investissement, des engagements à long terme, nécessaires à la fois pour développer les capacités à produire des richesses et du bien-être et pour conduire la transition depuis notre modèle économique actuel, fondé sur l'équilibre de la bicyclette – le système s'effondre si la croissance cesse – vers un modèle de société durable.

Les processus de production de biens et services, on l'a dit, mobilisent sept ingrédients : quatre catégories de capitaux – matériel, immatériel, humain, naturel – et trois catégories de ressources – le travail, les matières consommées, l'information.

Mon premier bouquet, qui traite des flux d'échange et que j'ai baptisé « monnaie vectorielle », considère les capitaux comme

une donnée, ce qu'ils sont à court terme, et s'intéresse à la mobilisation et à la transformation des ressources consommées dans le processus de production des biens et services désirés par la société. Il concerne à la fois l'organisation des liens au sein des différentes communautés et le rôle respectif du travail, de l'énergie fossile et de la matière dans la satisfaction des besoins sociaux.

Le second bouquet traite au contraire du maintien et du développement des différents capitaux, plus généralement de la capacité des sociétés à produire au fil du temps plus de bien-être dans le respect des équilibres entre les sociétés et avec la biosphère.

Disant cela, je peux donner l'impression d'enfoncer des portes ouvertes. Toute personne, toute famille, toute entreprise ne procède-t-elle pas déjà de la même manière en distinguant les dépenses courantes et les biens d'équipement, le fonctionnement et l'investissement ? Certes, mais revenir à ces questions de bon sens débouche à la fois sur des questions difficiles et sur des propositions nouvelles.

Un aspect de la rupture mérite d'être évoqué d'ores et déjà, c'est celui du statut du temps. J'ai dit dans la première partie de l'ouvrage²²² que l'économie classique postule que le temps est fongible, que l'on peut faire tous les arbitrages que l'on veut entre court terme et long terme. Le développement des marchés financiers a rendu effectif cet aplatissement du temps. C'est très tangible dans le marché obligataire. Je peux acheter des obligations à trente ans, mais il existe un marché sur lequel je peux les revendre demain. C'est un placement liquide, placé sur le même plan qu'un prêt à un mois ou l'achat d'un panier de monnaies. Or, selon moi, le temps n'est pas fongible pour deux raisons, d'ailleurs très différentes l'une de l'autre. D'abord, parce que le temps est irréversible. Le temps de la transformation est incompressible. Ce que je n'entreprends pas aujourd'hui comme transformation à long terme se trouvera définitivement différé et ce que j'entreprends trop tard est irrémédiable. L'exemple évident est celui du

222. Voir chapitre 3, paragraphe 3.

changement climatique. Nous pouvons limiter nos émissions futures de gaz à effet de serre mais nous ne pouvons pas arrêter un changement climatique résultant de nos émissions passées. L'autre raison, tout aussi importante, de la non-fongibilité du temps, c'est la nécessité de prendre en compte une norme impérative de droit international, un *jus cogens* s'imposant aux acteurs quels qu'ils soient, pour protéger l'équilibre entre humanité et biosphère, et les droits des générations futures. En un mot, je peux arbitrer entre dépenser tout de suite et mettre de l'argent de côté pour mes vieux jours mais je n'ai pas le droit humain d'arbitrer entre mon propre intérêt personnel et l'avenir de l'humanité.

L'hypothèse de la fongibilité du temps, qui fonde la finance, n'est en dernière analyse qu'un des aspects d'une science économique qui prétend trouver en elle-même ses propres fins. Traiter de manière étanche la question de l'échange – le premier bouquet – et la question de l'investissement est le moyen de réaffirmer la non-fongibilité du temps.

Soulignons pour la dernière fois que les propositions que j'avance ne sont pas du prêt-à-penser. Elles sont d'ailleurs à des stades très divers d'élaboration. Je le souhaite ainsi ; car dans l'expression « vision commune » il y a « vision » mais il y a aussi « commune », l'étape des stratégies de changement au cours de laquelle des imaginaires différents au départ, nourris chacun d'expériences particulières, viennent progressivement s'enrichir mutuellement et s'harmoniser autour d'un projet, à la manière des instruments d'un orchestre – chacun gardant sa sonorité propre – et non à la manière d'une troupe marchant au pas cadencé.

5. La monnaie vectorielle

Un bref rappel pour les nuls en maths. On dit que notre espace est à trois dimensions : à gauche/à droite ; devant/derrrière ; en haut/en bas. Tout point de cet espace peut-être précisément localisé par rapport à chacune de ces dimensions : trois pas à droite, deux pas en avant, un pas vers le haut. Je peux évidemment

additionner ces pas, trois plus deux plus un égalent six, mais ça n'a aucune signification comme n'a aucune signification l'addition de choux et de carottes. Le lieu où je vais est identifié non pas par le chiffre six mais par la série des trois chiffres : (3, 2, 1). Cette série est ce qu'on appelle un « vecteur ». Les vecteurs décrivent tous les points possibles de cet espace vectoriel. Si je me définis comme le centre de cet espace, tout point de l'espace est défini précisément par cette série de trois chiffres, qu'on appelle aussi les coordonnées. Si je dis (36 000 ; -400 ; -12), j'identifie clairement un point et un seul dans mon espace. Un plan est un espace à deux dimensions. Sur le plan d'une ville, je repère les coordonnées Nord-Sud, Est-Ouest de ma destination puis je cherche le chemin pour y aller. Cette représentation vectorielle n'est pas seulement utile dans ma vie quotidienne, quand j'ai besoin de me déplacer, elle m'est utile chaque fois que je combine des choses qui ne sont pas commensurables, qui ne peuvent pas se réduire à une même dimension. Et les dimensions peuvent être très nombreuses. Si je prends un plat de spaghettis bolognaise, il se caractérise par d'innombrables dimensions : la composition physique du plat – les pâtes, la viande, les tomates –, la quantité de sel, la quantité d'eau utilisée pour cuire les spaghettis, le temps de cuisson, la composition chimique – lipides, protides, etc., et jusqu'à l'appréciation qualitative finale sur une échelle succulent/infect.

Toutes ces dimensions sont présentes dans le fait de produire et de consommer les spaghettis bolognaise et nous les intégrons toutes dans nos actes quotidiens sans pour autant que ça nous prenne la tête, ou que ça nous paraisse effroyablement compliqué. Libre ensuite au livre de recettes de réduire ces dimensions à quelques-unes : facile/difficile, rapide/long, économique/coûteux, nourrissant/léger. J'insiste sur ces détails pour bien montrer que parler, comme je vais le faire maintenant, de « monnaie vectorielle », n'est pas une approche nouvelle, d'une complexité effrayante, mais, au contraire, le retour à une économie du réel, le passage d'arides réflexions sur la monnaie à la question triviale

du déplacement dans une ville ou de la confection d'un plat de spaghettis bolognaise.

Intéressons-nous à la consommation par une famille d'une série de biens et services. Si j'ai pris le soin de suivre tout le processus de production de ces biens et services avec des unités de compte diversifiées, qui ne jettent pas d'entrée de jeu un voile d'ignorance sur la réalité en dégradant l'information et en réduisant tout à un équivalent monétaire, je peux caractériser ce bien ou service selon de multiples dimensions : combien d'énergie a été dépensée et comment la chaleur et les gaz résultant de sa combustion ont été réutilisés ou dispersés dans l'atmosphère ? Quelles quantité et qualité de travail cela a mobilisé et comment la valeur ajoutée a été répartie tout au long de la filière ? Quelle est la part de travail local et la part de travail importé ? Est-ce qu'il s'agit d'un produit neuf, d'occasion ou reconditionné ? Y avait-il moyen d'assurer le même service autrement avec moins de matière ? Quels capitaux ont été mobilisés dans le processus de production ?, etc. Toutes ces données, toutes ces dimensions incommensurables peuvent être saisies si l'on a pour chacune une unité de compte adaptée et une bonne compréhension à la fois de la filière de production et du métabolisme territorial. Au moment de l'échange s'opère la comptabilité en partie double – le crédit de l'un est le débit de l'autre –, avec une multitude d'acteurs différents, de même que ce que je porte au débit, dans ma comptabilité familiale, apparaît au crédit de mes multiples fournisseurs.

Si je reprends la liste des ingrédients de ce bien ou service que je vais consommer, j'observe qu'il comporte des éléments appartenant à différentes catégories de biens et services : le capital immatériel est un bien de catégorie 1, l'eau et l'énergie un bien de catégorie 2, le travail un bien de catégorie 3. Mon paquet de spaghettis est globalement un bien de catégorie 3 – il se divise en se partageant et peut se produire en quantité indéfinie grâce à l'ingéniosité humaine qui influence la productivité agricole, la qualité des machines, l'efficacité du travail humain ou celle du système de distribution – mais il incorpore, dans le processus de

production, différentes catégories de biens relevant chacun de régimes de gouvernance spécifiques. Vous suivez toujours ? Sinon, comme au jeu de l'oie, reprenez quelques cases plus haut.

Dernière remarque, le travail incorporé peut être issu de différentes communautés dont j'entretiens la cohésion par un système régulier d'échanges : la « communauté monde » que préfigure l'internationalisation du commerce, la « communauté européenne » – et je vois que mes spaghettis sont “*made in Italy*” –, la communauté des acheteurs du magasin, entretenue par une carte de fidélité qui fonctionne comme une quasi-monnaie. Mais ce peut être aussi la communauté des amateurs de spaghettis bolognaise avec laquelle je m'organise pour des achats groupés de spaghettis. C'est enfin et surtout la « communauté territoriale » qui se construit et s'entretient par des échanges locaux de travail, d'informations, de compétences, d'expériences, d'énergie, etc. De la même manière qu'avec Facebook, j'appartiens à la fois à la communauté des fans d'Harry Potter et à celle des joueurs de pétanque, chaque communauté peut, comme je l'ai décrit, gérer ses échanges par une « monnaie particulière ». Cette monnaie n'est rien d'autre que l'enregistrement dans un grand livre de toutes les transactions qui s'opèrent en son sein, comme le fait, depuis 1973, le système SWIFT pour les transactions entre banques. C'est la base de toutes les monnaies complémentaires qui se développent sur tous les continents et nombre d'entre elles utilisent déjà des cartes à puce²²³. L'idée de communautés particulières a un sens économique très concret. Par exemple, Bernard Lietaer décrit l'expérience japonaise passionnante du « Fureai Kippu »²²⁴ – littéralement ticket de relation cordiale – créé en 1995 par la Sawayaka Welfare Foundation : le temps que je consacre à une personne âgée est enregistré dans un compte épargne qui me permettra « d'acquérir » le même soin apporté par

223. Vous trouverez un recensement intéressant de ces monnaies dans *Currency systems for global sustainable development*, août 2007, <http://money.socioeco.org.fr>. Le lecteur trouvera sur ce site de très nombreuses réflexions approfondies sur les monnaies complémentaires.

224. Bernard Lietaer, *Mutations mondiales, crises et innovations monétaires*, op. cit.

un voisin à ma vieille mère, à l'autre bout du Japon, à condition qu'il participe de cette même communauté d'échange de soins. Génial non ?

Comment transformer la diversité des dimensions impliquées dans l'échange en moyens de paiement ? Ces derniers doivent être un compromis entre la nécessité de « prendre tout ça en compte » et celle, néanmoins, d'acheter mon paquet de spaghettis car l'heure du repas approche et qu'il me faut encore deux heures pour faire mijoter ma sauce bolognaise ? Il faut pour cela deux choses : un moyen de paiement simple et un nombre de dimensions suffisamment réduit. Dans la suite du raisonnement, je vous propose d'avoir en tête l'image du porte-monnaie électronique. Sur ma carte à puce peuvent figurer de multiples dimensions, ce n'est pas seulement des euros. Je peux compter aussi mes débits/crédits selon bien d'autres dimensions. C'est d'ailleurs ce que fait ma carte de fidélité en me débitant le montant de ma dépense mais en me créditant des points de fidélité. Venons-en maintenant à la réduction du nombre de dimensions. J'en vois quatre principales : le travail au sein de communautés locales, que je traiterai ici pour simplifier comme « le travail du territoire » ; le travail externe ; l'énergie ; les autres ressources matérielles.

Me voilà avec mon porte-monnaie électronique et cet espace vectoriel à quatre dimensions, en un mot avec ma monnaie vectorielle. Chacune des dimensions correspond, si l'on veut, à une monnaie particulière, avec sa propre logique. Chacune doit répondre aux trois craintes inhérentes à l'échange monétaire : le risque de contrefaçon – je suis payé en monnaie de singe –, le risque de perte rapide de valeur et le risque que le vendeur ne l'accepte pas. Par exemple, si j'ai sur ma carte un crédit en monnaie complémentaire, exprimé soit en heures de travail dans le cas du troc d'heures de travail – cas des systèmes d'échanges locaux primitifs – soit dans une monnaie complémentaire émise à l'échelle du territoire, encore faut-il que le vendeur accepte que tout ou partie du travail local incorporé dans le bien qu'il me vend soit payé dans cette monnaie. Dès lors que se sera créé un « territoire acteur »

avec une Agence économique territoriale gérant le système d'échanges locaux, une caisse de compensation peut se créer avec des équivalences fixes pour un terme donné – par exemple une année – entre monnaie complémentaire et euros, ce qui permettra à mon prestataire local de reconvertir mon versement en travail local en euros ou à moi de réalimenter mon porte-monnaie en crédit de travail local par un versement en euros²²⁵.

L'objectif de la première dimension est de densifier les échanges, notamment à l'échelle territoriale, d'aller le plus loin possible dans la valorisation des potentialités et des talents au sein d'une communauté, de renforcer la légitimité de l'économie en y appliquant le principe de moindre contrainte.

Comme pour les spaghettis bolognaise, prenons conscience du caractère courant, somme toute banal, du recours simultané à plusieurs monnaies. En 1998, Jérôme Blanc, du centre Walras, avait trouvé, « pour la période 1988-1996, 465 exemples recensés d'usage de plusieurs monnaies en parallèle dans 136 États du monde [...]. On peut penser, écrivait-il, que dans tout pays, aujourd'hui, des instruments parallèles existent aux côtés de la monnaie nationale »²²⁶. Quand on parle de monnaie parallèle viennent souvent en tête des expériences de petite taille et d'origine militante comme les SEL (systèmes d'échange locaux), mais l'usage d'autres monnaies que la monnaie nationale est bien plus fréquent, notamment en période d'hyper inflation. Ce fut le cas, à un moment donné, avec la « dollarisation » de l'Amérique latine. Les chèques-restaurant ou les miles des compagnies de transport ont des fonctions d'unité de compte et de moyens de paiement qui sont des fonctions monétaires, même s'ils ne permettent de payer que certaines catégories de biens et de services.

Outre le Fureai Kippu, déjà cité, qui implique plusieurs centaines de milliers de membres, le WIR est une des expériences les plus

225. Cette « équivalence » avec la monnaie officielle se retrouve dans la plupart des expériences de monnaie complémentaire.

226. Jérôme Blanc, « Les monnaies parallèles : évaluation du phénomène et enjeux théoriques », Centre Auguste et Léon Walras, 21 avril 1998.

intéressantes. C'est sans doute l'ancêtre des monnaies complémentaires actuelles puisque la création de la WIR Bank remonte à 1934. C'est une monnaie d'échange interne entre entreprises suisses, créée au départ en réponse à la pénurie monétaire qui a résulté de la crise de 1929. Le WIR concerne aujourd'hui 60 000 membres et génère des échanges annuels de près de 2 milliards de francs suisses²²⁷. Ce qui est commun au WIR et au Fureai Kippu, c'est qu'ils peuvent, au contraire de la « monnaie fondante » de Gesell, dont le but premier était d'accélérer les flux d'échanges, gérer les échanges dans la durée : avec le Fureai Kippu²²⁸, une personne peut garder un « crédit » pour le jour où elle-même aura besoin des soins ; quant à la WIR Bank, elle consent des prêts à ses membres.

Introduire une monnaie territoriale comme première dimension de la monnaie vectorielle n'est donc pas, en soi, révolutionnaire. La révolution, si révolution il y a, est de faire de cette monnaie complémentaire un instrument de droit commun et de lui donner une nouvelle ampleur, d'en faire une monnaie aussi importante et familière à terme que l'euro ou le dollar. Nous sommes entrés dans un âge où le secteur tertiaire, celui des services, représente la plus grande part de l'économie. Une partie importante de ces services est délivrée à l'échelle des territoires. Le mouvement de « dématérialisation » de l'économie, déjà évoqué, renforcera cette tendance puisqu'il vise à substituer chaque fois que possible un service à un bien. La généralisation de l'informatique et d'Internet, qui a contribué à la fusion de la monnaie et de la finance, peut servir tout autant à organiser les échanges au niveau local. Quant au vieillissement de la population, qui a, conjointement avec la montée de l'individualisme, engendré les « silos à épargne », les fonds de pension, il peut tout aussi bien conduire à la réaction inverse et devenir, comme au Japon, un facteur puissant de développement des systèmes territorialisés d'aide aux personnes âgées. La crise financière des régimes de retraite conduira à chercher des

227. Voir l'article « WIR Bank » de Wikipédia.

228. Voir l'article « Fureai Kippu » de Wikipédia.

alternatives. Beaucoup de personnes âgées prennent conscience que l'indépendance qu'elles ont acquise grâce à de confortables retraites (indépendance exaltée par les publicités de la SNCF pour la « carte vermeil », qui met en scène les « seniors superactifs ») a pour contrepartie l'isolement social dès que le temps de la mobilité est révolu. Enfin, la poursuite du vieillissement avec une population du quatrième âge de plus en plus nombreuse conduira, au sein des territoires, les « jeunes » retraités à s'occuper eux-mêmes de leurs propres « seniors », ce qui aura pour effet de sortir encore plus du recours exclusif aux salariés pour prendre soin des vieux.

Comme on le voit, les deux mêmes facteurs, technique et démographique, qui ont conduit à la financiarisation abstraite et à la transaction peuvent conduire aussi à la territorialisation et à la relation.

Seul le voile d'ignorance qui recouvre aujourd'hui les métabolismes territoriaux nous masque l'ampleur de ces enjeux. La première dimension de la monnaie vectorielle permettra précisément à ce voile de se déchirer progressivement. L'attitude des collectivités territoriales elles-mêmes sera décisive. En effet, une part très importante des dépenses publiques locales est consacrée à des services publics. On peut donc imaginer une spirale vertueuse dans laquelle les collectivités accepteront qu'une partie des impôts locaux soient payés en monnaie locale et une partie équivalente des services publics elle-même payée en monnaie locale. L'effet de généralisation serait immédiat. Rappelons-nous que, dans un passé pas si lointain, les cartes bleues se diffusaient mal, jusqu'au jour où les pompes à essence les ont acceptées. L'effet de contagion a été immédiat.

J'en viens maintenant à la seconde dimension de ma monnaie vectorielle, le paiement du travail effectué à l'extérieur du territoire. Cette seconde dimension se gère nécessairement avec une devise reconnue internationalement. La question centrale est ici celle de la prévisibilité de la valeur de cette devise. Une activité économique tournée vers le long terme suppose une certaine prévisibilité dans l'évolution des différentes devises. Peut-on retrouver aujourd'hui l'esprit de Bretton Woods, soit en reprenant la

proposition de Keynes d'une nouvelle monnaie mondiale, soit en revenant à des taux de change fixes entre grandes monnaies ? Cela a été débattu en juin 2008 au séminaire organisé par l'IRE et l'EPS, auquel je me suis déjà référé. Il n'a pas été possible d'y parvenir à un consensus sur la manière de réintroduire plus de stabilité dans le système des changes, sur la possibilité politique et même sur l'opportunité de le faire.

Selon moi, la nécessité est pourtant évidente. D'abord, l'incertitude profite aux financiers au détriment des entreprises qui produisent des biens et services utiles à la société. Celles-ci n'ont rien à gagner à ce que leur rentabilité dépende de leur capacité à gérer les incertitudes et les placements financiers plutôt que de leur capacité à produire des biens utiles. J'ai pu observer dans ma vie professionnelle que, quand l'avenir d'une entreprise dépend de ses jongleries financières ou de son art de corrompre, l'ensemble de l'entreprise pourrit de l'intérieur et tous les codes de conduite du monde n'y changent rien. Le « cursus caché » valorise alors l'habileté et le double jeu au détriment de la compétence. L'autre raison pour laquelle cette stabilité est souhaitable est que l'instabilité profite aux mieux informés et aux plus mobiles. C'est au désavantage des pays pauvres et des petits acteurs.

Existe-t-il des solutions ? Dans le séminaire que j'ai évoqué, un point a fait consensus : l'impossibilité de revenir à l'état antérieur où le dollar était la monnaie internationale de fait et où l'expansion de la masse monétaire en dollars faisait des États-Unis les « consommateurs de dernier ressort » et assurait la croissance mondiale. Le poids relatif des États-Unis dans l'économie mondiale, à peine plus du quart du PIB mondial, est désormais trop faible pour qu'ils puissent « donner le la ». Le déclin relatif de la puissance américaine était jusque-là compensé par la crédibilité de sa place financière. Ce crédit moral est probablement entamé pour longtemps avec la crise des *subprimes*. Enfin, l'endettement privé et public des États-Unis et les surplus détenus en dollars par certains pays asiatiques sont trop grands maintenant pour continuer à croître sans faire peser, à tout moment, un risque

systémique. Les États-Unis restent néanmoins leader et il y a peu de chances qu'une initiative mondiale visant à renégocier le système financier mondial aboutisse s'ils n'en prennent pas la tête. Ce sera une responsabilité historique de l'administration américaine de « l'après Bush » et une dimension possible du « nouveau New Deal » auquel j'ai fait allusion. De toute façon, on ne peut s'en tenir au *statu quo*, il va falloir bouger. Mais dans quelle direction ? Trois pistes sont à explorer, plus complémentaires qu'exclusives.

La première est de revenir à une meilleure régulation des flux de capitaux – monnaie et finance étant, comme on l'a vu, maintenant inséparables. La mode de la dérégulation est passée. Dans la crise asiatique de la fin des années 1990, ce sont les pays qui avaient gardé le contrôle des flux de capitaux – Chine et Inde – qui s'en sont le mieux tirés. La nécessité d'une plus forte régulation publique est aussi le principal enseignement de la crise des *subprimes*.

La deuxième piste est de s'orienter vers un système monétaire fédératif mondial fondé sur la coopération entre les grandes régions du monde. Au sein de chaque région du monde, on aurait une monnaie de référence liée aux autres par un serpent monétaire régional, à l'image du serpent monétaire européen qui a préfiguré l'euro, et entre les monnaies régionales de référence, on aurait des taux de change fixes régulièrement révisés selon le système initial de Bretton Woods. Ce serait le moyen, sinon de revenir aux changes fixes de Bretton Woods, du moins de limiter les fluctuations sur les monnaies. Mais qui dispose aujourd'hui du pouvoir de convocation nécessaire pour organiser un nouveau Bretton Woods ? Ce peut être le G20 dont on parle de plus en plus. Dès la session du G8 de l'été 2008, il est devenu évident que l'absence de la Chine et de l'Inde rendait inutile dorénavant la réunion de ce directoire auto-institué du monde qu'était au départ le G7. Autre hypothèse, le Fonds monétaire international (FMI) pourrait convoquer une telle conférence entre régions du monde, avant tout États-Unis, Union européenne, Chine et Inde. Le FMI est né de Bretton Woods et il doit, de toute façon, redéfinir ses missions.

Il pourrait prendre une initiative conjointe avec l'Organisation mondiale du commerce (OMC), tant il est vrai qu'organisation internationale de la monnaie et organisation du commerce international sont devenues inséparables. On pourrait aussi songer à une initiative multipartite incluant l'OPEP, les grands fonds de pension et les fonds souverains principaux²²⁹.

La troisième piste, plus hardie, mérite examen. C'est de créer de toutes pièces une monnaie mondiale « physique » (*global reference currency*) faite d'un panier de marchandises (pétrole, blé, cuivre, etc.) qui viendrait se substituer en quelque sorte à l'étalon or. Bernard Lietaer s'en est fait l'ardent défenseur et a nommé cette monnaie de référence le « Terra ». Je renvoie à ses ouvrages pour l'argumentaire complet et en particulier à *The future of money*²³⁰. Je ne suis pas Bernard Lietaer dans tous ses raisonnements mais, depuis qu'il a écrit le livre, je vois trois arguments nouveaux qui plaident en faveur de sa thèse. Le premier, c'est que le pétrole fait maintenant partie intégrante de la sphère monétaire et financière, n'en est qu'une facette ; je ne veux pas prétendre que le Terra existe déjà dans les faits mais rien n'empêcherait d'exprimer d'ores et déjà les échanges commerciaux internationaux en tonnes équivalent pétrole (TEP). Le second argument est plus important : pour désarmer la spéculation sur les matières premières (les *commodities*), le pétrole, le blé, le cuivre, et pour éviter que les fluctuations de volume de production des matières premières, qu'elles tiennent à des aléas politiques (le pétrole) ou climatiques (les céréales) ne provoquent de brutales évolutions des cours du fait de l'inertie de la demande, il devient indispensable de réguler les marchés mondiaux grâce à des « stocks tampon ». Ces stocks sont appelés à devenir un véritable bien public mondial. À l'été

229. Note de décembre 2008. C'est l'hypothèse du G20 qui a prévalu dans un premier temps mais avec le risque déjà souligné qu'il ne se limite pas à être un pouvoir de convocation mais se considère comme l'instance même d'élaboration d'un nouveau système monétaire et financier que, selon moi, il ne peut pas être.

230. Bernard Lietaer, *The Future of money*, Century, 2001.

2008, un déstockage des réserves stratégiques américaines de pétrole (SPR, Strategic Petroleum Reserve) a contribué à faire baisser le prix du pétrole après la forte hausse du printemps. Selon Paul Davidson, ce fut déjà le cas en 1991 (choc pétrolier éventuel lié à la guerre en Irak) et en 2005 après l'ouragan Katrina (choc éventuel lié à l'arrêt de la production de pétrole dans le Golfe du Mexique²³¹). On ne peut à la fois se plaindre du leadership des États-Unis et leur demander, comme ce fut le cas des matières premières agricoles après-guerre, de porter seuls le fardeau du stockage. La « crise alimentaire » de 2008 a montré que le stock tampon mondial avait, au fil des années, fondu comme neige au soleil. La Chine assure à elle seule la moitié du stockage mondial pour ses besoins internes. Il y a peut-être là une opportunité historique. États, fonds de pension, fonds souverains et entreprises pourraient s'associer pour financer et gérer des stocks stabilisateurs. Cela conduirait les entreprises à faire de ces réserves leur monnaie de référence pour leurs échanges et les fonds de pension à en faire une réserve de valeur. Enfin, et c'est le troisième argument, les très grandes entreprises structurent la plus grande part du commerce mondial. Elles sont suffisamment peu nombreuses pour convenir entre elles d'une monnaie de référence. Je retrouve là l'enjeu majeur des filières. Les normes ISO ne sont-elles pas déjà à l'interface du public et du privé ? L'adoption d'une nouvelle norme ne résulte-t-elle pas d'un consensus entre entreprises avec la bénédiction des pouvoirs publics ? Et la monnaie n'est-elle pas, après tout, une norme de compatibilité comme une autre, l'expression, comme le dit Bernard Lietaer, d'un accord ? Un panier de matières premières fondé sur les stocks internationaux régulateurs serait, tous comptes faits, une norme plus crédible pour les échanges que ne l'est le dollar, qui varie en fonction des nécessités de la politique intérieure états-unienne. Ainsi, notre première dimension de la monnaie vectorielle est liée aux territoires et la seconde dimen-

231. Paul Davidson, "Crude Oil Prices 'Market Fundamentals' or Speculation", *op. cit.*

sion aux filières internationales de production. Nos deux complices ont décidément du mal à se séparer !

On pourra objecter, à l'encontre de ces idées, que le cours du pétrole est beaucoup trop volatil pour servir de monnaie de référence, passant de 10 dollars le baril en 1999 à 145 dollars le baril en juillet 2008²³². Mais cette volatilité résulte précisément de la faiblesse des stocks régulateurs. La production de pétrole est assez facile à réguler et à prévoir. Sa demande évolue lentement. Les pays pétroliers eux-mêmes ont intérêt à sa stabilité²³³.

Cela m'amène justement à parler de la troisième dimension de la monnaie vectorielle : l'énergie fossile. On ne quitte pas le lancinant pétrole mais on l'aborde sous un angle tout différent, celui de la nécessaire limitation de sa consommation. Cette limitation, je le rappelle, s'impose à nous de deux manières : pour contenir dans des limites supportables un réchauffement climatique déjà engagé de façon irréversible ; pour éviter que la concurrence pour le contrôle des ressources énergétiques, géographiquement concentrées, ne dégénère en conflit mondial. Tous les conflits ou risques de conflits actuels sentent le pétrole et le gaz.

L'énergie fossile est un bien de catégorie 2. Sa gouvernance doit donc satisfaire un double impératif de justice et d'efficacité. Des simples particuliers aux régions, aux États, aux régions du monde, il y a un droit minimum à l'énergie fossile (droit minimum ne voulant d'ailleurs pas dire droit à une énergie gratuite). Comme le « droit de tirage » maximum de chaque personne sur les réserves mondiales d'énergie fossile devra baisser au fil des années pour parvenir à un équilibre des gaz à effet de serre, tout en donnant aux sociétés le temps de l'adaptation, un rationnement sera nécessaire, un quota d'énergie fossile par personne et par activité économique. Ce quota ne concerne pas seulement l'énergie qu'on achète

232. Daniel Cohen, « Pétrole, l'heure du doute », *Le Monde*, 28 août 2008.

233. Note de décembre 2008. La retombée des cours à 40 dollars à la fin de l'année 2008 n'a fait que confirmer cette volatilité. Le ralentissement de la demande a été modéré mais a suffi à diviser les prix du pétrole par près de quatre.

directement pour remplir le réservoir de la voiture ou la cuve à mazout du logement, pour s'éclairer et pour faire la cuisine et la lessive. Il inclut l'énergie incorporée dans les biens et services achetés, qui fait partie de leur sac à dos écologique. À chaque achat nouveau, le quota alloué en début d'année se voit débité d'autant dans le porte-monnaie électronique, de la même manière qu'on débite le quota de miles gagnés chaque fois qu'on en utilise une partie. Mais – ce qui rejoint l'idée du ministre anglais David Miliband – chacun, au lieu d'utiliser tout son quota pour son usage personnel, peut en vendre une partie au plus offrant. Un système territorial d'enchères, équivalent à ce qui se passe à la Bourse des valeurs, fixe pour une période donnée le tarif de la tonne d'équivalent pétrole cédée. Toute cession est instantanément enregistrée en débit et en crédit sur les cartes respectives du vendeur et de l'acheteur. Rien non plus de révolutionnaire, ce mécanisme de cession est déjà familier en Europe avec le marché des droits d'émission. Un particulier ou une entreprise peut également augmenter son quota en produisant et en vendant de l'énergie renouvelable. Il peut enfin négocier le prix de cession de l'énergie qu'il revend à un tiers, par exemple sous forme de chaleur. L'émission de chaleur étant localisée, sa cession sera négociée de gré à gré, ce qui ira dans le sens d'une meilleure utilisation de l'exergie. Sur la base des quotas alloués à chacun, l'énergie fossile est vendue aux particuliers et aux entreprises à un tarif fixé pour une période donnée, par exemple six mois, tarif révisé, comme c'est le cas pour le gaz, en fonction de l'évolution de cours mondiaux stabilisés. On voit combien les différentes dimensions de la monnaie vectorielle se tiennent entre elles : si l'énergie fossile rentre dans une monnaie mondiale de référence, selon l'hypothèse avancée précédemment, son cours se trouvera stabilisé par définition et la question de son prix de vente dans le cadre des quotas individuels ne se posera plus. De la sorte, les familles les moins aisées peuvent survivre, le prix de l'énergie fossile n'atteignant pas des sommets et, en même temps, s'organiser pour être en mesure de vendre au plus offrant les excédents qu'elles auront pu dégager

sur leur quota. Cela implique, au niveau territorial, une stratégie d'accompagnement technique et la création de produits financiers d'investissement à long terme permettant, en particulier, l'amélioration du rendement thermique du parc de logements. La rémunération de ces produits financiers pourra se faire, solution classique, par un partage des économies d'énergie réalisées. Le système territorial d'enchères n'est que le premier étage de la fusée. Des mécanismes de compensation doivent s'établir entre territoires. Le territoire disposant de quotas en excédent peut en céder, selon les mêmes mécanismes, à un territoire plus gourmand. Les dépenses énergétiques directes et indirectes, par le biais du sac à dos écologique des biens et services consommés, étant, en moyenne, liées aux revenus, cette troisième dimension de la monnaie vectorielle a une double vertu : c'est une puissante incitation à augmenter rapidement l'efficacité énergétique, à tirer le meilleur parti de l'exergie, à produire de l'énergie renouvelable ; c'est aussi un mécanisme de redistribution sociale.

J'en viens enfin à la quatrième dimension, celle des ressources matérielles consommées, hors énergie fossile. Ces ressources matérielles relèvent de différentes catégories de biens mais sont proches des biens de catégories 3 car elles sont recyclables. Les biens et services vendus doivent, grâce à la traçabilité du processus de production, fournir une information précise sur les ressources matérielles consommées tout au long du processus. En effet, il est indispensable, comme je l'ai exposé dans les chapitres précédents, de transférer sur une TRC (taxe à la ressource consommée) une partie aussi grande que possible de la charge fiscale qui pèse aujourd'hui sur le travail par le biais de la TVA (taxe sur la valeur ajoutée). Bien entendu, la TRC sera récupérée en cas de recyclage. Si l'on excepte ce volet fiscal, la « valeur matière » du bien acheté est incorporée dans le prix de vente. On peut imaginer, quand les matières en question peuvent être soit achetées hors des territoires soit extraites sur place, notamment grâce au recyclage, que la part externe soit payée en monnaie internationale et la part interne en monnaie locale.

6. La gestion du temps : réserve de valeur et fonctionnement des marchés financiers

La gestion du temps et le fonctionnement des marchés financiers posent six questions aussi faciles à poser qu'il est difficile d'y répondre.

Première question : comment mobilise-t-on les ressources d'aujourd'hui pour les besoins de demain ?

Deuxième question : comment garantit-on à l'épargnant, au prêteur, qu'il retrouvera, et au-delà, ce qu'il a prêté ? C'est la question classique de la réserve de valeur.

Troisième question : comment répartir, du niveau local au niveau mondial, l'épargne au service de transformations utiles pour la société et comment mesure-t-on cette utilité ?

Quatrième question : si l'on veut développer les capitaux matériels, immatériels, humains et naturels dont dépend notre prospérité future, de quelles mesures se dote-t-on pour apprécier ce développement grâce à une politique d'investissement et sur quelles bases en tirer le retour à l'investisseur dès lors que la plupart de ces capitaux ne donnent pas directement naissance à une rémunération ?

Cinquième question : comment transformer une épargne à plus ou moins court terme en des investissements à très long terme ?

Sixième question : comment concevoir des agencements institutionnels dont la logique organique, naturelle, aille dans le sens des objectifs qu'on s'est fixés ?

Tout d'abord, comment mobilise-t-on les moyens d'aujourd'hui pour les besoins de demain ? Si l'on veut que les besoins dont on parle soient plus larges, s'étendent à la société tout entière, échappent à l'appréhension par chacun de ses propres besoins, il faut, certes, faire le lien avec les intérêts personnels des investisseurs – c'est la fonction de la rémunération du capital investi –, mais il faut aussi – ce à quoi l'on songe moins souvent – que ces besoins plus larges soient tangibles et soient expliqués. C'est toujours la même idée de repasser de la transaction abstraite, anonyme, à la

relation, à la perception charnelle des enjeux. Si l'on veut que le couple risque/rendement du capital ne soit pas le seul moyen d'orienter l'épargne, il faut la relier à des objectifs précis, ne pas se fonder seulement sur l'éloge de l'égoïsme – ce que la plupart des publicités en faveur des placements financiers continuent à faire – mais prendre aussi en compte le désir de sens, dont j'ai parlé si souvent au fil des pages, et le sentiment d'appartenir à une communauté. Je fais, par exemple, l'hypothèse que le développement de « contrats durables de filières », au même titre que les agences économiques territoriales, pourra susciter la création d'outils financiers spécifiques.

Deuxième question : quelles garanties peut-on apporter au prêteur ? Il faut construire la réponse en deux temps : en montrant, d'abord, que les garanties apportées au système actuel sont beaucoup plus précieuses qu'on ne le croit généralement ; en recherchant, ensuite, d'autres systèmes de garantie pour l'avenir. Précarité des garanties actuelles pour commencer. Quelles sont ces garanties ? La réponse tient en une phrase : le risque que prendrait l'emprunteur à ne pas rembourser ou à ne pas honorer ses engagements. C'est un problème qu'on connaît bien dans tous les systèmes traditionnels d'entraide, depuis les tontines des villages africains jusqu'aux systèmes actuels de prêts mutuels au sein de la diaspora chinoise, en passant par toute l'histoire des coopératives et des mutuelles. Ce que l'on risque n'est pas de l'ordre de la loi mais de l'ordre de la perte de l'honneur et de l'exclusion de la communauté. On parle d'ailleurs, même dans le système bancaire classique, de « prêt d'honneur », entendant par là que l'on s'appuie sur une seule garantie : le fait que la personne qui ne rembourserait pas le prêt perdrait son honneur. Qu'il s'agisse du système judiciaire auquel on peut faire appel en cas de non-respect des termes du contrat ou qu'il s'agisse des mécanismes informels, derrière la garantie, comme derrière la monnaie elle-même, il y a la communauté ou plutôt les diverses communautés.

Les théoriciens de ces questions ont introduit une différence intéressante entre « l'argent chaud », celui qui vient de ma communauté, et « l'argent froid », celui qui vient d'un ailleurs anonyme. L'argent chaud est toujours mieux géré et garanti de remboursement, l'argent froid, c'est une autre affaire. Le microcrédit façon Grameen Bank repose sur une logique similaire : le fait de demander à des groupes de quelques femmes de se porter caution mutuelle du prêt consenti à chacune d'elles est une manière de remplacer la garantie financière, telle que l'hypothèque sur un bien, par l'engagement de chacune des femmes vis-à-vis des autres, donc par la pression sociale.

Le raisonnement qui vaut à l'échelle d'une communauté vaut tout autant pour le monde. La garantie, au bout du compte, repose sur la relation de confiance mutuelle. Il a fallu au système financier et bancaire donner beaucoup de gages pour convaincre autrefois – et même il n'y a pas si longtemps – les paysans ou les petits épargnants à renoncer aux bas de laine, aux louis d'or ou aux napoléon enfouis quelque part derrière la cheminée pour les convertir en comptes en banque et en monnaie papier. Il faut bien reconnaître, d'ailleurs, que dans de nombreux cas ils avaient raison de se méfier. On a bien financé après la guerre, en France, le logement social grâce au différentiel entre le taux d'intérêt de la Caisse d'épargne et l'inflation, pénalisant ainsi massivement les petits épargnants. C'est le même mécanisme de confiance mutuelle qui garantit aussi à l'échelle internationale les relations entre les banques. Et c'est bien pourquoi, quand il y a une crise financière, comme c'est le cas en 2007-2008 avec les *subprimes*, les États veulent éviter à tout prix les effets de domino et les faillites bancaires en chaîne. À chaque crise, revient la même question : ne faut-il pas laisser les investisseurs ou les banques irresponsables déposer leur bilan pour apprendre la responsabilité ? Est-il juste qu'après avoir privatisé les profits, on socialise les pertes en recapitalisant, voire en nationalisant, les institutions financières en faillite ? Si, en général, les États se résolvent à renflouer les acteurs en perte, c'est que rien ne serait pire pour eux et pour

la société qu'une perte de confiance généralisée dans le système²³⁴. Mais, qui dit confiance mutuelle et conscience d'une communauté dit aussi légitimité de la dette. Comme je l'ai évoqué, c'est toute la fragilité de la dette externe des pays en développement que d'être faiblement légitime. Les pays en développement sont contraints de rembourser cette dette tant qu'ils ne peuvent pas se permettre de perdre la confiance des prêteurs internationaux parce qu'ils ont besoin de prêts ultérieurs. S'ils peuvent s'affranchir de cette contrainte, ça sera une autre histoire. J'ai aussi raconté les risques que prennent les investissements étrangers : quand sera posée plus globalement la question des dettes et des créances entre les pays, la question de la dette écologique des pays anciennement développés, des dommages non réparés induits par l'appropriation passée des richesses, se posera inévitablement.

Avec la financiarisation, on a cru pouvoir remplacer la garantie fondée sur la confiance par son inverse : la possibilité de se dégager à tout moment. C'est ce que l'on appelle la liquidité des placements. Elle a deux fonctions. La première, de pouvoir mobiliser son épargne à tout moment, ce qui est légitime, pour faire face à des imprévus de la vie, comme une maladie ou un accident, ou pour saisir des opportunités, comme l'achat d'un logement. Mais la seconde, la plus importante, est de donner une apparente garantie au prêteur : vous pouvez toujours vous retirer à temps. C'est

234. Note de décembre 2008. Le développement de la crise financière au second semestre 2008 n'a fait que confirmer le diagnostic. Mais les grands États ont eu beau, comme prévu, se porter garants des engagements des banques, cela n'a pas suffi pour rétablir la confiance des banques entre elles : elles se connaissent trop bien ! Le développement de la crise financière a apporté deux autres illustrations de ces idées. Premier exemple : le gouvernement américain a dû se porter au secours de Fanny Mae et Freddie Mac du fait des titres détenus en masse par la Chine. Leur ruine aurait en fait ruiné le crédit américain aux yeux de la Chine. Deuxième exemple : le Crédit Suisse avait placé auprès d'épargnants suisses des « produits structurés » de Lehman Brothers, dont la valeur s'est volatilisée après la faillite de cette banque. Dans un premier temps, Crédit Suisse a adopté une position juridique : étant simple intermédiaire entre Lehman Brothers et les épargnants, il n'avait pas à indemniser ces derniers. Mais, eux, avaient fait confiance au Crédit Suisse qui a dû rapidement battre en retraite et s'engager dans la voie d'une indemnisation.

en réalité une politique de gribouille. Chacun se dit : si ça sent le roussi, l'important n'est pas de combattre l'incendie mais que je sois le premier à m'enfuir, refileant le bébé à un autre. J'ai pratiqué de nombreux gestionnaires de patrimoine et la plupart se disent qu'en ayant les yeux rivés sur leurs écrans, ils pourront profiter au maximum de la hausse et être les premiers à sauter de l'avion quand ça commencera à baisser. Raisonnablement illusoire dès lors que chacun raisonne de la même manière ; la prime est alors au délit d'initié. Toujours cette vieille histoire de Rothschild et la bataille de Waterloo. Rothschild, depuis Londres, avait organisé tout un système d'estafettes et de relais pour être le premier informé des résultats de la bataille de Waterloo. Il lui a suffi de faire courir le bruit que les Anglais étaient vaincus pour rafler la mise. Reconnaissons que ce système de garantie est particulièrement fragile pour le petit épargnant moyen ! Si ce n'était pas le cas, on n'aurait pas mis en place des moyens aussi sophistiqués pour commercialiser les risques²³⁵.

Si nous voulons revenir à des relations stables, la garantie actuelle – pouvoir s'enfuir le premier et à tout moment – n'est plus praticable. C'est vers la légitimité et la communauté qu'il faut se retourner. Mon sentiment est que plus l'usage des prêts est clair et évident, plus il se relie à la prospérité générale et plus il est légitime. Sous cet angle, le développement des fonds indiciels et plus généralement des OPCVM (organismes de placements collectifs en valeurs mobilières) est probablement incontournable. Il a l'inconvénient de distendre le lien entre épargnant et investisseur et, à ce titre, il se rapproche plus de la transaction que de la relation mais, d'un autre côté, il répond à la nécessité de mutualiser les risques, d'autant plus grande que l'accès à l'information, donc la mesure du risque, est difficile pour l'épargnant moyen. On peut, néanmoins, rechercher des compromis plus intéressants que les compromis actuels. Pour revenir à nos futurs acteurs pivot,

235. Note de décembre 2008. Là aussi, les événements du second semestre 2008 sont autant d'illustrations de cette analyse. La liquidité des placements ne fait évidemment qu'accélérer la débâcle.

l'investissement collectif dans le développement de la prospérité d'un territoire ou dans la transformation d'une filière pour la rendre plus durable permet de maintenir le lien au sein d'une communauté tout en mutualisant les risques.

Troisième question : comment orienter du niveau local au niveau mondial l'épargne vers des transformations utiles et comment mesurer effectivement l'impact sociétal ?

L'orientation ne me paraît pas la question la plus difficile. Les deux priorités de la lutte contre la pauvreté et de la transition vers des sociétés durables suffiraient, notamment la seconde, à mobiliser toute l'épargne. La question de la mesure de l'impact sociétal est sensiblement plus difficile. On l'a vu à propos du micro-crédit ou à propos de l'évaluation de l'état du monde. Et il est plus difficile encore de faire le lien de cause à effet entre un investissement particulier et cette évolution plus générale. Un mécanisme de mutualisation des risques et bénéfices est à inventer.

La quatrième question – comment orienter l'épargne vers le développement de capitaux que l'on ne peut valoriser sur une base marchande ? – est plus difficile encore. J'ai montré, dès que j'ai introduit l'idée de quatre types de capitaux qu'ils étaient tous fondamentalement mixtes, à la fois publics et privés. En outre, nous avons vu à de multiples reprises que le développement du capital immatériel et humain et de tous les biens de catégorie 4 qui se multiplient en se partageant, était déterminant pour la prospérité future. Une chose est de se doter d'instruments de mesure, une autre est de rétribuer l'épargne qui aura permis de les développer. Je reprends les deux exemples du capital immatériel et du capital humain en me cantonnant au cas, plus simple, des territoires. Admettons que je sois capable de construire des instruments de mesure. Par exemple, je peux essayer de caractériser l'intensité des relations de coopération entre les acteurs publics et privés au sein du territoire, l'importance moyenne du capital social ou encore le niveau de formation des personnes et l'adéquation de

ces formations aux besoins de la société locale. Il n'en reste pas moins que l'usage, par tous les acteurs, de ces deux capitaux n'est pas, comme disent les économistes, un usage exclusif ; l'usage qu'en fait l'un n'empêche pas l'usage de l'autre. Ça complique singulièrement la question de la rémunération des investissements consentis pour développer ces deux capitaux, mais ça ne la rend pas impossible. Trois voies s'offrent à nous à première vue et, sans doute, y en a-t-il bien d'autres. La première, classique, consiste à passer par l'impôt : la collectivité territoriale consent alors, puisqu'elle est la seule apte à le faire, à recueillir l'impôt et à en retourner une partie à ceux qui ont apporté les financements. Dans de nombreux pays, d'ailleurs, les collectivités locales lancent régulièrement des emprunts auxquels les particuliers souscrivent. Une autre formule, également assez classique, consiste à créer un effet de club, un groupement d'intérêt économique au sein duquel on développe le capital immatériel et le capital humain au bénéfice exclusif de l'ensemble des membres. Cette solution peut être utile dans certains cas, mais elle est en partie contradictoire avec la nature même des capitaux immatériels, humains et même naturels. Une troisième formule me paraît séduisante mais exigerait des efforts d'innovation et d'apprentissage, c'est celle qui consisterait à s'intéresser globalement à l'impact de l'évolution de ces capitaux sur l'aptitude des différents acteurs économiques à produire de la richesse utile pour la société. Par exemple, on pourrait essayer d'apprécier globalement l'évolution de l'efficacité d'une économie locale, l'évolution de la « productivité matière », c'est-à-dire du rapport entre valeur ajoutée produite et matière ou énergie consommée. On a vu que la productivité effective d'un acteur économique est à la fois fonction de sa qualité propre, de sa capacité à gérer et à innover, et de son environnement. Ce caractère mixte pousserait à concevoir des produits financiers visant à la fois l'amélioration de l'environnement de la filière et les progrès des acteurs de la filière eux-mêmes avec des règles de répartition de la rémunération des investissements indépendamment de savoir si tel investissement particulier a servi à

développer le capital immatériel et tel autre à développer l'une des entreprises de la filière. En d'autres termes, il me semble que l'on peut s'inscrire dans la perspective ouverte par les fonds indiciels mais, tandis que ceux-ci ne concernent actuellement que des sommes investies dans les entreprises, on élargirait le concept à l'ensemble des actions qui contribuent à faire progresser la prospérité générale de la société. Ce serait une formule intermédiaire entre emprunt public, rémunéré grâce à des recettes fiscales, et investissements privés, rémunérés grâce aux bénéficiaires.

Si je sors de l'échelle du territoire pour passer à une échelle plus large et aller jusqu'au monde, la question se pose également de savoir, mais je la laisse ouverte à ce stade, si l'on peut concevoir de la même manière des financements mixtes pour les biens de catégorie 1 dont la production est diffuse et à grande échelle. Je pense, par exemple, à la préservation de l'Amazonie ou de la steppe sibérienne. Dans le domaine de la protection locale de l'environnement on a eu parfois recours à l'achat de servitudes de droit privé pour limiter les usages. J'ai déjà décrit ces mécanismes à propos des régimes de gouvernance de catégorie 1. Reste à explorer l'hypothèse selon laquelle cette protection est si importante pour l'humanité que l'on peut, en l'absence d'une fiscalité mondiale qui tarde, concevoir des moyens collectifs d'investissement avec des garanties suffisantes de retour sur l'investissement.

La cinquième question concerne la transformation d'une épargne à court terme en investissement à très long terme. La question n'a rien de nouveau. C'est la base même du métier bancaire. Néanmoins, ce qui caractérise l'époque actuelle, c'est le besoin de revenir au sens de la longue durée et de dégager des capitaux pour investir sur le très long terme. J'ai dit à plusieurs reprises que l'enjeu était ici de créer une coalition entre fonds de pension et fonds souverains. Ce n'est pas seulement d'un second Bretton Woods ou d'un Global Compact dont nous avons besoin, c'est de la construction d'un contrat durable entre ces grands fonds d'investissement, les territoires et les filières. Là aussi le contrat est

plus facile à imaginer, plus immédiatement tangible, au niveau des territoires. Un exemple simple : la création de produits financiers adaptés pour transformer le parc de logements existant des villes. Cela nécessite des investissements amortis sur vingt ou trente ans, que les propriétaires actuels des logements n'ont pas les moyens, faute justement de possibilité d'apporter aux banques les garanties nécessaires, de financer eux-mêmes. On peut imaginer dans ces cas des modes de rémunération de l'investissement qui consistent à définir les règles de partage, entre le propriétaire du logement et le fonds local d'investissement, de l'économie effectivement réalisée sur la facture de chauffage. Si j'insiste tant sur l'idée de vision commune, c'est bien parce que je suis convaincu que, dès lors que l'enjeu est très clairement posé, des solutions auxquelles je suis bien incapable de penser émergeront progressivement.

Sixième question, enfin : comment concevoir les nouveaux agencements institutionnels de la finance ? Je voudrais ouvrir quelques pistes.

La première concerne la rémunération des opérateurs financiers. Je suis arrivé à la conviction que, dans le système actuel, ces opérateurs sont en conflit d'intérêt permanent avec leurs clients. Rappelons que dans toute activité de services il est indécidable de savoir si on a affaire à une valeur ajoutée ou à une valeur retranchée, puisque la mesure de la valeur est ce que le client consent de verser au prestataire. Une première mesure très simple peut être prise : cesser de rémunérer les transactions effectuées sur le patrimoine. Il vaut mieux un intermédiaire financier qui demande des frais de gestion élevés et démontre que ces frais sont justifiés par une réelle capacité à analyser les opportunités et les risques que des intermédiaires financiers qui proposent des frais de gestion réduits mais font tourner en permanence le portefeuille pour se rémunérer sur les transactions. Ce système est un véritable pousse-au-crime.

Une deuxième piste, qui va dans le même sens, est, comme pour les dirigeants d'entreprises, de différer une partie de la rémunération. Dans le même ordre d'idée, j'ai mentionné la nécessité de n'évaluer la performance des fonds et des intermédiaires que sur une durée assez longue, trois ou cinq ans, en trouvant des mesures favorables à l'établissement de contrats plus stables entre épargnants et gestionnaires.

Une troisième piste vise à réduire le rôle et les moyens d'action des prédateurs. Par exemple, il faudrait que les droits de vote associés à la détention d'actions dans une entreprise soient attachés à la durée de détention de l'action, par exemple trois ans. Personne ne trouve étrange que l'on ne donne le droit de vote dans un pays qu'à des personnes qui y résident depuis longtemps et qui ont obtenu leur naturalisation. Compte tenu de l'importance des acteurs économiques, pourquoi n'en serait-il pas de même dans les entreprises ? Cela renforcerait le poids des actionnaires stables qui associent leur prospérité personnelle à la prospérité de l'aventure collective.

Dernière piste, la réforme des fonds de pension. Dans certains pays, ils sont pratiquement tenus par la loi, du fait qu'ils gèrent l'épargne des salariés, soit de se préoccuper des intérêts exclusifs de ces derniers, ce qui exclut des investissements à long terme dans des transformations qui garantiront l'avenir des enfants et des petits-enfants de ces salariés, soit d'investir dans des domaines traditionnels pour préserver la sécurité des placements. Il y a là, à mon avis, un champ important d'innovation sans nécessité de tout chambouler.

Annexes

Les cartes conceptuelles à l'appui du raisonnement

La seconde partie de l'ouvrage, « les principes généraux de l'économie », repose pour l'essentiel sur une démarche générative. On part d'une question, on l'examine sous différents angles et on en déduit tantôt une classification plus précise des problèmes tantôt des propositions concrètes.

Ces différents angles sont qualifiés, selon l'étape du raisonnement, de « cahier des charges » (les propriétés auxquelles doit satisfaire l'économie) ou de « grille de lecture » (les différents points de vue selon lesquels examiner une question donnée).

La multiplicité des cahiers des charges et des grilles de lecture est une des caractéristiques de la gouvernance. On peut et doit, en effet, l'examiner sous l'angle de ses objectifs, de ses principes généraux, de ses échelles, de ses acteurs, de ses domaines, de ses moyens, de ses agencements institutionnels, de ses dynamiques d'évolution. Il en va de même pour l'économie. Il faut aussi pouvoir disposer, à plusieurs moments de la réflexion, d'une vision synthétique de « ce dont on parle », par exemple, quand on évoque les biens et services des quatre catégories. Un livre se lit de manière linéaire mais le cerveau humain a besoin de se représenter globalement une réalité. Il a besoin aussi de se laisser prendre par la main pour que la pensée chemine. « Un petit dessin vaut mieux

qu'un grand discours », dit-on souvent, et c'est ce que j'ai ressenti bien souvent au cours de la rédaction de cet ouvrage.

C'est pourquoi j'ai eu recours de façon répétée à l'élaboration de desmogrammes (cartes conceptuelles) à partir du logiciel Desmodo, développé par la société Exemole (www.exemole.fr) en partenariat avec la FPH. Desmogramme, selon l'étymologie grecque, signifie « dessin des liens ».

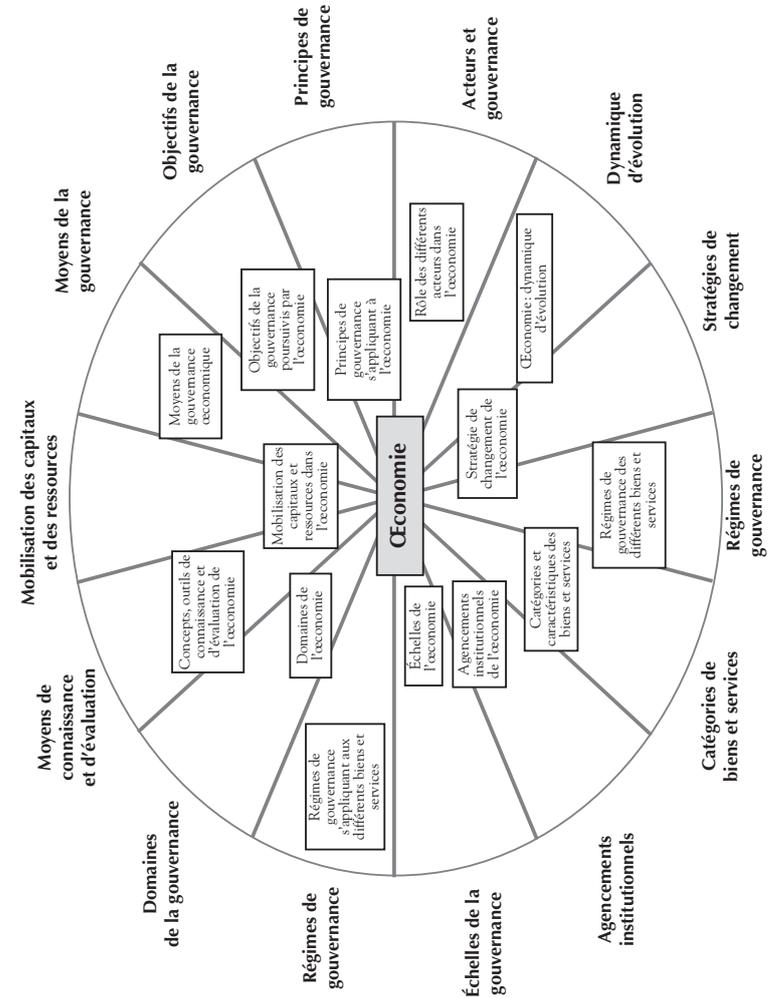
L'intérêt de la méthode est aussi de pouvoir aller, par étapes, du général au particulier, en composant d'abord le décor général puis en descendant ensuite dans le détail comme je l'ai fait dans la plupart des chapitres, par exemple en analysant la place de l'œconomie territoriale puis en descendant dans le détail des fonctions à remplir par l'Agence œconomique territoriale (AOT).

Ces cartes ont été renvoyées en annexe pour des raisons de commodité de lecture et je n'ai pas présenté de façon systématique toutes les cartes utilisées, mais on pourra garder à l'esprit qu'elles sous-tendent l'ensemble du raisonnement.

1. Exemples de cartes générales

Les angles d'approche de l'œconomie

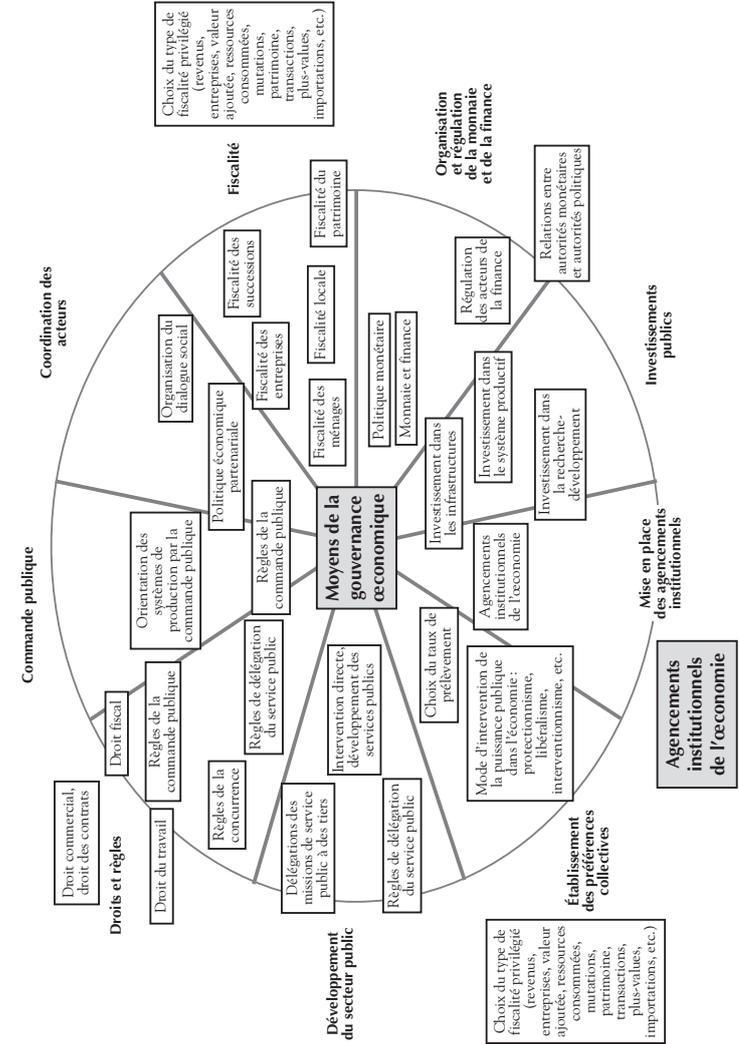
C'est la carte la plus générale. Elle fait apparaître les 13 grilles de lecture différentes utilisées dans le cours de l'ouvrage. On l'appelle carte de « rang 1 ».



Les moyens de la gouvernance économique

C'est un exemple de carte de « rang 2 ». On y détaille les moyens dont dispose la puissance publique pour mener à bien une politique. La « grille de lecture », ce sont les secteurs de la carte. Ils ne sont pas spécifiques à l'économie et valent pour toute la gouvernance. Les « descripteurs », eux, sont des exemples concrets de la manière dont ces moyens généraux s'appliquent à un domaine particulier de la gouvernance : l'économie.

La carte sert de « pense-bête ». Le descripteur « règles de la commande publique », par exemple, apparaît à la fois dans le secteur « droits et règles » et dans le secteur « commande publique ».

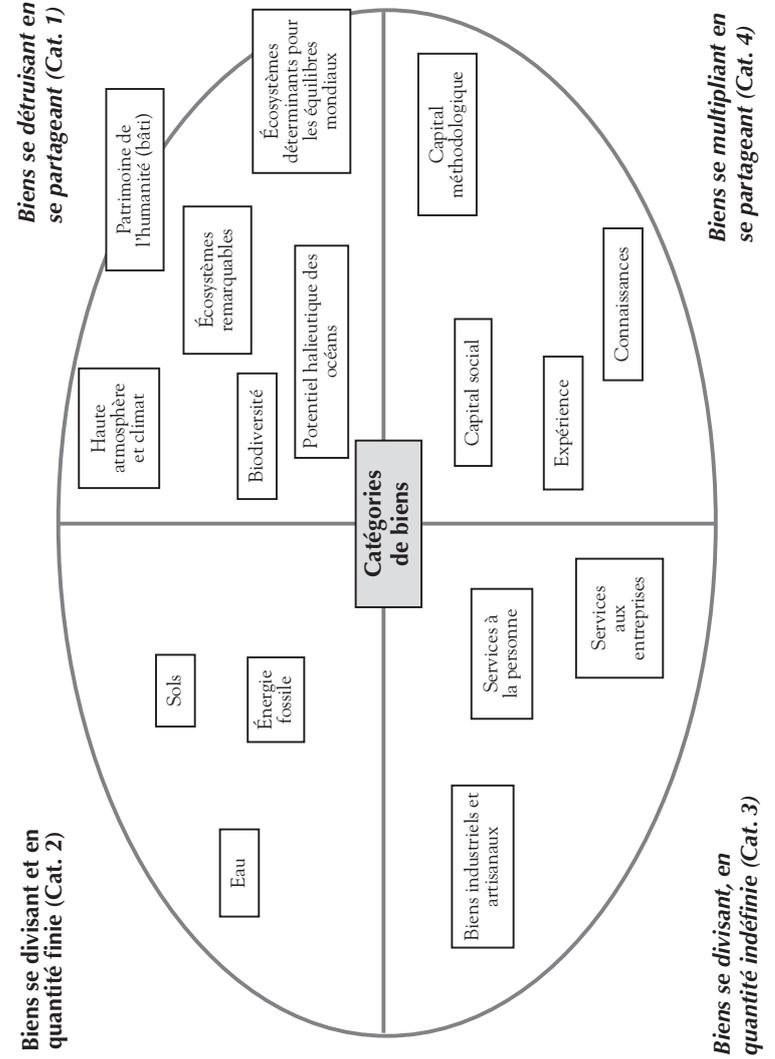


2. Les régimes de gouvernance s'appliquant aux différentes catégories de biens et services

La classification des biens et services

Cette première carte se borne à reprendre, de façon visuelle, des exemples de biens et services des différentes catégories.

La « grille de lecture », ce sont naturellement les quatre catégories de biens et services exposées dans l'ouvrage.



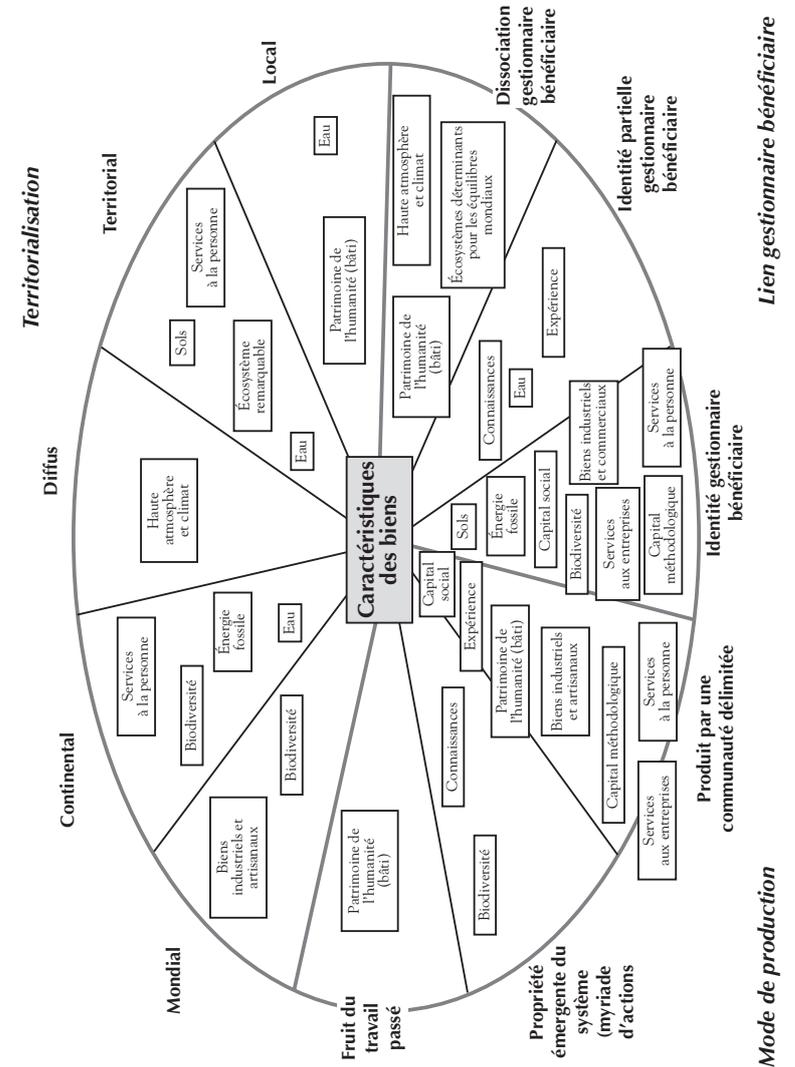
Les caractéristiques des biens et services influant le régime de gouvernance qui leur est applicable

Même si c'est l'appartenance d'un bien ou service à l'une des quatre catégories qui est déterminante pour son régime de gouvernance, d'autres caractéristiques de ce bien et service entrent aussi en ligne de compte. J'en ai retenu trois principales que j'ai regroupées sur une carte unique. Elles figurent en gras en périphérie de la carte et la découpent en trois parts de gâteau. Ce sont, en partant du Nord et en allant dans le sens inverse des aiguilles d'une montre :

– La territorialisation : le bien et service est-il attaché à un lieu particulier, comme par exemple un monument classé patrimoine mondial de l'humanité, à un territoire comme les services à la personne, est-il caractéristique du monde entier comme la biodiversité ou encore diffus comme la haute atmosphère et le climat ? On peut bien entendu cocher plusieurs cases. C'est le cas de l'eau dont la ressource est attachée à toutes les échelles à la fois.

– Le mode de production : le bien et service est-il produit par une communauté délimitée, comme les services ou les biens industriels, est-il le fruit d'un travail passé comme le patrimoine bâti de l'humanité ou est-il une « propriété émergente du système », le résultat de myriades de régulations naturelles et de décisions humaines comme la biodiversité ?

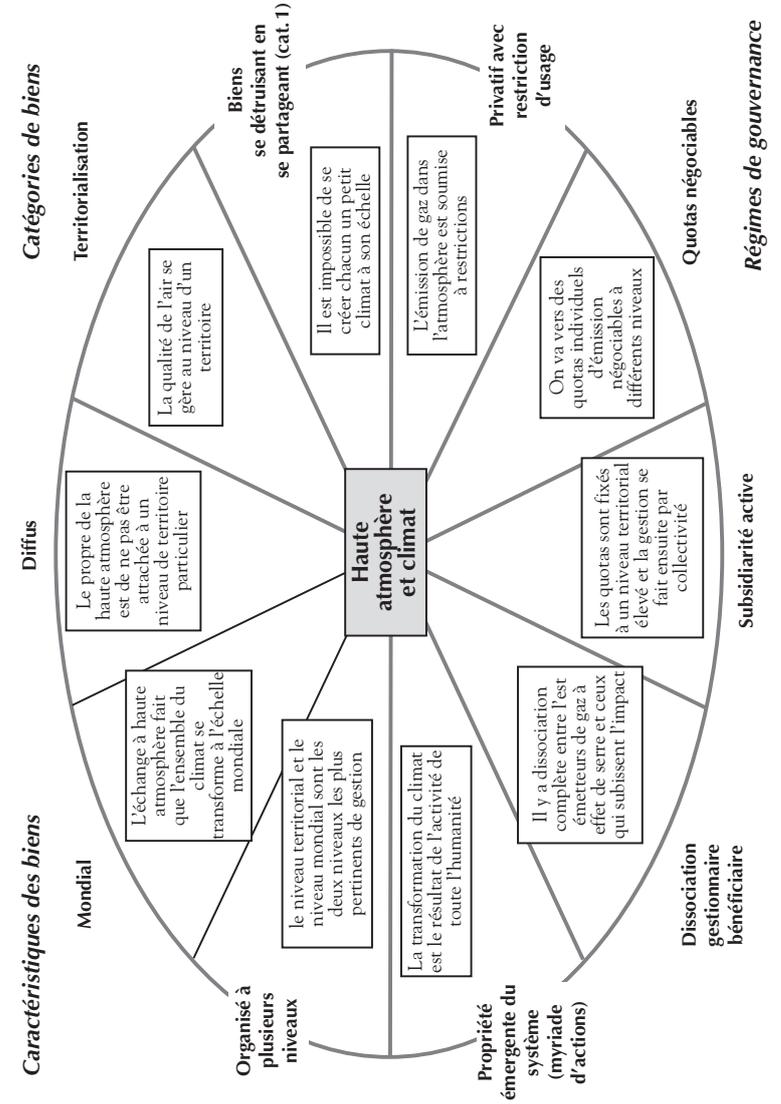
– Le lien entre gestionnaire et bénéficiaire : y a-t-il dissociation entre le gestionnaire et le bénéficiaire comme dans le cas des biotas qui bénéficient à toute l'humanité, l'association entre les deux est-elle partielle ou encore complète comme dans le cas des sols ?



La combinaison de ces trois caractéristiques avec la catégorie du bien ou service va largement déterminer le régime de gouvernance. C'est illustré par les quatre exemples suivants.

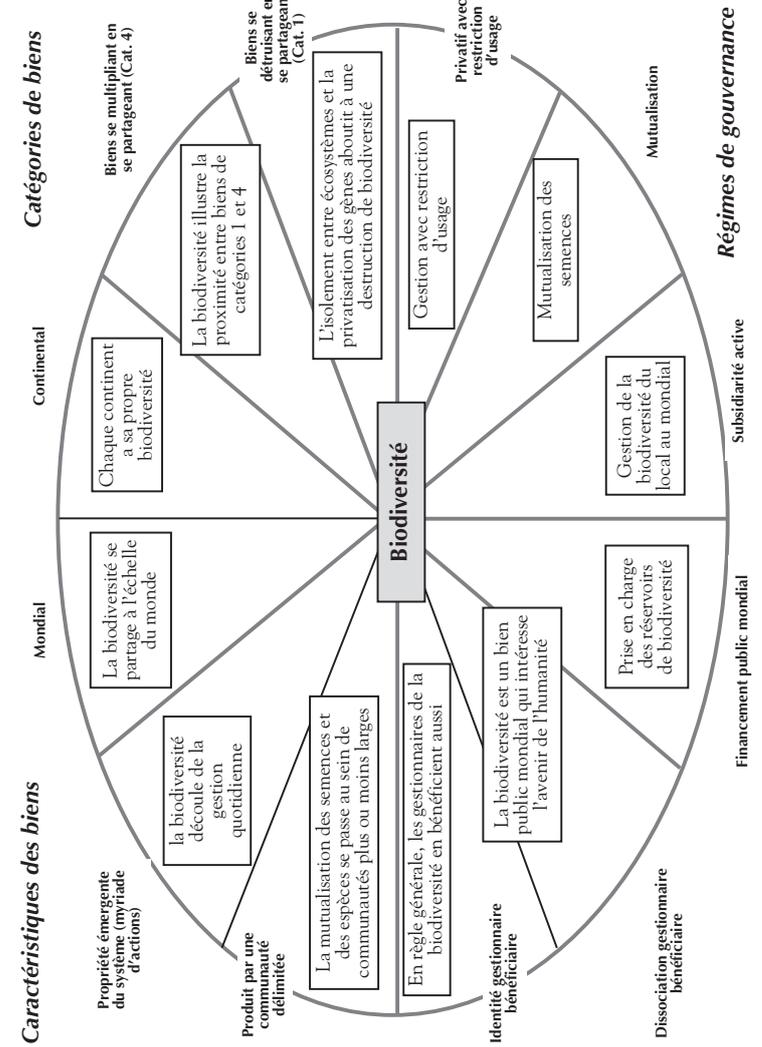
Le régime de gouvernance s'appliquant à la haute atmosphère et au climat

La carte regroupe, en ne gardant que les secteurs utiles, les caractéristiques du bien évoquées dans la carte précédente, la catégorie à laquelle il appartient, en l'occurrence catégorie 1, et en déduit trois principes du régime de gouvernance applicable, en l'occurrence : usage privatif avec restriction d'usage, quotas négociables et mise en œuvre du principe de subsidiarité active.



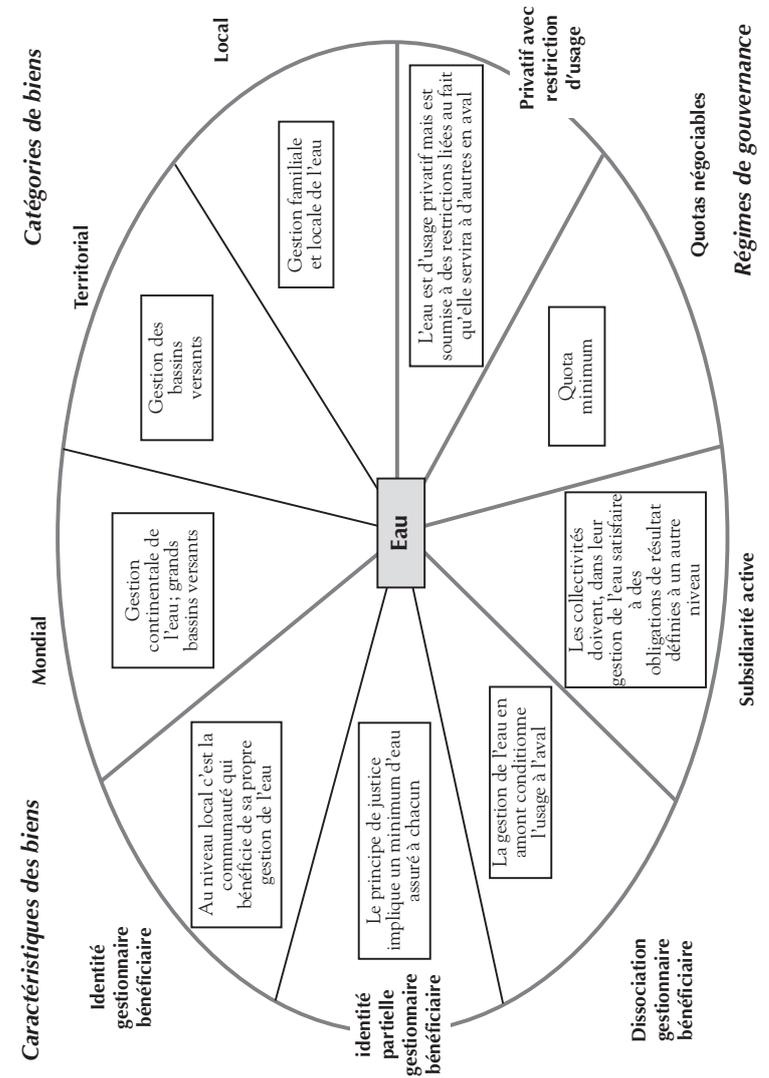
Le régime de gouvernance s'appliquant à la biodiversité

Même démarche que pour le cas précédent. On y voit apparaître la proximité entre les biens de catégorie 1 et ceux de catégorie 4. La biodiversité existe dans son ensemble et la fragmentation des écosystèmes la détruit ; en ce sens c'est un bien de catégorie 1. En même temps, la biodiversité, notamment domestique, ne s'entretient et ne se développe que par mutualisation. En ce sens, c'est un bien de catégorie 4. De l'examen de ses autres caractéristiques, on déduit quatre principes du régime de gouvernance qui lui est applicable : usage privatif avec restriction d'usage, mutualisation, mise en œuvre du principe de subsidiarité active car il faut combiner plusieurs niveaux de gestion et nécessité d'un financement public mondial.



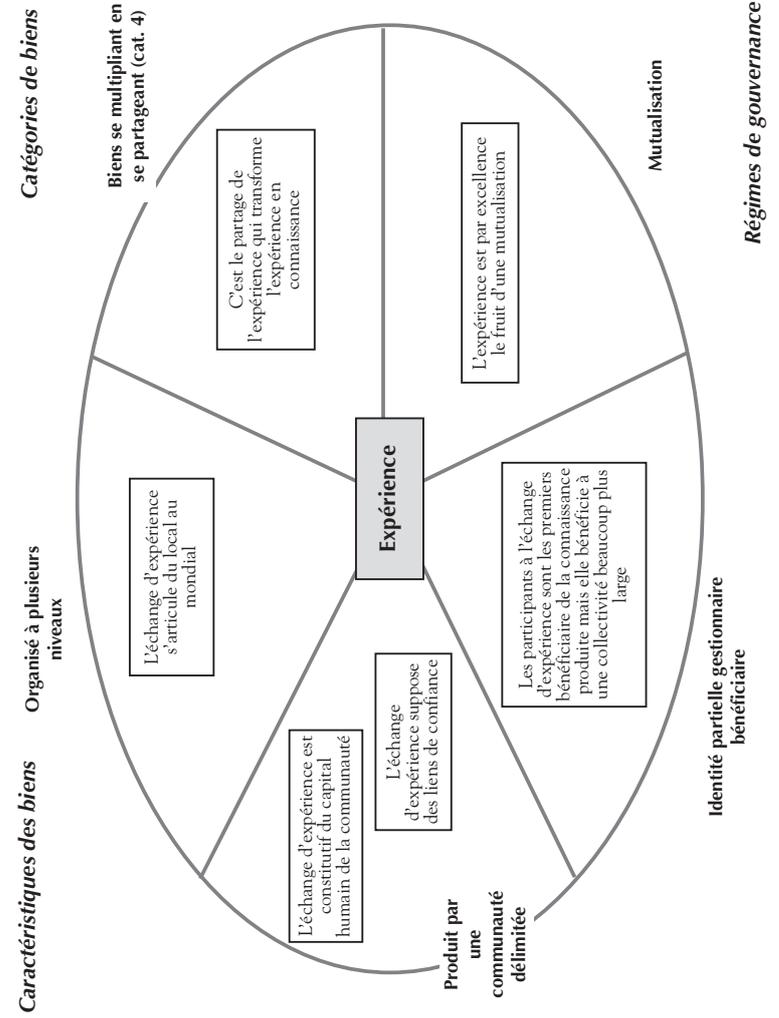
Le régime de gouvernance s'appliquant à l'eau

L'eau est typiquement un bien de catégorie 2. De l'examen de ses autres caractéristiques, on déduit à nouveau trois principes du régime de gouvernance applicable : l'usage privatif avec restriction d'usage, notamment pour préserver les intérêts des usagers en aval ; des quotas négociables avec le minimum nécessaire garanti à chacun à un prix bas ; la mise en œuvre du principe de subsidiarité active, l'eau étant typiquement un bien qui doit combiner plusieurs niveaux de gestion, depuis le quartier jusqu'aux grands bassins versants.



Le régime de gouvernance s'appliquant à l'expérience

L'expérience est typiquement un bien de catégorie 4. Son régime de gouvernance est régi par le principe de mutualisation.



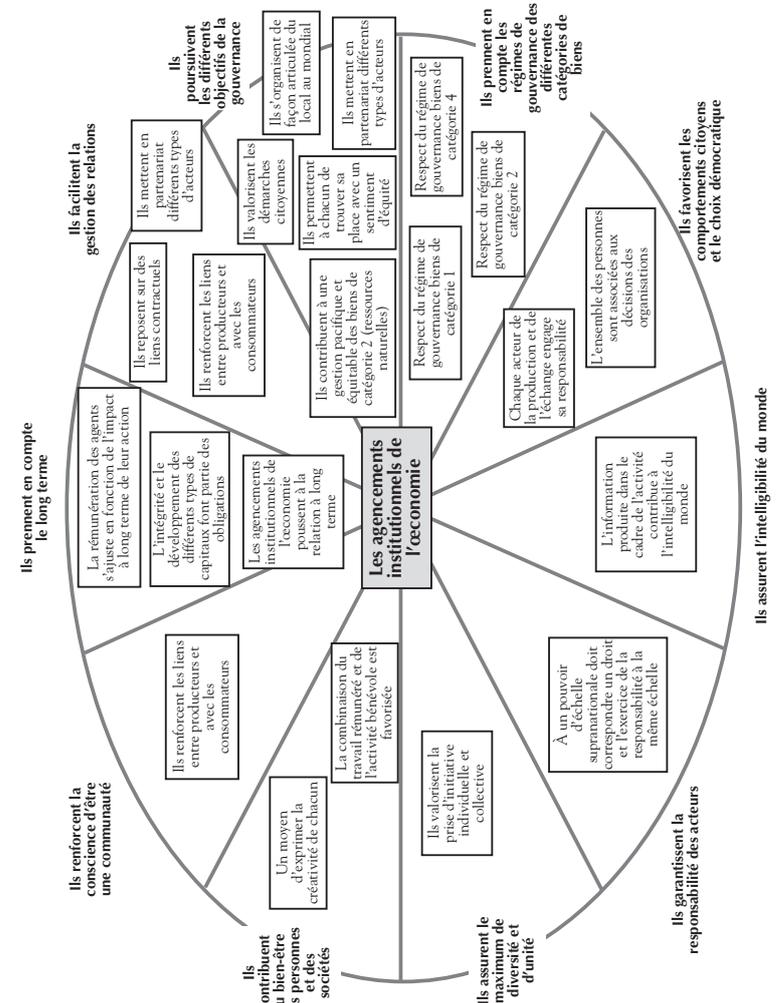
3. Les conditions de pertinence des agencements institutionnels de l'économie

La pertinence et l'efficacité des agencements institutionnels constituent l'un des cinq grands principes de la gouvernance. C'est par voie de conséquence l'un des principes de l'économie. Mais qu'entend-on par l'expression « pertinence des agencements » ? Quels sont les critères d'évaluation ? Quel cahier des charges doivent-ils respecter ?

Je voulais parvenir à une seule carte de synthèse et, pour cela, j'ai combiné plusieurs grilles de lecture : les objectifs poursuivis, les principes de gouvernance, les catégories de biens et services, les caractéristiques de l'art de la gouvernance (concilier unité et diversité, gérer les relations, concevoir des processus, combiner niveaux et formes de régulation). Je suis ainsi parvenu à dix critères de pertinence qui désignent les dix secteurs de la carte. Leur intitulé figure à la périphérie de chaque secteur. Ils constituent ensemble le cahier des charges des agencements institutionnels.

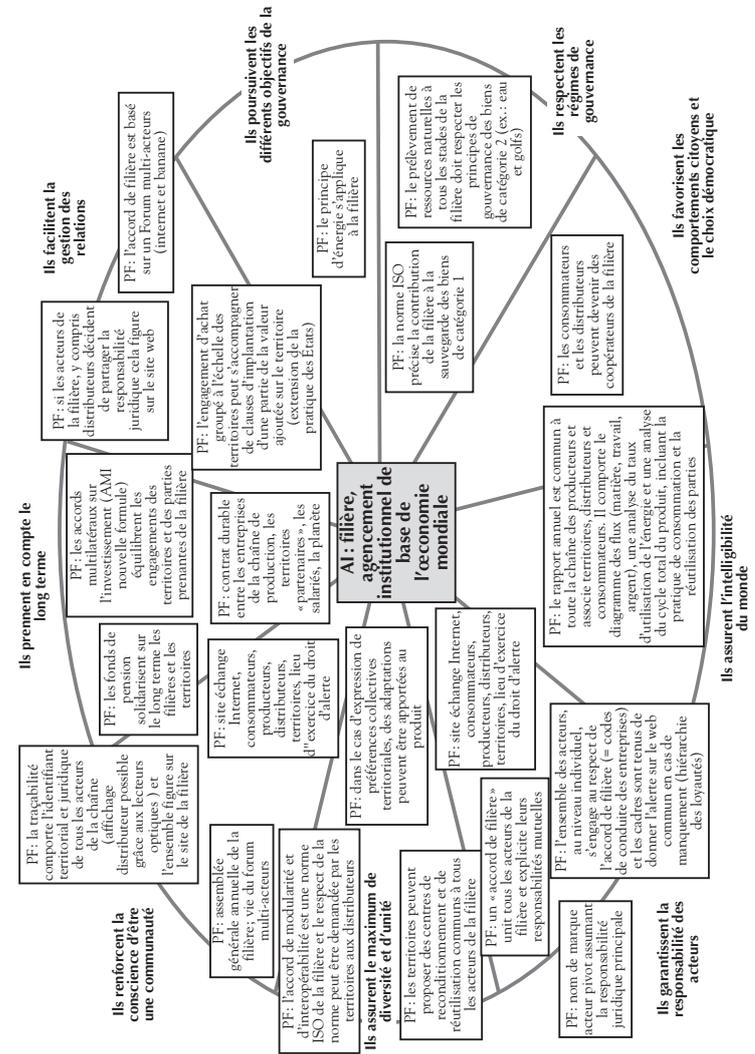
Les caractéristiques générales des agencements institutionnels pertinents de l'économie

L'identification des dix critères de pertinence m'a fourni ma feuille de route. Il ne me restait plus qu'à faire un effort d'imagination, sans aucune prétention à l'exhaustivité, en remplissant la carte, c'est-à-dire en disant pour chaque secteur de la carte – chaque critère de pertinence – comment le critère peut se traduire concrètement dans le cas de la production et de l'échange, en bref dans le cas de l'économie. Les énoncés constituent autant de « descripteurs » (les cases de la carte). L'énoncé reste assez général mais je parviens rapidement à plus de vingt énoncés qui orientent la réflexion et qui souvent, mine de rien, nous entraînent déjà loin du fonctionnement actuel de l'économie.



La filière, agencement institutionnel de base de l'économie mondiale

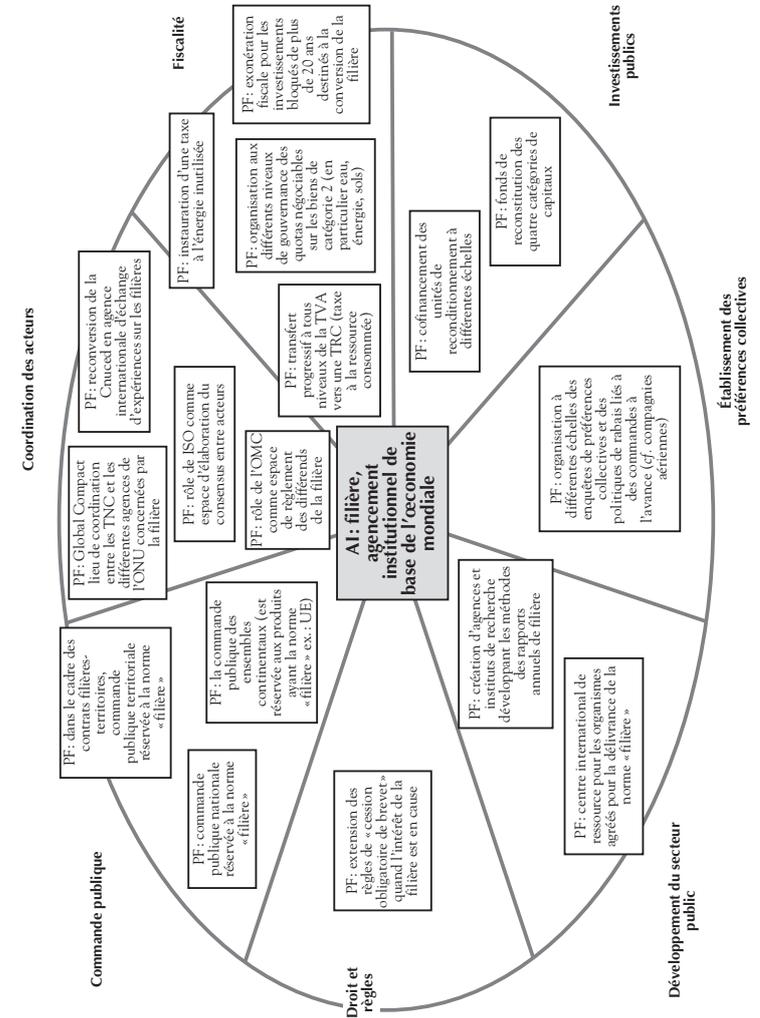
Je suis arrivé à la conclusion que la filière était l'un des deux agencements institutionnels majeurs de l'avenir, la « chaîne » verticale du tissu économique. Pour concevoir cet agencement, je me suis tout naturellement appuyé sur l'analyse générale des conditions de pertinence des agencements de l'œconomie, c'est-à-dire sur la carte précédente et je suis allé cette fois plus loin dans les propositions concrètes. Pour les distinguer du reste, j'ai commencé tous mes descripteurs par PF: « propositions relatives aux filières ». Je me suis laissé guider par la carte en réintégrant tout ce que j'avais appris jusque-là de l'œconomie et j'aboutis, me semble-t-il, à une proposition d'ensemble convaincante.



Une stratégie publique pour promouvoir les filières

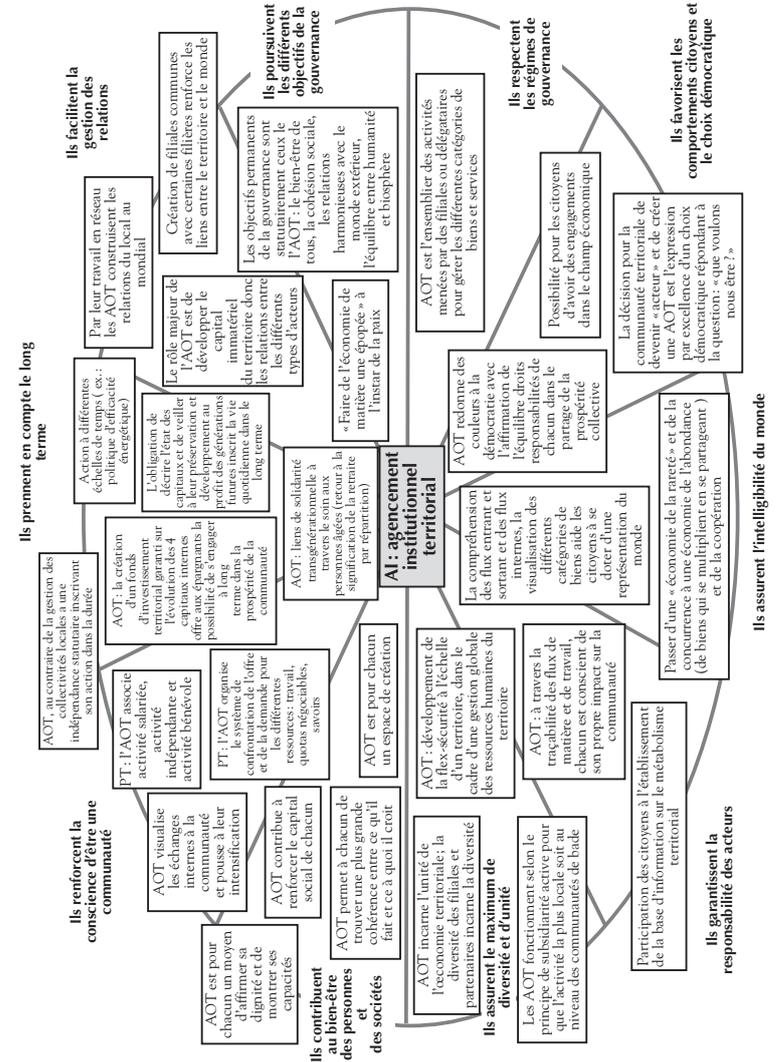
Il ne suffit pas de décrire un agencement souhaitable, il faut aussi se demander quels sont les moyens d'y parvenir. Ici, j'ai privilégié une question particulière : de quels moyens la puissance publique dispose-t-elle pour faire évoluer l'économie vers des contrats durables de filière ?

Pour cela, j'ai repris la grille de lecture de la carte « moyens de la gouvernance » (page 543). Et, à nouveau, j'ai laissé les secteurs de la carte guider mon imagination.



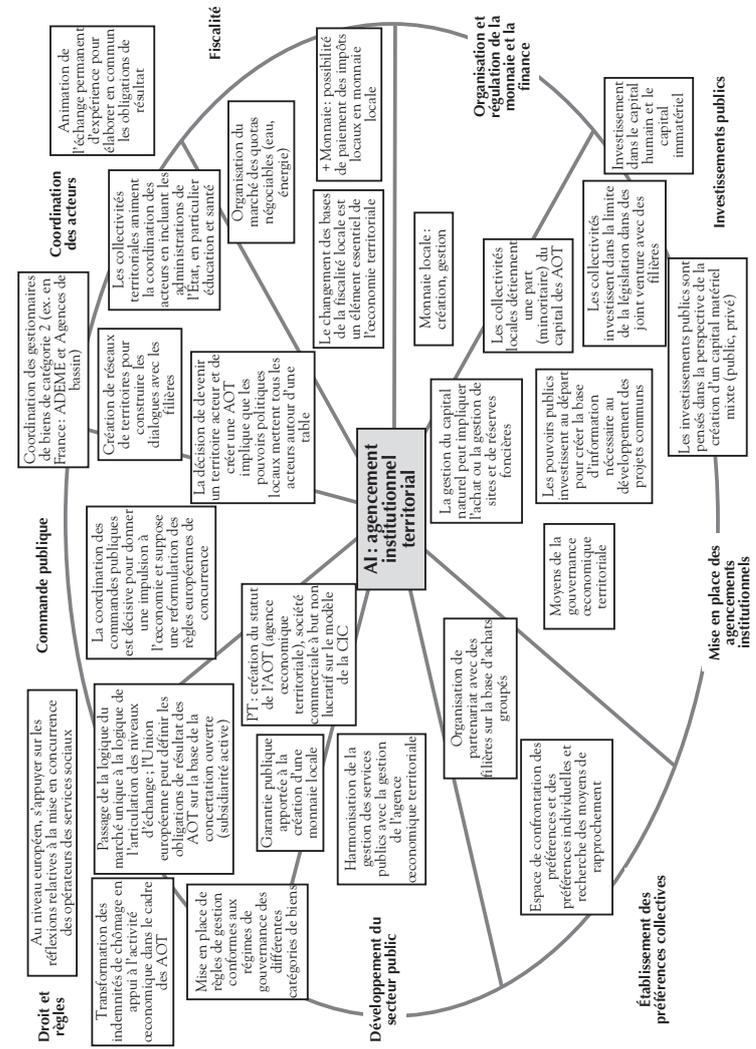
L'agencement institutionnel territorial; l'hypothèse d'une Agence économique territoriale

Le territoire est, en complément de la filière, le second agencement institutionnel de l'avenir. Après avoir mené toute une réflexion sur l'économie territoriale, il me restait à esquisser les conditions pratiques de sa mise en œuvre. Pour cela, j'ai imaginé, à partir de l'exemple anglais des Community interest companies (CIC), des Agences économiques territoriales (AOT). Il fallait en décrire plus précisément le cahier des charges. J'ai repris la même grille de lecture de la pertinence des agencements institutionnels et me suis laissé guider par elle, arrivant à une description assez complète de ces AOT.



Une stratégie publique pour promouvoir les Agences économiques territoriales

J'ai repris la même méthode que pour les filières, avec la carte « moyens de la gouvernance » et suis parvenu à une définition de la stratégie à suivre.

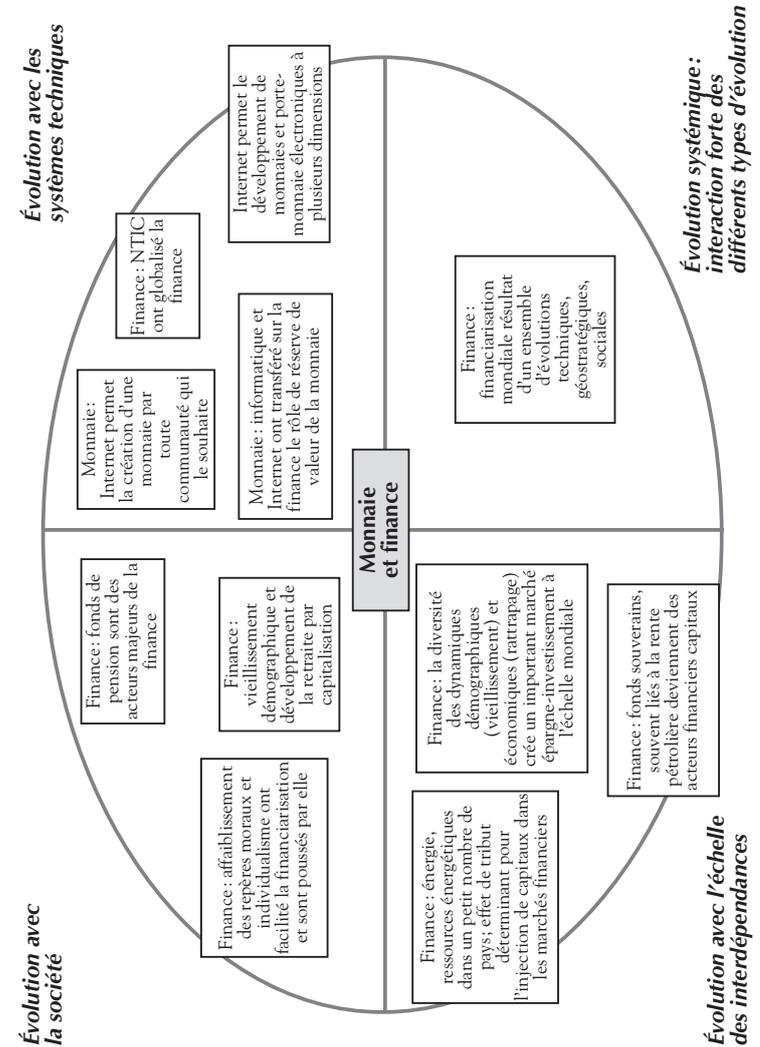


4. La monnaie et la finance

C'est le dernier chapitre de l'ouvrage. Il devait donc faire fonds de toutes les réflexions précédentes, d'autant plus que monnaie et finance se retrouvent à toutes les étapes de la production et de l'échange. J'ai donc utilisé cinq grilles de lecture, cinq « fonds de carte » différents.

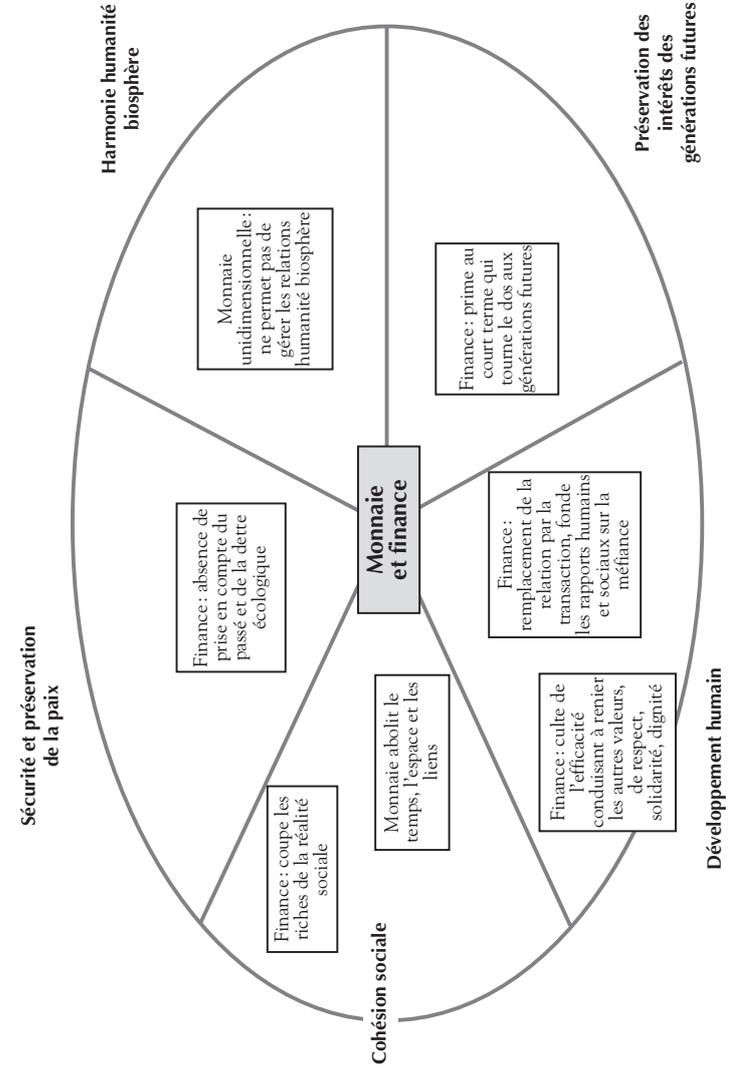
La financiarisation de l'économie ; facteurs d'évolution

L'une des questions posées est de savoir « comment on en est arrivé là », ce « là » pouvant s'entendre de deux façons : comment en est-on arrivé à un tel poids et à un tel rôle du système financier international dans l'économie ? Par quelles dérives successives en est-on arrivé à la titrisation des hypothèques américaines (les *subprimes*) qui ont déclenché la crise de 2007-2008 ? J'ai identifié pour cela trois grands facteurs d'évolution : les systèmes techniques, la société, l'échelle des interdépendances. Et, pour faire bonne mesure, j'ai créé un quatrième secteur « l'interaction entre les facteurs d'évolution ». Cela m'a permis de passer en revue les différents phénomènes concrets.



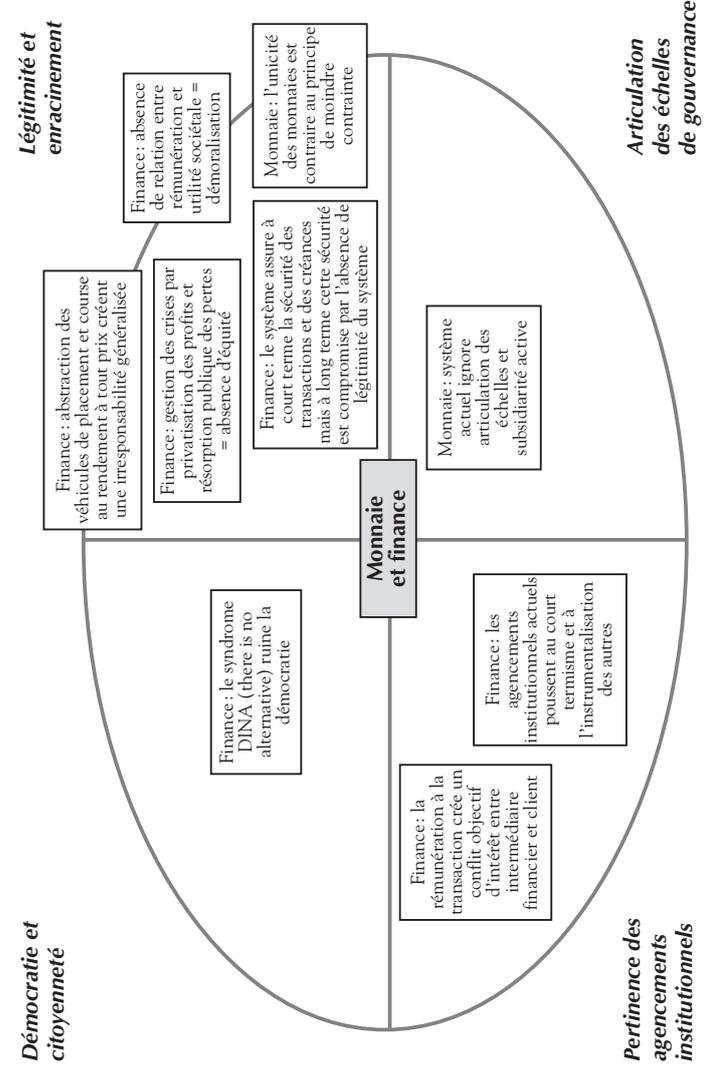
Le fonctionnement actuel de la monnaie et de la finance sert-il les objectifs généraux de la gouvernance ?

Dans mes travaux précédents sur la gouvernance, j'ai identifié cinq objectifs généraux de la gouvernance : contribuer à l'harmonie entre l'humanité et la biosphère ; assurer la sécurité et préserver la paix ; garantir la cohésion sociale ; permettre le développement humain ; préserver les intérêts des générations futures. Ils ont constitué les cinq secteurs de ma carte. Il ne restait plus qu'à évaluer l'état actuel du système monétaire et financier à l'aune de ces cinq critères.



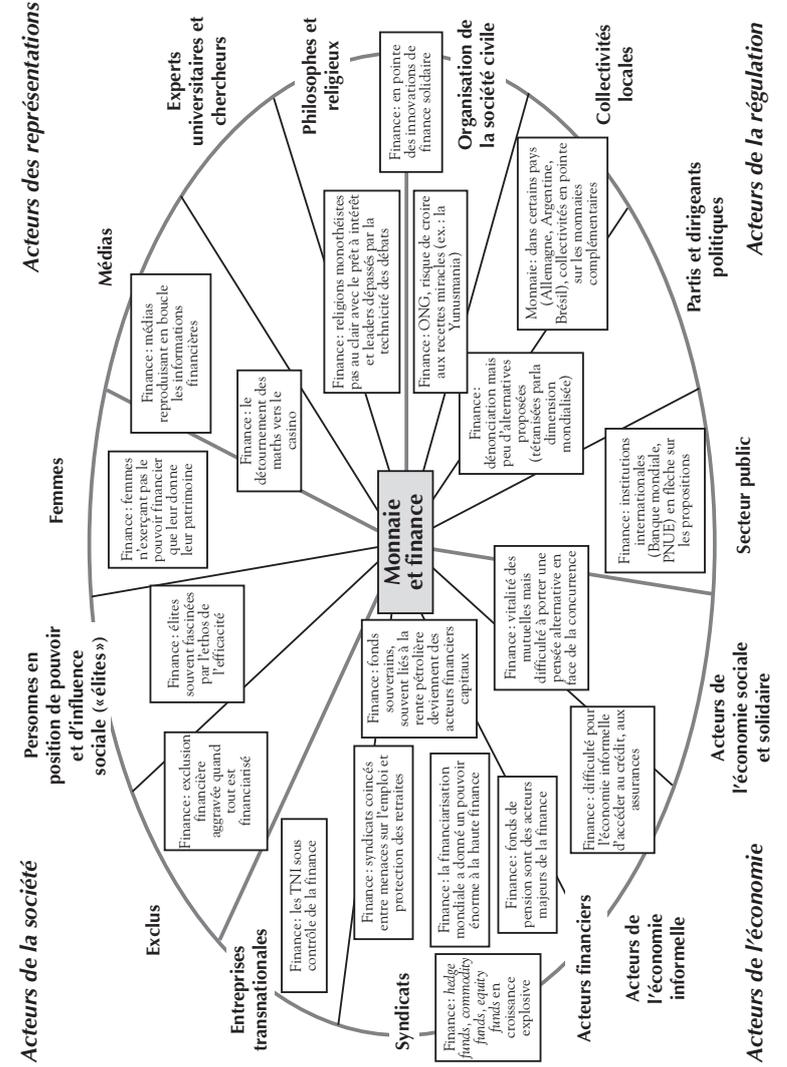
Le fonctionnement actuel de la monnaie et de la finance respecte-t-il les principes généraux de gouvernance ?

J'ai refait le même exercice cette fois à partir des principes généraux de gouvernance. À nouveau, il a mis en évidence les graves dysfonctionnements du système actuel.



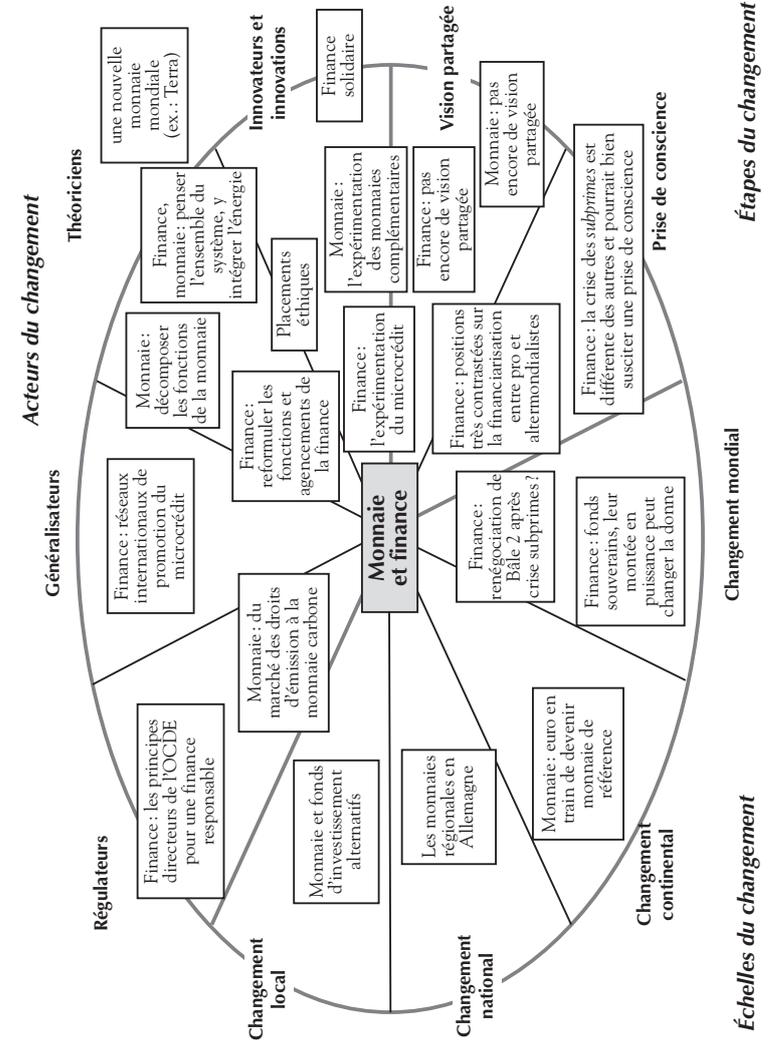
La position des acteurs de la société à l'égard du système monétaire et financier actuel

Je voulais savoir quel était le regard porté par les différents acteurs sociaux sur le fonctionnement actuel du système et voir ceux qui étaient les mieux à même de concevoir et de porter une réforme. Pour cela, je suis parti d'une grille des acteurs que nous utilisons depuis longtemps à la fondation. Les acteurs sont classés en quatre groupes : acteurs des représentations (ceux qui forgent les convictions et les idées) ; acteurs de la société ; acteurs de l'économie ; acteurs de la régulation. Pour avoir une carte lisible, je n'ai retenu, dans la longue liste des acteurs possibles, que ceux qui me paraissaient les plus pertinents au regard du problème traité. J'ai donc établi une carte de quinze acteurs. En passant en revue leurs positions respectives, j'ai constaté la possibilité de coalitions inattendues en vue d'une réforme du système.



Quelle stratégie de changement du système monétaire et financier ?

J'ai voulu voir s'il était possible de réunir les conditions d'un changement systémique. Pour cela, j'ai utilisé comme grille d'analyse les « trois losanges de la stratégie de changement » que j'avais élaborés dans la première partie de l'ouvrage : celui des acteurs, celui des échelles, celui des étapes. Il ne me restait plus qu'à me laisser porter. Je me suis aperçu que beaucoup de conditions étaient réunies mais qu'il en manquait une, principale : la vision partagée.



Conclusion

Voici, sommairement exposé, le cheminement. Le lecteur peut, et je le souhaite, faire lui-même l'exercice pour parvenir peut-être à des analyses et des propositions différentes. Il peut aussi se construire d'autres grilles de lecture. Il lui suffit pour cela de télécharger (gratuitement) le logiciel Desmodo sur le site d'Exemole (www.exemole.fr), de consacrer un peu de temps à le prendre en main et de s'engager à son tour dans l'aventure. Il peut, enfin, télécharger sur le site de l'éditeur (www.eclm.fr) les treize grilles de lecture utilisées au fil de ce livre pour esquisser son propre « essai sur l'économie ».

Bon courage.

Glossaire

Acteur : un ensemble de personnes et d'institutions qui se dote de la capacité durable d'agir ensemble et de porter un projet commun. L'acteur est le résultat d'une construction sociale qui passe par le partage de la compréhension du monde (entrée en intelligibilité), par la capacité à échanger (entrée en dialogue) et par la capacité à élaborer un projet en commun (entrée en projet).

Acteur pivot : dans une société donnée, l'acteur pivot est celui qui, sans nécessairement être le plus important ou le plus puissant, organise un système d'institutions et d'acteurs autour de lui et joue de ce fait un rôle prééminent, notamment en imposant sa propre logique.

Agencement institutionnel : configuration stable de relations entre personnes et institutions. Le terme est utilisé en économie par l'École de la régulation pour montrer qu'au sein même de l'économie de marché les différentes sociétés s'étaient organisées selon des modèles différents. L'agencement institutionnel est central pour l'économie. Il permet de s'intéresser à la manière dont s'organisent les relations entre institutions et acteurs aussi bien publics que privés. La recherche de pertinence des agencements institutionnels est le troisième principe de gouvernance : « conce-

voir et faire fonctionner des agencements institutionnels dont la logique profonde aille spontanément en direction des objectifs poursuivis ».

Capital : ressources accumulées au fil du temps et que l'on utilise dans les processus de production, le capital étant retrouvé à l'identique ou augmenté à l'issue du processus. On distingue quatre types de capital : matériel, humain, immatériel, naturel.

Écologie industrielle : art d'analyser, proposer et mettre en œuvre des complémentarités entre activités humaines, notamment industrielles, basées sur les flux de matière, le déchet de l'une étant la matière première de l'autre. Ligne de réflexion tirée du parallèle avec les écosystèmes où l'ampleur des coopérations entre les composants révèle le degré de « maturité » du système.

Écologie territoriale : mise en œuvre des principes de l'écologie industrielle sur un territoire donné. En développant ainsi les coopérations, on augmente la part d'exergie réellement utilisée dans un territoire.

Efficiences énergétique : caractérise la manière dont les sociétés tirent parti de l'énergie dont elles disposent. On la caractérise en général par le rapport entre produit intérieur brut et quantité d'énergie consommée.

Être vivant collectif : toute forme de réunion de personnes et d'institutions, temporaire ou durable, avec ou sans statut juridique, avec ou sans projet commun, mais disposant de mécanismes de régulation, de réaction aux événements extérieurs, d'adaptation à l'environnement, de gestion des relations entre les éléments qui le composent : autant de caractéristiques qui permettent de l'analyser, dans une certaine mesure comme on le ferait d'un organisme vivant classique. Pour les colonies d'insectes, on parle de « super organisme » pour évoquer ces régulations. Nous nous intéressons

ici aux nouvelles formes d'organisation et d'action collective qui émergent – alliances, réseaux, fora – et prennent une place de plus en plus importante sans pour autant se transformer en institutions.

Exergie : terme de thermodynamique qui désigne toute l'énergie potentiellement utilisable d'un système ; d'abord, l'énergie « noble » que constitue le travail (au sens physique et non au sens social du terme bien entendu), puis l'énergie « moins noble » que constitue la chaleur. Par analogie, le terme d'exergie est utilisé pour désigner tout le parti possible que l'on peut tirer d'un système au service des sociétés.

Globalisation : terme réservé à la globalisation économique. Il décrit le fait que le système de production et d'échange actuel s'organise à l'échelle mondiale, accompagné d'une idéologie selon laquelle l'abaissement des anciennes barrières locales ou nationales à l'échange se fait au bénéfice de tous.

Gouvernance : c'est le système de régulations de tous ordres dont se dote une société pour atteindre ses objectifs, et, plus généralement, pour garantir sa survie. Les objectifs qui reviennent le plus fréquemment sont : la cohésion sociale, la paix avec l'étranger, l'équilibre entre les sociétés humaines et leur environnement, l'épanouissement des individus, la sauvegarde des droits et potentialités des générations futures, le développement économique et humain.

Indicateurs : les caractéristiques que l'on attache ou que l'on mesure pour un phénomène donné, notamment pour un phénomène social. Les indicateurs sont élaborés selon des procédures explicites. Ils permettent aux uns et aux autres de « se faire une opinion » sur l'état du système : indicateur de bien-être, indicateur de richesse, indicateur de développement humain, indicateur de gouvernance, etc. Ces indicateurs peuvent être le résultat de

mesures (comme le produit national brut par habitant) ou le résultat d'opinions (indicateur de crédibilité des médias, par exemple). Ces indicateurs ont toujours implicitement ou explicitement un contenu normatif, ils recèlent un jugement de valeur : l'utilisation du produit national brut par habitant comme indicateur de la richesse des nations met en avant la richesse matérielle ; les indicateurs de bonne gouvernance des institutions internationales se réfèrent à ce qu'elles considèrent être la bonne gouvernance, etc. L'usage des indicateurs demande donc toujours une attention critique.

Ingénierie institutionnelle : l'art des agencements institutionnels, l'art de concevoir les agencements et les institutions dont la logique spontanée aille dans la direction des objectifs que l'on poursuit.

Institution : c'est une organisation collective construite dans la durée, dotée d'une personnalité morale et d'un statut juridique, de mandataires habilités à engager l'institution, d'un but statutaire, de règles formelles régissant la distribution du pouvoir, la gestion, les modes de décision.

Légitimité : le fait qu'un pouvoir soit exercé de manière satisfaisante aux yeux du plus grand nombre.

Logique institutionnelle : la direction que prend spontanément une institution du fait de sa conception et de son métabolisme. L'idée de « logique institutionnelle » est parfois résumée par l'expression : « l'essentiel est aux cuisines ». Lorsqu'on impose aux institutions des objectifs, mais que leur logique institutionnelle va dans une autre direction, c'est en général la logique institutionnelle qui s'impose.

Métabolisme : mécanismes de régulation d'un organisme, d'un écosystème et par extension d'une société. C'est à ce titre que je parle de métabolisme territorial.

Mondialisation : le fait, irréversible, qu'en raison de l'augmentation de la taille de la population, du développement des productions matérielles et du déploiement de nouveaux systèmes techniques, les interdépendances majeures entre les personnes, entre les sociétés et entre l'humanité et la biosphère s'organisent maintenant à l'échelle mondiale.

Normes : caractéristiques sur lesquelles un grand nombre de personnes et d'institutions s'accordent. Au sens des institutions de normalisation et en particulier de l'ISO (Organisation internationale de normalisation), ces normes correspondent aux caractéristiques et spécifications aussi bien de moyens de mesure que d'outillages ou même de modes de faire, de pratiques de management. Les normes jouent trois rôles essentiels : permettre de savoir à quoi l'on peut s'attendre (sécurité dans les opérations commerciales) ; condenser l'état d'un savoir-faire (par exemple les normes environnementales) ; assurer l'interopérabilité entre des objets de différentes origines (depuis les normes qui s'appliquent aux passe-vis jusqu'à celles qui s'appliquent aux composants d'ordinateur). Les normes ont aussi une signification dans la société : ce sont les principes et types de comportement sur lesquels un certain consensus existe à un moment donné, rendant relativement prévisibles les comportements des uns vis-à-vis des autres. Les normes jouent un rôle discret mais fondamental aussi bien dans la vie économique que dans la vie sociale.

Économie : les principes, agencements institutionnels, méthodes, modalités techniques de production ou d'échange élaborés et mis en œuvre pour permettre à la société de tirer au mieux parti des ressources de la planète et des systèmes techniques existants en vue du maximum de bien-être. Le terme est formé de deux mots grecs : *oikos* qui veut dire le foyer, *nomos* qui veut dire la règle. Dans tout le livre, le terme « économie » désigne l'ordre actuel des choses où l'entreprise, le marché, la relation marchande et tous les mécanismes, toutes les « lois économiques » qui s'en déduisent ont pris un sens

si dominant qu'ils se prétendent souvent des évidences ou des lois de nature. Le terme « œconomie » est, lui, consacré à ce que l'on cherche à bâtir pour l'avenir. L'état des interdépendances à l'échelle mondiale fait que le terme *oïkos*, le foyer, l'espace domestique, s'étend aujourd'hui à la planète entière. L'œconomie est la branche de la gouvernance qui organise la production d'échanges et la consommation des biens et services.

Organisme : quand on parle des sociétés humaines on désigne par ce terme différents types d'institutions dédiées à un but particulier (organismes patronaux, organismes de maîtrise de l'énergie, organismes internationaux, etc.) ; quand on en parle dans un autre contexte, on donne au terme organisme un sens biologique : micro-organisme, organisme unicellulaire, organisme génétiquement modifié, etc.)

Ouvermeture : le concept est la contraction de deux mots : ouverture et fermeture. L'ouvermeture caractérise tous les organismes vivants : ils disposent d'organes tels que la peau, le nez, la bouche, qui permettent de filtrer les apports de l'extérieur et de rejeter les déchets tout en se protégeant des agressions. Par analogie, c'est la capacité d'une société à ne pas se laisser dominer complètement par des logiques externes et à organiser les apports (énergie, ressources naturelles, travail, apports culturels, information et connaissance, etc.) en fonction des besoins de la société. Le concept est notamment appliqué aux territoires.

Propriété émergente d'un système : dans un système composé d'un grand nombre d'éléments, des règles simples régissant chacun des éléments et les rapports entre eux dotent le système de nouvelles propriétés. Par exemple, la biodiversité est une propriété émergente des écosystèmes.

Règles : ce sont les normes auxquelles on a donné une valeur juridique. Les tiers qui constatent que la non-observation d'une

règle les lèse disposent d'instances judiciaires auprès desquelles faire valoir leurs droits. Une règle est donc opposable. On parle de règles d'urbanisme, de règles de commerce international, de règles comptables appliquées à une société, etc. L'ensemble des règles constitue le droit applicable à un domaine donné de la vie économique et sociale.

Ressources : éléments entrant dans le processus de production et consommés ou transformés au cours du processus. On distingue trois types de ressources : les ressources naturelles (minéraux, biomasse, énergie), le travail humain et l'information.

Stratégie de changement : ensemble des processus et acteurs qui permet à un système de bifurquer par rapport à son évolution tendancielle.

Subsidiarité active : principe qui vise, dans un système à plusieurs échelles de gouvernance et pour les problèmes dont la résolution suppose la coopération de ces différents niveaux, à parvenir à la fois à plus d'unité et à plus de diversité. Le principe de subsidiarité active est au cœur de la gouvernance contemporaine.

Système bio-socio-technique : approche de la société qui consiste à l'analyser sous trois angles distincts dont chacun a sa cohérence : la société comme système bio-écologique, où l'on s'intéresse à son insertion dans la biosphère ; la société comme système social et politique ; la société comme système technique, où l'on s'intéresse à la dynamique propre d'évolution de ces systèmes.

Système technique : ensemble des techniques disponibles à un moment donné dans une société. Cet ensemble forme un tout cohérent qui donne l'aptitude à gérer le temps, la matière et l'énergie.

Théorie des décalages : caractérise l'évolution des sociétés dans la longue durée. Au sein d'une société donnée, toutes les évolutions ne se font pas à la même vitesse. De ce fait les sociétés, à un moment donné de leur histoire, dès lors qu'elles sont prises par un processus rapide d'évolution, comportent différentes caractéristiques. Les unes procèdent d'évolutions récentes tandis que les autres, du fait de leur plus grande inertie, sont l'héritage de temps plus anciens. La théorie des décalages se résume par l'expression : « souvent, nous pensons demain avec les idées d'hier et nous voulons gérer demain avec les institutions d'avant-hier ».

Retrouvez ces notions dans la *Coredem* : www.coredem.info. La *Coredem* est une confédération de sites ressources pour une démocratie mondiale qui rassemble des partenaires autour d'une charte, d'un moteur de recherche et d'un wiki.

Bibliographie

Monographies

- Baudy, Pierre, *Reconstruire l'action publique, services publics au service de qui*, Syros, 1998.
- Bottero, Jean, *L'Ancien Orient et nous*, Hachette Littérature, 1998.
- Bouguerra Mohamed Larbi, *La consommation assassine*, Éditions Charles Léopold Mayer, 2005.
- Bourg, Dominique, *Le nouvel âge de l'écologie*, Éditions Charles Léopold Mayer, 2003.
- Bourguinat, Élisabeth, Ribaud, Jean-Pierre, *L'arbre et la Forêt*, Éditions Charles Léopold Mayer, 2000.
- Chandler, Alfred D., *The visible hand: the managerial Revolution in American Business*, Harvard University Press, 1977.
- Collectif, *Les citoyens peuvent-ils changer l'économie ?*, Éditions Charles Léopold Mayer, 2003.
- De Grauwe, Paul, Camerman, Filip, *How big are the big multinational companies*, Tijdschrift voor Economie en Management, vol. XLVII, 3, 2002.
- Dembinski, Paul, *Marchés financiers, une vocation trahie ?*, Éditions Charles Léopold Mayer, 1994.

- De Woot, Philippe, *Responsabilités sociales de l'entreprise. Faut-il enchaîner Prométhée ?*, Economica, 2005.
- Erkman, Suren, *Vers une écologie industrielle*, Éditions Charles Léopold Mayer, 2^e édition, 2004.
- Galbraith, John Kenneth, *Les mensonges de l'économie, vérités pour notre temps*, Grasset, 2005.
- Généreux, Jacques, *Les vraies lois de l'économie*, Le Seuil, 2001.
- Gorshkov V. G., Gorshkov V. V., Makarieva, A. M, *Biotic Regulation of the Environment: Key Issue of Global Change*, Springer-Praxis Series in Environmental Sciences, 2000.
- Gratchev, Andrei, *La chute du Kremlin*, Hachette Littérature, 1997.
- Hirschmann, Albert O., *Les passions et les intérêts*, Presses Universitaires de France, 1980.
- Jacquiau, Christian, *les coulisses de la grande distribution*, Albin Michel, 2000.
- Jerphagnon, Lucien, *Histoire de Rome : les armes et les mots*, 4^e édition, Hachette, 2005.
- Judet, Pierre, *Le tiers-monde n'est pas dans l'impasse*, Éditions Charles Léopold Mayer, 2005.
- Kahane, Adam, *Solving Tough Problem: an open way of talking, listening and creating new realities*, Berett-Koehler, 2004.
- Ki-Zerbo, Joseph, Beaud-Gambier, Marie-Josèphe, Mayor, Frederico, *Compagnons du soleil*, La Découverte, 1992.
- Le Goff, Jacques, *Héros du Moyen Âge, le saint et le roi*, Gallimard, 2004.
- Levesque, André, Levesque, Georges, *Des goûts et des valeurs*, Éditions Charles Léopold Mayer, 1996.
- Lewhisohn, Richard, *À la conquête de la richesse*, Payot 1928.
- Norel, Philippe, *L'invention du marché, une histoire économique de la mondialisation*, Le Seuil, 2004.

- Ost, François, *Raconter la loi*, Odile Jacob, 2004.
- Passet, René, *L'économique et le vivant*, Economica, 1996.
- Passet, René, *Éloge du Mondialisme par un « anti » présumé*, Fayard, 2001.
- Piketty, Thomas, *L'économie des inégalités*, La découverte, 2001.
- Pisani, Edgar, *Un vieil homme et la terre, neuf milliards d'êtres à nourrir. La nature et les sociétés rurales à sauvegarder*, Le Seuil, 1945.
- Sapir, Jacques, *Les trous noirs de la science économique, essai sur l'impossibilité de penser le temps et l'argent*, Le Seuil, 2003.
- Sclove, Richard, *Choix technologiques, choix de société*, Descartes et Compagnie, 2004.
- Soros, Georges, *The crisis of global capitalism*, Greenwood Press, 1998.
- Talmant, André, Calame, Pierre, *L'État au cœur*, Éditions Charles Léopold Mayer, 1997.
- Verschave, François-Xavier, *La santé mondiale entre racket et bien public*, Éditions Charles Léopold Mayer, 2004.
- Viveret, Patrick, *Reconsidérer les richesses*, L'Aube, 2004.
- Viveret, Patrick, *Démocratie, Passion et frontières*, Éditions Charles Léopold Mayer,
- Wolf, Martin, *Why globalization Works*, Yale University Press, 2004.

Revue et articles

- Bourguignon, François, Morrisson, Christian, (2002) "Inequality among world citizens", *American Economic Review*, n° 92, p. 727-744.
- Boyer, Robert, « La politique à l'ère de la mondialisation et de la finance : le point sur quelques recherches régulationnistes », Cerepmap-Germe, papier n° 9820.

Table des matières commentée

- Caron, François, « De l'innovation sociale au changement technique », *Problèmes économiques* n° 27, novembre 2001.
- Diamond, Jared, « Et si nous disparaissions comme les Mayas ? », *Courrier international* n° 751, semaine du 24 au 30 mars 2005.
- Fayol, Alain, « L'entrepreneur entre ordre et désordre », *Alternatives économiques*, n° 65, 3^e trimestre 2005, p. 32.
- Fligstein, Neil, « Le mythe du marché: le cas américain », *Problèmes économiques*, n° 2738, novembre 2001, p. 17-24.
- Gendron, Corinne, Lapointe, Alain, « Vers un nouveau partage des régulations », *Les Cahiers de la Chaire*, collection « Recherche », n° 20-2003, 16 p.
- Hatchuel, Armand, « Repenser la gestion: un point de vue historique sur les firmes comme innovation institutionnelle », *La lettre de la régulation*, n° 47, janvier 2004.
- Orsi, Fabienne, Norel, Philippe, « Droit de propriété intellectuelle, marchés financiers et innovations. Une configuration soutenable ? », *La lettre de la régulation*, n° 45, juillet 2003.

Préface de <i>James K. Galbraith</i>	9
Introduction – La bicyclette et le centurion	11
Première partie – Mise en perspective	15
1. Les leçons de l'histoire	17
Un mode de développement périmé	17
Tout le monde s'accorde à peu près sur les nombreux défis du monde contemporain mais ni leur litanie ni la recherche d'une cause première n'est de grande utilité pour les relever. Il faut donc s'attaquer à une analyse pertinente et résolue des interactions entre des facteurs très divers si l'on veut espérer dégager une alternative d'ensemble.	
Mondialisation et globalisation	24
Les deux termes sont souvent pris l'un pour l'autre, ils renvoient pourtant à des réalités profondément différentes, la mondialisation décrivant l'interdépendance irréversible des sociétés entre elles et avec la biosphère, la globalisation économique étant un processus historique réversible. De cette distinction peut naître la recherche d'une alternative à la globalisation qui assume pleinement la réalité de la mondialisation.	
Le détour par l'histoire longue	29
Pour penser l'avenir, sortir des fausses évidences, il faut comprendre par quel long cheminement, depuis le Moyen Âge, nous en sommes arrivés à fonder nos sociétés sur la science, la nature, la passion de la possession, l'entreprise; en voyant le caractère circonstanciel de tant de choses qui semblent acquises pour l'éternité, nous pouvons retrouver la liberté d'inventer.	
À chaque époque ses acteurs pivot	41
L'entreprise transnationale a été l'acteur structurant, l'acteur pivot, des cinquante dernières années. Il est peu probable qu'elle	

le demeure au XXI ^e siècle mais il faut, pour le comprendre, adopter ici aussi une perspective historique et découvrir les héros qui incarnent, au fil des siècles, ces acteurs pivot.			
2. La globalisation en question	57		
La nouvelle ligne de fracture entre « pro » et « anti » globalisation	57		
Depuis la chute du mur de Berlin, l'opposition historique entre partisans et adversaires du capitalisme a été remplacée par l'affrontement entre partisans et adversaires de la globalisation. Les premiers la parent de toutes les vertus, les seconds la chargent de tous les maux ; mais il n'est pas aisé de démêler l'écheveau des causes et des effets, d'isoler l'impact propre de la globalisation.			
Pour Martin Wolf, la globalisation économique est le moteur du progrès et ses adversaires sont un dangereux ramassis de nostalgiques et d'illuminés ; pour René Passet, la globalisation n'est rien moins qu'un complot pour mettre le monde en coupe réglée au profit de quelques-uns ; mais leurs deux plaidoyers vibrants laissent le lecteur sur sa faim.			
Globalisation ou internationalisation ?	71		
Que l'on soit pour ou contre le libre commerce, quatre facteurs poussent à l'internationalisation de la production et de l'échange : les mutations techniques, la volonté de la Chine et de l'Inde de s'ouvrir à l'extérieur, la concentration des ressources énergétiques dans quelques régions du monde ; le vieillissement de la population dans les pays riches. Toute alternative au système actuel doit les prendre en compte.			
À qui profite la globalisation ?	76		
Un examen détaillé des données chiffrées disponibles est loin de confirmer une vision simpliste selon laquelle elle ne profiterait qu'aux détenteurs du capital, accroîtrait le fossé entre pays, aggraverait les inégalités, ruinerait l'action des États.			
Vers un nouveau partage mondial des richesses	88		
Derrière la controverse sur la globalisation se profile une autre question bien plus sérieuse pour le futur : la nécessité d'un partage équitable de l'énergie et des ressources naturelles entre toutes les régions du monde. Jusqu'à présent nous en avons retardé l'échéance.			
3. La doctrine économique classique sur la sellette	97		
Les idéologies ont la vie dure	98		
Contrairement aux sciences de la nature, l'économie classique n'a guère renouvelé ses hypothèses depuis plus de deux siècles. C'est une idéologie servant de fondement à des corps sociaux			
			qui veulent se perpétuer plutôt qu'une science expérimentale, ce qui explique sa pérennité. L'effondrement du communisme l'a laissée sans rivale et les critiques restent fragmentées.
		Les postulats de la « doxa » n'ont rien de scientifique	106
		L'enseignement de la théorie économique classique règne en maître dans les facultés mais ses postulats sont pourtant très contestables : ils reposent sur des hypothèses fausses, ils n'ont que l'apparence de la scientificité, ils prennent les moyens pour des fins, ils intègrent mal l'évolution des systèmes techniques et sous-estiment l'importance de l'histoire ; ils reposent sur des analogies elles-mêmes dépassées avec des systèmes mécaniques.	
		L'économie ne se comprend que par l'observation de ses acteurs réels	112
		L'économie n'est pas faite de lois abstraites mais de l'évolution d'acteurs concrets et des relations entre eux. Entreprises et États sont les deux principaux acteurs mais les entreprises elles-mêmes sont en constante transformation comme l'est la forme des régulations étatiques.	
		Tous les biens et services n'ont pas vocation à être marchands	116
		À la prétention de tout transformer en marchandise s'oppose l'idée de « biens publics » soustraits au libre jeu du marché, même quand des entreprises privées en assurent la délivrance.	
		La biosphère est l'angle mort de la pensée économique classique	118
		Nos sociétés doivent se penser comme partie intégrante des écosystèmes et même utiliser le fonctionnement des écosystèmes comme source d'inspiration pour leur propre fonctionnement. Ce n'est pas la démarche de l'économie classique et cela suffit pratiquement pour la disqualifier.	
		L'économie ne se comprend qu'à l'analyse des itinéraires de développement	119
		À des théories générales inspirées de positions dogmatiques il faut opposer l'étude patiente des faits et la singularité de chaque itinéraire historique.	
		4. Les alternatives en émergence	127
		D'une économie de l'accumulation à une économie de bonheur	127
		La poursuite d'une croissance indéfinie est la plus grande menace pour la planète ; supposée assurer le bonheur elle en est assez éloignée, comme le montrent de nombreuses enquêtes, invitant à réorienter les politiques publiques et la pensée économique.	

Vers une économie responsable, plurielle et solidaire	131	Conclusions : la définition et le cahier des charges de l'œconomie	185
<p>Héritiers de la grande tradition coopérative du XIX^e siècle de nombreux mouvements promeuvent une économie solidaire dont les acteurs poursuivent simultanément des objectifs économiques, sociaux et environnementaux. Les pratiques nouvelles et la mise en cause des présupposés de l'économie dominante en font un levain dans la pâte mais cette mouvance n'a pas su, à ce jour, constituer une alternative globale crédible.</p>		<p>À l'issue de ce long itinéraire, on peut définir l'œconomie comme la branche de la gouvernance qui concerne la production et la distribution des biens et services, selon des régimes de gouvernance adaptés à leur nature et à leur destination. Le cahier des charges de l'œconomie regroupe les principales conclusions de la première partie, analytique, pour servir de base à la seconde, propositionnelle.</p>	
Quand l'économie devient œconome	139	Deuxième partie – Les principes généraux de l'œconomie . . .	189
<p>Nos économies sont très consommatrices en énergie et en matière. Les efforts faits pour découpler le développement économique de ces consommations nous mettent sur la piste d'une nouvelle approche du temps et de l'espace, nous font mesurer notre ignorance des impacts écologiques de notre mode de vie et mettent en valeur le rôle que joueront dans l'avenir filières de production et territoires.</p>		<p>1. L'œconomie, une branche de la gouvernance</p>	
Vers l'écologie territoriale et une société d'utilisation	155	<p>Leçons de gouvernance, leçons pour l'œconomie</p>	
<p>Les activités économiques ne peuvent être pensées séparément les unes des autres; il faut organiser les échanges entre elles, comme entre les composants d'un écosystème; et, pour économiser matière et énergie, il faut raisonner en termes de service rendu, non en termes de produits. Ces deux constats débouchent sur une approche renouvelée du territoire, du capital et mettent en évidence le rôle public essentiel de la normalisation.</p>		<p>La gouvernance est l'art des sociétés humaines de se gérer. À chaque stade de leur histoire et pour faire face à des défis nouveaux les sociétés doivent inventer de nouvelles formes de régulations, de nouvelles modalités de gouvernance. Crises et guerres sanctionnent l'incapacité à le faire. Les régulations ont aussi un coût et il peut devenir insupportable. Analyser l'œconomie sous l'angle de la gouvernance permet de mieux comprendre les dysfonctionnements actuels et offre des clés de compréhension de la crise, prévisible, qui a éclaté en 2007-2008.</p>	
5. De l'économie à l'œconomie	165	<p>L'œconomie doit s'inspirer des principes généraux de gouvernance</p>	
<p>œconomie, le retour aux sources</p> <p>Jusqu'au XVIII^e siècle on parlait d'œconomie et non d'économie. Étymologiquement « règles de gestion du foyer », l'œconomie était selon le botaniste Carl von Linné « l'art de tirer parti de tous les biens de la nature ». C'est à cette définition qu'il faut revenir et c'est le mot œconomie qui sera utilisé dans la suite du livre.</p>		<p>L'œconomie étant une branche de la gouvernance, elle doit satisfaire aux cinq principes fondamentaux de gouvernance : légitimité et enracinement; démocratie et citoyenneté; articulation des échelles de gestion pour combiner au mieux autonomie et cohésion; pertinence des agencements institutionnels, coproduction du bien public. Ce sera la grille de lecture utilisée dans la suite de l'ouvrage pour proposer des perspectives nouvelles.</p>	
L'art de la bifurcation	170	<p>Gouvernance et œconomie à l'heure de la mondialisation</p>	
<p>Les sociétés, comme de grands paquebots, avancent vite mais vivent lentement; les grandes organisations savent bien innover à la marge mais ne savent pas se remettre en cause; l'innovation radicale, celle qui est nécessaire aujourd'hui, vient de l'extérieur.</p>		<p>La planète est notre maison commune. L'œconomie ne peut plus se concevoir à l'échelle d'une nation, elle doit contribuer à forger la conscience d'un destin commun, ce qui ne signifie pas pour autant un marché mondial unifié, ignorant les spécificités locales. L'œconomie mondiale doit permettre un partage équitable des richesses, une libre circulation des savoirs et savoir faire. Elle doit, au bout de chaque cycle, restituer l'ensemble du système en meilleur état: ce qui compte, ce ne sont pas les flux, ce sont les stocks.</p>	
Acteurs, échelles et étapes d'une stratégie de changement	173	<p>De l'art de la gouvernance à l'art de l'œconomie</p>	
<p>Un changement systémique est difficile parce qu'il faut identifier puis réunir de multiples conditions qui ont trait aux acteurs, aux échelles et aux étapes de la stratégie. Ces différentes conditions sont décrites et illustrées dans le cas de l'œconomie.</p>		<p>L'intérêt d'appliquer l'art de la gouvernance à l'œconomie se manifeste à travers quatre dimensions: l'art de concilier unité et</p>	

diversité, qui fait entrevoir d'autres relations entre le territoire et le monde; l'art de gérer les relations qui fait tant défaut à la théorie économique classique et dont l'importance se révèle dans la crise financière et économique de 2007-2008; l'art de concevoir des processus et des apprentissages coopératifs, fort éloigné de la libre concurrence; l'art, enfin, de concevoir diverses formes de régulations et de règles du jeu transformant des myriades d'interactions en une régulation globale. Des illustrations de ces quatre règles sont proposées pour l'œconomie.	
Les relations entre les êtres humains et avec la nature : un enjeu commun de la gouvernance et de l'œconomie . . .	233
Le monde actuel souffre d'une triple crise des relations: entre les personnes, entre les sociétés, entre l'humanité et la biosphère. L'œconomie doit contribuer à dépasser cette crise. Pour cela elle doit valoriser les relations concrètes qui s'établissent à travers la production et la consommation et distinguer, dans la consommation, ce qui entretient les liens avec les autres et ce qui est prélevé sur les écosystèmes.	
L'œconomie mobilise plusieurs types de capitaux	239
L'économie classique s'est centrée sur la substitution du capital au travail mais cette vision masque la diversité des flux et des capitaux qui interviennent dans l'œconomie. Il est proposé de distinguer trois types de flux – le travail, les ressources naturelles, l'information –, et quatre types de capital – matériel, immatériel, humain et naturel. Ces capitaux sont tous mixtes, à la fois publics et privés. Il faut se doter d'outils de mesure permettant d'en suivre l'évolution.	
2. Les différentes catégories de biens et de services et les régimes de gouvernance de chacun d'eux	247
Introduction: les différentes modalités de classification des biens et services et le test du partage	247
Tous les biens et services produits et consommés dans le cadre de l'œconomie ne sont pas équivalents et il n'y a aucune raison que tous relèvent du même régime de gouvernance. Mais comment classer ces biens et services? Traditionnellement on les distingue par leur destination ou par leur mode de production. Ces distinctions sont certes utiles mais insuffisantes. Il est proposé ici une nouvelle classification, fondée sur leur nature. À partir du « test du partage » les biens et services sont classés en quatre catégories.	
Les biens de catégorie 1, qui se détruisent en se partageant	259
Les biens de catégorie 1 sont divers: monuments classés dans le patrimoine de l'humanité, climat, biodiversité domestique et sauvage, potentiel halieutique des océans, grands espaces natu-	
rels. Ils ont en général une valeur pour l'humanité tout entière mais sont territorialisés. Ceux qui en bénéficient ne sont pas ceux qui les préservent. Beaucoup font partie du capital naturel nécessaire à la production des biens marchands. Toutes ces caractéristiques orientent vers un régime de gouvernance qui combine plusieurs formes d'action et plusieurs échelles de régulation.	
Les biens de catégorie 2, qui se divisent en se partageant mais sont en quantité finie	271
L'eau, les sols, l'énergie fossile appartiennent à cette catégorie. Leur régime de gouvernance repose sur un double principe de justice, puisque la quantité disponible est finie, et d'efficacité dans l'obtention, la gestion et la régénération de ces biens. L'énergie est un bon exemple de mise en œuvre de quotas négociables et l'eau un bon exemple de mise en œuvre du principe de subsidiarité active.	
Les biens de catégorie 3 qui se divisent en se partageant et sont en quantité indéterminée	278
Ce sont les biens et services classiques qui doivent l'essentiel de leur valeur à la créativité, à l'intelligence et au travail humains. Le marché reste pour eux un mécanisme inégalé de régulation mais à condition d'assurer la traçabilité du processus de production, de formuler de nouveaux arbitrages entre préférences collectives et préférences individuelles, de réduire les coûts actuels de transaction.	
Les biens de catégorie 4 qui se multiplient en se partageant	288
Amour, connaissances, expérience, semences paysannes, réseaux sociaux, culture et tout ce qui concerne le vivant n'existent que par le partage. Il est illégitime de vouloir en réduire l'abondance naturelle et en détruire les conditions mêmes de production en prétendant les transformer en biens et services marchands. Leur régime de gouvernance repose sur la gratuité et la mutualisation.	
Récapitulatif des régimes de gouvernance applicables aux différentes catégories de biens	296
3. La légitimité de l'œconomie	297
L'œconomie doit être légitime	297
La légitimité, c'est le sentiment que le pouvoir est exercé, disait le politologue chinois Lu Jia, selon des principes justes et par des dirigeants adéquats. La question de la légitimité de l'œconomie se pose donc pour le système lui-même et pour ses acteurs.	
L'activité œconomique doit viser un besoin ressenti par la communauté	301

Les entreprises ne peuvent espérer asseoir leur légitimité sur des généralités comme « la création de richesses » ou la « création d'emplois ». Leurs dirigeants ne peuvent s'attribuer le droit de définir le bien commun. Pour être ou redevenir légitimes, les entreprises ont besoin de montrer concrètement qu'elles contribuent au bien commun et qu'elles sont créatrices de sens.

L'exercice du pouvoir économique suppose le respect d'un principe d'équité 308

Quand une société a le sentiment que ses dirigeants économiques ne relèvent ni de la même justice ni du même code de l'honneur que le reste de la société, le fossé qui se creuse est tel que se trouve minée la confiance qui est le fondement à la fois du système économique et du système social. Et l'équité ne peut exister sans un traitement similaire des pays indépendamment de leur puissance et sans une modération volontaire dans les rapports de force.

La légitimité de l'économie repose sur des valeurs et des principes communs et reconnus 314

Le socle éthique commun est énoncé dans la Charte des responsabilités humaines. C'est le fondement du contrat social dans un système mondialisé. Le respect de ce socle éthique n'est pas un supplément d'âme, une moralisation de l'économie. C'est la condition même de la confiance dans le système et dans ses acteurs.

Pour être légitime, le pouvoir doit être exercé efficacement par des dirigeants compétents et dignes de foi 318

La question de la responsabilité des dirigeants de l'économie se pose plus particulièrement dans le cas des grandes entreprises. L'impact de leur activité dépassant de loin l'intérêt des actionnaires ou l'espace national, la notion de responsabilité doit nécessairement être élargie aux autres parties prenantes et à l'espace mondial. On peut y contribuer en agissant sur la nomination et le mode de rémunération des dirigeants et en posant le principe qu'« à acteur international, droit international ».

La légitimité suppose la mise en œuvre du principe de moindre contrainte 328

Toute régulation implique une contrainte mais celle-ci doit être la plus légère possible, être dûment justifiée et ne pas contredire le bon sens au nom d'une logique abstraite. C'est pourquoi le droit à mettre en relation bras ballants et besoins non satisfaits, à réutiliser des semences, à préserver des usages locaux, à refuser les OGM est perçu par tout le monde comme naturel; s'il est illégal, c'est la loi qui l'interdit qui devient illégitime.

L'économie doit contribuer à l'épanouissement et au bien-être de tous 333

La légitimité de l'économie dépend de sa capacité à atteindre les objectifs de la société. L'activité de production et d'échange n'apporte pas seulement un revenu. Pour contribuer au bien-être de tous, elle doit offrir à chacun les conditions d'une vie digne, la possibilité de créer et celle de se doter d'un capital social, une cohérence entre ce que l'on fait et ce à quoi on croit.

L'économie doit contribuer à la construction d'une communauté mondiale pacifique 337

L'économie actuelle a le double visage de la paix, avec les interdépendances qu'elle crée, et de la guerre, avec les concurrences qu'elle exacerbe. L'économie devra contribuer à instituer une communauté mondiale. L'un des moyens privilégiés d'y parvenir est d'élaborer en commun les régimes de gouvernance des quatre catégories de biens.

Que deviendrait une économie jugée illégitime par le plus grand nombre? 344

Entre désordre civique, crise écologique, tension géostratégique et replis protectionnistes, les scénarios catastrophe ne manquent pas.

4. Économie, démocratie et citoyenneté 347

De la démocratie formelle à la démocratie substantielle . . . 347

La démocratie substantielle est le moyen que chacun participe à la définition et à la gestion du destin collectif et se sente citoyen, avec l'équilibre que cela implique des droits et responsabilités. Dans un contexte mondialisé et face à des défis complexes, la démocratie formelle, à l'échelle nationale, s'est éloignée de la démocratie substantielle. Il faut la revivifier, la réinventer, la doter de nouveaux outils et redéfinir le rôle et les modalités d'exercice du pouvoir politique.

Les conditions d'un débat politique renouvelé sur l'économie 354

On dit que la politique ne parle plus que d'économie mais la plupart des débats sont enfermés dans des oppositions héritées du passé et sans grand intérêt pour l'avenir. L'action politique se concentre sur les régulations à court terme. Il vaudrait mieux se concentrer sur le long terme et examiner quelle économie on veut faire advenir.

Concevoir et conduire la stratégie de changement, la grande transition vers une société durable 358

La stratégie de changement à conduire doit permettre, selon les principes exposés en première partie de l'ouvrage, de réunir les

différents acteurs, de mobiliser les différentes échelles du local au mondial et de parcourir les différentes étapes – prise de conscience, élaboration d’une vision commune, recherche d’alliés, choix des premiers pas. Le contexte est favorable à une démarche audacieuse et l’élection de Barack Obama ouvre une fenêtre d’opportunité pour l’entreprendre, en associant en particulier les jeunes.

Organiser le débat mondial sur l’œconomie 368

L’échelle mondiale est le maillon faible du débat politique mais il est possible de construire un débat citoyen en partant de quelques filières de production et d’échange qui ont une signification concrète pour chacun, comme la santé, l’habitat et l’alimentation. Deux acteurs pourraient jouer un rôle majeur dans l’organisation du débat: une Organisation mondiale du commerce (OMC) à la vocation renouvelée et l’Association mondiale des villes, CGLU.

5. Le territoire, acteur pivot du XXI^e siècle 373

Le territoire, brique de base de l’œconomie 373

Dans les années 1960 des prospectivistes annonçaient la fin des villes; c’est le contraire qui s’est produit. Le développement économique se polarise sur les grandes aires urbaines. On peut véritablement parler de « revanche des territoires ». Ils sont appelés à devenir des briques de base de l’œconomie et de la gouvernance, des acteurs pivot du XXI^e siècle.

Le territoire acteur 380

Un acteur n’est pas nécessairement une institution et « l’acteur territoire » ne se réduit pas aux collectivités territoriales. On ne naît pas acteur, on le devient en créant une intelligibilité partagée, en fondant la confiance sur le dialogue et en se dotant d’une vision et d’un projet commun. Cela suppose au préalable de considérer le territoire non comme espace géographique mais comme un système de relations.

L’œconomie territoriale et la mobilisation des capitaux . . . 386

Être vivant collectif, un territoire peut se caractériser par une membrane virtuelle distinguant les échanges internes et les échanges avec l’extérieur et par son « ouvermeture », sa capacité à réguler les échanges avec l’extérieur. La connaissance du métabolisme territorial, c’est-à-dire des flux de différentes sortes qu’il génère, débouche sur l’art de tirer parti au mieux des ressources disponibles. Cela implique de repenser la fiscalité et la monnaie.

L’œconomie territoriale et la mobilisation des ressources . . 393

L’œconomie implique le recours à quatre catégories de capitaux et le territoire joue un rôle essentiel pour chacun d’entre eux. Une

mention particulière pour le capital immatériel, construction par une société de son système de relations, et de l’aptitude des acteurs locaux à coopérer entre eux, et pour le capital naturel. L’œconomie actuelle jette un voile d’ignorance sur les métabolismes territoriaux. L’œconomie territoriale doit lever ce voile.

L’œconomie territoriale et les régimes de gouvernance 408

L’analyse menée au chapitre II sur les régimes de gouvernance des biens et services des quatre catégories a montré que la gestion territoriale était toujours essentielle, quelle que soit la catégorie. L’œconomie territoriale est le résultat de la combinaison de ces différents régimes.

L’œconomie territoriale, la démocratie et la citoyenneté . . 410

C’est au niveau local et par un processus de débat impliquant toutes les parties prenantes, en particulier ceux qui bénéficient ou sont menacés par la globalisation économique, qu’un territoire peut devenir acteur, en faire l’investissement initial puis mobiliser au service de sa stratégie toute une panoplie de moyens, panoplie qui devra progressivement s’élargir. Et c’est aussi au niveau local que l’on peut entreprendre de réduire la contradiction actuelle entre nos convictions de citoyen et nos choix de consommateur.

6. Les agencements institutionnels de l’œconomie 419

Qu’est-ce qu’un agencement institutionnel? 419

Un agencement institutionnel est un ensemble stable de relations entre institutions ou transversales aux institutions. Ces relations peuvent être formelles ou informelles. L’art de concevoir des agencements institutionnels comporte deux volets: l’art de définir ces relations et l’art de concevoir leur logique profonde de fonctionnement de manière telle que l’ensemble aille spontanément en direction des objectifs qu’on lui assigne. Deux agencements sont essentiels pour l’œconomie: le territoire et la filière.

Le cahier des charges des agencements institutionnels de l’œconomie 428

Il comporte huit dimensions: poursuivre les objectifs généraux de la gouvernance; respecter les principes de gouvernance; faciliter les relations et prendre en compte le long terme; renforcer la conscience de former une communauté; permettre à chacun de trouver une cohérence entre ce qu’il croit et ce qu’il fait; parvenir à plus d’unité et plus de diversité; garantir l’exercice de la responsabilité des acteurs; contribuer à l’intelligibilité du monde; se conformer aux régimes de gouvernance spécifiques à chaque catégorie de biens.

La filière et les accords de filière	434		
<p>La filière instaure le système de relations couvrant la totalité du cycle d'une famille de produits, y compris la consommation et le recyclage. L'évolution des systèmes de production, l'attention au développement durable, l'évolution des attitudes de consommation, l'élargissement progressif du champ de la normalisation préparent la voie à des accords de filière dont on décrit les modalités. Les autorités publiques à différentes échelles ont de multiples moyens de pousser à ces différentes échelles et la gestion des accords peut donner un rôle nouveau à l'ISO, à l'OMC et à la Cnuced.</p>			
Le territoire et l'Agence économique territoriale	452		
<p>Pour organiser le territoire acteur, il faut un chef d'orchestre. L'hypothèse proposée est de créer des Agences économiques territoriales dont les fonctions et le fonctionnement sont déduits du cahier des charges général des agencements institutionnels et dont le statut pourrait s'inspirer des Community Interest Companies (CIC) anglaises. Leur vocation sera par exemple de renforcer les relations entre acteurs du territoire, d'animer les recherches participatives de découverte du métabolisme des territoires, d'orchestrer la transition vers une société d'utilisation, d'auditer les régimes actuels de gouvernance appliqués aux différentes catégories de biens, d'assurer la gestion globale des ressources humaines, d'utiliser l'exergie de manière optimale, d'organiser la solidarité entre générations.</p>			
7. Monnaie et finance	467		
Monnaie, finance, énergie, trois facettes mais une même réalité	467		
<p>La financiarisation, c'est-à-dire la prise de pouvoir des financiers sur l'économie est le résultat d'évolutions techniques (informatisation), démographiques (développement des fonds de pension) et politiques (découplage de l'or et du dollar). Elle a un impact considérable sur les vies, les entreprises et les valeurs. La crise des subprimes l'illustre amplement. Monnaie, finance et énergie étaient autrefois dans des sphères séparées. Elles sont aujourd'hui trois facettes d'une même réalité.</p>			
Mettre la monnaie et la finance au service des communautés et d'une réelle compréhension de l'échange	480		
<p>Il faut remettre les choses à l'endroit et repartir de la fonction fondamentale de la monnaie, entretenir la cohésion de la communauté par un flux plus court d'échange. À chaque communauté pourrait correspondre une monnaie et, en sens inverse, l'existence d'une monnaie construit une communauté. Mais la prééminence des échanges monétaires jette aussi un voile d'igno-</p>			
			<p>rance sur la nature réelle de ce qui s'échange et il y a un créancier de dernier ressort qui n'est jamais remboursé: la biosphère.</p>
		Subordonner monnaie et finance aux objectifs et principes de gouvernance	491
		<p>Monnaie et finance servent mal les objectifs de la gouvernance. Elles ne préservent pas l'harmonie entre humanité et biosphère; elles contribuent à la paix par les interdépendances qu'elles renforcent mais ces interdépendances sans confiance mutuelle risquent de devenir source de guerre; faute de relations de confiance instaurées elles ne sont pas vecteur de cohésion sociale; faisant perdre le sens du temps long de l'engagement, elles ne préservent pas les intérêts de générations futures. Quant aux principes de gouvernance, ils sont passés aux oubliettes.</p>	
		Quelles stratégies de changement et sur quels acteurs s'appuyer?	497
		<p>En passant en revue de façon systématique la position des différents acteurs sociaux et politiques à l'égard de la monnaie et de la finance, on se rend compte qu'aucun d'eux n'est en position de formuler une alternative d'ensemble mais qu'il existe à l'égard du système actuel suffisamment de critiques, y compris venant de l'intérieur du système, pour que des coalitions nouvelles soient possibles, capables de concevoir des alternatives globales autrefois inimaginables. Ce diagnostic est confirmé en utilisant la grille de lecture des stratégies de changement: c'est la vision globale qui fait défaut, au moment où la crise de 2008 invite à repenser le système. Les propositions à faire se situent sur deux plans: l'organisation des échanges et la réorientation de l'épargne vers le long terme.</p>	
		La monnaie vectorielle	514
		<p>Pour l'organisation des échanges, il n'est plus possible de s'en tenir à une monnaie unidimensionnelle comme unité de compte et moyen de paiement universels car elle masque la réalité des échanges. La généralisation des porte-monnaie électroniques permet d'envisager une monnaie à quatre dimensions: le travail interne à un territoire; le travail fourni par l'extérieur; l'énergie fossile; les ressources naturelles non renouvelables. La nature même de l'énergie fossile conduit par ailleurs à distribuer les droits d'usage selon des quotas individuels négociables d'abord à l'échelle d'un territoire puis de proche en proche jusqu'à l'échelle planétaire.</p>	
		La gestion du temps: la réserve de valeur et le fonctionnement des marchés financiers	529
		<p>Comment transformer de l'épargne individuelle à court terme en des investissements à long terme nécessaires à la planète tout entière? Quels investissements privilégier pour accroître la capa-</p>	

cit  des soci t s   d velopper le bien- tre en harmonie avec la biosph re? Quel peut  tre alors la garantie d'un retour sur investissement? Qu'est-ce qui peut remplir dans l'avenir la fonction de « r serve de valeur » que remplissait traditionnellement la monnaie? Comment repenser le fonctionnement du syst me financier lui-m me pour qu'il aille dans cette direction? Le texte se termine par une s rie de propositions concr tes en r ponse   ces questions difficiles.

Annexes – Les cartes conceptuelles � l'appui du raisonnement .	539
Exemples de cartes g�n�rales	540
Les r�gimes de gouvernance s'appliquant aux diff�rentes cat�gories de biens et services	544
Les conditions de pertinence des agencements institutionnels de l'�conomie	556
La monnaie et la finance	566
Conclusion	576
Glossaire	577
Bibliographie	585
Monographies	585
Revue et articles	587

Vous pouvez vous procurer les ouvrages des  ditions Charles L opold Mayer en librairie.

Notre catalogue comprend environ 300 titres sur les th mes suivants :

<i>�conomie, solidarit�, emploi</i>	<i>Construction de la paix</i>
<i>Gouvernance</i>	<i>�cologie, environnement</i>
<i>Relations sciences et soci�t�</i>	<i>Prospective, valeurs, mondialisation</i>
<i>Agricultures et organisations paysannes</i>	<i>Histoires de vie</i>
<i>Dialogue interculturel</i>	<i>M�thodologies pour l'action</i>
<i>Communication citoyenne</i>	

Pour obtenir le catalogue des  ditions Charles L opold Mayer, envoyez vos coordonn es par m l   diffusion@eclm.fr ou par courrier   :

 ditions Charles L opold Mayer
38 rue Saint-Sabin
75011 Paris (France)

Les éditeurs partenaires

Fidèle à l'esprit qui a guidé 50 ans de publications rigoureuses, critiques et accessibles, **Couleur livres** se révèle, avec ses partenaires, comme l'un des pôles importants de l'édition progressiste et associative en Belgique et en francophonie. C'est une maison d'édition sans but lucratif, engagée, indépendante, pluraliste, qui allie impertinence et découverte, mais aussi originalité, lisibilité et rigueur. Éditeur généraliste, Couleur livres publie d'abord des essais et analyses sur les questions et débats de société, tant sur le plan régional que national et international. Elle est aussi active en éducation et en formation aux sciences humaines (pédagogie, histoire, économie, sociologie, psychologie, philosophie...). Enfin, elle anime, depuis 2006, une revue et une collection de récits de vie et s'engage dans la publication de collections de livres équitables pour une autre mondialisation.

Éditions Couleur livres, rue Lebeau 4, Charleroi, Belgique
Tél. : +32 (0)71 32 63 22 – Fax : +32 (0)71 32 63 22 –
www.couleurlivres.be

Les **Éditions d'en bas** ont publié leurs premiers livres en 1976 et ont depuis sorti plus de 300 titres. La maison d'édition est fondée sur deux piliers : une base militante et le réseau de librairies du pays. La production et la traduction des livres sont en partie assurées par des aides d'institutions/fondations étatiques et privées, ainsi que par des partenariats (coéditions). Les livres publiés aux éditions d'en bas sont des témoins de la face cachée de la Suisse, et particulièrement de ce qui s'y vit « en bas », dans les milieux populaires. Ce sont aussi, dans certains cas, des instruments de réappropriation des droits ; ils peuvent précéder des luttes sociales, les accompagner ou en faire l'histoire. Essais et dossiers historiques, sociologiques et politiques, témoignages, récits de vie, textes littéraires, traductions – les livres des éditions d'en bas explorent le

champ du social à partir des marges de l'histoire, de la politique et de la société; ils font émerger des voix singulières, des destinées enfouies dans l'ombre et des thématiques délaissées.

Éditions d'en bas, rue des Côtes-de-Montbenon 30,
CH-1003 Lausanne, Suisse

Tél. : + 41 21 323 39 18 – Fax: + 41 21 312 32 40 –

www.enbas.ch – enbas@bluewin.ch

Société de droit guinéen, les **Éditions Ganndal** ont été créées en juin 1992. Le catalogue de ses publications comporte des ouvrages touchant les domaines du manuel scolaire, de la littérature enfantine et de jeunesse, de la littérature générale, des beaux livres et des publications en langues nationales. Résolument ouvertes aux partenariats, les Éditions Ganndal développent un important réseau de collaborations Sud-Sud et Nord-Sud. Ainsi, la maison capitalise de nombreuses productions de livres, tous genres confondus, en coédition ou en coproduction avec des éditeurs étrangers. Sur le plan local, les éditions Ganndal coordonnent les activités du REPROLIG (Réseau des professionnels guinéens du livre) et sont également membre actif du réseau des éditeurs africains (APNET).

Éditions Ganndal, BP 542, Conakry, République de Guinée

Tél. : + 00 224 46 35 07 – Fax: + 00 224 46 35 07

